



PLU

Cavaiillon

BILAN DE CONCERTATION



SOMMAIRE

I – Contexte et modalités de la concertation

- 1) *L'obligation de concertation dans le Plan Local d'Urbanisme*
- 2) *La concertation dans le cadre de l'élaboration du PLU de Cavaillon*
- 3) *Les actions réalisées*
 - a. *Les moyens d'information*
 - b. *Les moyens d'expression*

2

II – Synthèse des avis et débats

III - Bilan

IV – Annexes

I – Contexte et modalités de la concertation

1) L'obligation de concertation dans le Plan Local d'Urbanisme

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public pendant l'élaboration du PLU et ce jusqu'à son arrêt en Conseil municipal. Ainsi, **les articles L103-2 à L103-6 du Code de l'urbanisme** disposent que :

Art. L. 103-2 :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : (...) **l'élaboration ou la révision** du schéma de cohérence territoriale ou **du plan local d'urbanisme** (...) »

Art. L. 103-3 :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° **L'organe délibérant de la collectivité** ou de l'établissement public dans les autres cas (...) »

Art. L. 103-4 :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, **au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente** »

Art. L. 103-6 :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

Le Code de l'urbanisme fait ainsi obligation pour les personnes publiques ayant l'initiative d'opérations d'aménagement, d'organiser, le plus en amont possible des procédures administratives, la concertation dans des conditions fixées en accord avec les communes afin d'associer "pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées".

A l'arrêt du PLU, le bilan de la concertation est présenté devant le Conseil municipal. Le bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et d'une part relate les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part les analyses au regard du projet global de la commune.

2) La concertation dans le cadre de la révision du PLU de Cavailon

La délibération du 23 septembre 2013 retient les modalités de concertation suivantes :

- Publication d'articles dans le bulletin communal et sur le site internet communal ;
- Expositions présentant les orientations majeures du PLU ;
- Animation de réunions publiques ;
- Elaboration de support écrits et cartographiques (PADD) ;
- Permanences des élus et techniciens afin de renseigner le public (plus de 40 personnes entendues) ;
- Ouverture d'un registre en mairie pour recueillir les avis et suggestions des habitants.

Durant toute la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, un dispositif d'information et d'échange reposant sur les outils suivants a été mis en place :

- Registre de concertation en mairie ;
- Exposition évolutive composée de sept panneaux ;
- Trois réunions publiques ;
- Cinq articles publiés dans le bulletin communal ;
- Création d'un onglet sur le site internet de la ville avec mise à disposition des études et documents.

3) Les actions réalisées

a. Les moyens d'information

Affichage de la délibération

La délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013 concernant la prescription de la révision du POS et du passage au PLU a été affichée à la Mairie du 1/10/13 au 1/12/13 inclus.

Cavaillon Info / C' Mon Mag - Bulletin communal d'information

Avant l'arrêt du PLU, la Ville a publié cinq articles relatifs à l'élaboration du PLU dans son magazine municipal.

- Cavaillon Info n°23 – Mai 2015

Ce premier article dédié au PLU de Cavaillon présente la démarche d'élaboration et le contexte qui a amené la Ville à se lancer dans ce projet.

- Cavaillon Info n°24 – Juillet 2015

Le diagnostic, première étape de tout PLU, est ici expliqué. L'article se clôt sur l'évocation de l'étape suivante : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

- Cavaillon Info n° 25 – Décembre 2015

Ce sont les temps d'échanges et de concertation qui constituent le cœur de cet article. Les contributions des différents acteurs au sujet du diagnostic sont résumées et expliquées tandis que les réunions et ateliers à venir sont annoncés.

- C' Mon Mag n°27 – Juillet 2016

6

La démarche d'élaboration du PADD est rappelée dans ce numéro du bulletin municipal. L'article présente les différentes réunions qui ont conduit à la rédaction du document ainsi que les principales ambitions portées par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

- C' Mon Mag N°28 – Novembre 2016

Il s'agit dans cet article de présenter le règlement issu du PADD et les évolutions amenées par ces nouvelles règles. Enfin, on trouve également dans cet article les modalités de participation du public au projet.

Articles dans la presse locale

- La Provence – 16 Juillet 2015

L'article annonce la tenue d'une réunion publique le même jour.

- La Povenca – 18 Juillet 2015

Le journal revient sur la réunion publique concernant le diagnostic territorial, présente le fonctionnement du projet et les objectifs liés à l'élaboration du PLU. Il indique aussi les chiffres clés du document.

- Nice matin – 19 Juillet 2015

Nice Matin propose un retour sur la première réunion publique du PLU, explique la démarche et annonce l'étape du PADD. L'article rappelle également que les habitants peuvent faire part de leurs remarques via le cahier de concertation disponible en Mairie.

- Var Matin – 19 juillet 2015

Cet article annonce la 1^{ère} réunion d'élaboration du PLU ouverte au public et définit les objectifs du PLU.

- Vaucluse Matin - 21 mai 2016

L'article présente et évoque des passages de la réunion publique concernant la présentation du PADD.

- Vaucluse Matin – 3 janvier 2017
- La Provence - 3 janvier 2017
- La Provence - 9 janvier 2017

Les articles annoncent la tenue d'une réunion publique le 9 janvier.

- Vaucluse Matin – 11 janvier 2017

L'article présente les grands axes du PLU suite à la réunion publique du 9 janvier.

Le site internet de la Ville (www.cavaillon.fr/urbanisme)

Le site internet de la Ville de Cavaillon dispose d'un onglet dédié aux questions d'urbanisme sur le territoire municipal. Dès le début de la procédure d'élaboration du PLU, des informations régulières sur la démarche ont été postées, de même les documents constitutifs du PLU (diagnostic, état initial de l'environnement, PADD) s'y trouvent en consultation et en téléchargement.

Exposition

Des panneaux d'exposition ont été réalisés tout au long du projet et présentés en Mairie. Ils ont également été présentés aux habitants durant les temps de concertation. A travers 7 panneaux synthétiques, la Ville s'attache à expliquer et sensibiliser le public à l'élaboration du PLU. Textes, photos et cartes permettent de présenter les différentes étapes et l'avancée des études :

8

- 1 panneau de lancement pour expliquer la procédure et présenter le calendrier et les actions de concertation et de communication ;
- 2 panneaux pour présenter le diagnostic ;
- 2 panneaux consacrés au PADD ;
- 2 panneaux pour expliciter la traduction réglementaire du PADD.

b. Les moyens d'expression

Registre de concertation

La Ville a mis à disposition des Cavaillonnais un registre de concertation pour donner à tous la possibilité de s'exprimer sur l'élaboration du PLU à la Mairie.

Ateliers thématiques

3 ateliers thématiques ont été organisés durant l'élaboration du PLU de Cavailion, lors de la phase PADD. Ils rassemblaient : les personnes publiques associées, les principaux acteurs économiques et leurs représentants ainsi que des représentants de la société civile.

Mobilisés sur invitation, les participants ont échangé à propos de :

- L'agriculture et le risque inondation ;
- L'habitat et l'équipement ;
- Les zones d'activités et les entrées de villes.

Les objectifs de ces ateliers étaient de :

- Sensibiliser et mobiliser la société civile autour de la démarche d'élaboration du PLU ;
- Alimenter la réflexion sur les enjeux et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- Initier une dynamique de réflexion collective.

Réunions publiques

3 réunions publiques ont été organisées lors de la procédure.

- **La démarche et les premiers éléments de diagnostic – 16 juillet 2015**

Organisée le jeudi 16 juillet 2015 à 18h30 à la Mairie de Cavailion, cette première réunion publique a réuni les habitants de la commune pour prendre connaissance des premiers éléments du PLU. La réunion a permis d'exposer aux Cavailionnais le processus d'élaboration du PLU ainsi que les éléments du diagnostic. Les élus étaient présents pour répondre aux remarques et commentaires des participants.

De nombreux dispositifs de communication ont été mis en place pour mobiliser les Cavailionnais :

- Des affiches dans la Ville ;
- Une annonce sur le site internet ;
- Un article dans le bulletin municipal et dans un journal local (La Provence).

- **Le PADD – 19 mai 2016**

Le jeudi 19 mai 2016 s'est tenue en Mairie la deuxième réunion publique concernant l'élaboration du PLU de Cavaillon. Elle a rassemblé une soixantaine de participants autour de la présentation du Projet D'aménagement et de Développement Durables.

De nombreux dispositifs de communication ont été mis en place pour mobiliser les Cavaillonnais :

- Des affiches dans la Ville ;
- Une annonce sur le site internet ;
- Un article dans le bulletin municipal.

- **Zonage et règlement – 9 janvier 2017**

La dernière réunion publique a eu pour objet le règlement et le zonage issu du PADD. Elle a réuni élus, techniciens et habitants pour échanger autour de la traduction réglementaire du projet de PLU. Les participants ont pu découvrir les grands principes réglementaires du futur PLU à travers la présentation des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), du plan de zonage, des principaux articles du règlement et des prescriptions graphiques.

De nombreux dispositifs de communication ont été mis en place pour mobiliser les Cavaillonnais :

- Des affiches dans la Ville ;
- Une annonce sur le site internet ;
- Un article dans le bulletin municipal.

Permanences

Deux permanences élus-techniciens ont été organisées :

- le 16 /01/2017 : 20 personnes ont été reçues.

-le 24/01/2017 : 21 personnes reçues

Chaque requérant s'est vu apporté une explication et une réponse en directe.

II – Synthèse des avis et débats

Tout au long de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Cavaillon, les habitants et usagers du territoire ont pu faire part de leurs observations et de leurs attentes aux élus et responsables du projet.

Les principales remarques et attentes émises peuvent être synthétisées selon différentes thématiques. Les réponses apportées par la Ville - soit directement lors des rencontres soit dans le PLU lorsque c'était possible - sont précisées à la suite.

Les demandes d'intérêt particulier qui ne rentraient pas dans le projet collectif et les propositions et questionnements qui ne concernent pas le PLU n'ont pas été relevés, l'enquête publique leur étant consacrée.

La procédure

Remarques	Réponses apportées
<p>Le PLU pourrait-il être modifié, en fonction des travaux réalisés après son approbation ?</p> <p>(Réunion publique du 16/07/2015)</p>	<p>Lors de l'élaboration d'un PLU, un maximum d'éléments sont pris en compte afin de le faire perdurer dans le temps. Cependant, ces documents sont de plus en plus amenés à évoluer. C'est pourquoi, des procédures permettent d'adapter le document et d'y apporter de petites modifications sans enclencher une procédure de révision du PLU. Il existe également des procédures de révision allégées.</p> <p>Il est important d'avoir à l'esprit que même si le PLU est une démarche prospective pour les 10 ans à venir, les élus ont la possibilité de le réviser à n'importe quel moment s'ils le souhaitent. Enfin, le conseil municipal a l'obligation de faire un bilan à mi-parcours, afin de vérifier que le PLU répond aux objectifs fixés. Si ce n'est pas le cas, une révision devra être engagée.</p>
<p>Comment fonctionne le cahier de concertation ?</p> <p>(Réunion publique du 16/07/2015)</p>	<p>Il suffit d'aller au service d'urbanisme de la mairie et de demander le registre de la concertation. Vous aurez alors la possibilité d'y inscrire vos remarques ou vos questions sur le PLU. Le cahier sera régulièrement consulté par les élus et le bureau d'études, et à la fin de la concertation, le cahier sera remis au commissaire enquêteur pour la phase d'enquête publique.</p>

Economie

Remarques	Réponses apportées
Le développement du très haut débit est une nécessité. (Atelier thématique sur l'économie)	L'orientation 5 de la troisième ambition du PADD porte spécifiquement sur le développement des technologies de l'information et de la communication, il suggère notamment de développer en lien avec le département le réseau de fibre numérique vers les zones d'activités.
Il faut regrouper les acteurs locaux par pôles de compétences et créer des environnements économiques plus structurés et revaloriser les zones d'activités. (Atelier thématique sur l'économie)	Le PADD expose dans l'orientation 3 de la première ambition le projet de repenser les zones d'activités économiques dans cette direction.
Développer le potentiel agro-touristique. (Atelier thématique sur l'économie)	La ville a commencé à travailler sur cette problématique à travers la création d'un EPIC.

Agriculture

Remarques	Réponses apportées
Comment concilier développement agricole et risque inondation ? (Atelier thématique sur l'agriculture)	Le zonage du PLU identifie les secteurs à risque et, en lien avec le PPRI, permet de connaître les zones où le développement d'activités est possible.
Il est important de maintenir la trame agricole entre Cheval Blanc et Cavaillon qui participe à la continuité écologique	L'orientation 5 du premier axe du PADD souligne toute

entre le Lubéron et la Durance. (Réunion publique du 19/05/2016)	l'importance de préserver la plaine agricole.
Mobilité	
Remarques	Réponses apportées
Il est question dans le diagnostic de la mise en valeur de l'ancienne voie ferrée. Où se situe-t-elle ? Les rails vont-ils être supprimés ? (Réunion publique du 16/07/2015)	La mise en valeur concerne l'eurovélo route qui s'arrête à l'entrée de Robion. L'objectif est qu'elle arrive jusqu'à l'entrée de Cavaillon, avant de réfléchir sur comment relier ce point au pôle multimodal. Les rails vont être supprimés, dans le cadre de ce projet européen. La véloroute devrait se poursuivre jusqu'en Espagne.
En termes de cheminements doux, une coupure demeure entre la zone des plans et le centre-ville du fait de la voie SNCF. (Réunion publique du 19/05/2016)	Ainsi que le montre le troisième Axe du PADD, la continuité des cheminements doux fait partie de nos préoccupations, la reconquête de l'ancienne voie ferrée va aider à mettre en place cette continuité.
Il aurait été souhaitable que la vélo-route soit créée en site propre mais il me semble difficile de mettre en place une piste consacrée uniquement aux vélos passant dans le centre-ville de Cavaillon. (Réunion publique du 19/05/2016)	Il est effet évident que nous n'allons pas abattre des habitations pour l'aménagement des modes doux ; nous allons travailler à partir des pistes existantes et effectuer des jonctions. La vélo-route va aboutir à côté de la carrosserie Renault en se détachant de l'ancienne voie ferrée pour aller sous le petit passage que vous connaissez. Cela permettra aux cyclistes d'accéder à la route des Courses, portion comprenant d'ailleurs une plus grande largeur de voie et

	permettant donc la création de bandes plus sécurisées. La piste longera ensuite le lycée pour rejoindre les Bouches du Rhône.
Qu'en est-il du projet de passage à niveau vers la voie ferré ? (Réunion publique du 19/05/2016)	Nous sommes actuellement en discussion avec les Réseaux Ferrés de France
Est-il envisageable de mettre en place une voie le long de la Durance pour mener les gros porteurs vers les Zones d'activité ? (Réunion publique du 19/05/2016)	La mairie continue son forcing pour la continuité de la rocade vers la route de Roubion. Depuis Apt, vers le Sud cela éviterait les véhicules traversant Cavaillon.

Habitat et équipement

Remarques	Réponses apportées
Vous évoquiez dans la présentation la nécessité d'adapter le parc de logements à la population qui est vieillissante. Ne serait-ce pas plus pertinent de construire des logements afin d'attirer une population payant des impôts ? (Réunion publique du 16/07/2015)	Il est important de s'adapter au vieillissement de la population et à la diminution de la taille des ménages. Cela n'empêche pas de proposer également une offre de logements pour attirer de nouvelles populations. Puisque les cadres sont sous-représentés à Cavaillon, il est possible de leur proposer une offre de logement adaptée. Il est important de préciser que les personnes âgées sont une population qui paie des impôts et qui consomme beaucoup dans les commerces de proximité.

<p>Vous avez évoqué l'année 46 pour parler de la majorité des logements construits. Pourquoi ce nombre ?</p> <p>(Réunion publique du 16/07/2015)</p>	<p>Il est important de surveiller le parc de logements. Lorsque ce dernier est très vieillissant, des démolitions/reconstructions peuvent être envisagées. En ce qui concerne Cavaillon, le parc de logements n'est pas particulièrement ancien, mais il n'est pas récent non plus. Une baisse du nombre de logements construits a été enregistrée ces dernières années. Cela est sans doute dû aux contraintes imposées par le PPRi.</p>
<p>La rocade est, fait-elle partie du projet de PLU ?</p> <p>(Réunion publique du 16/07/2015)</p>	<p>Le projet de contournement du conseil départemental existe depuis une quinzaine d'années, mais n'a jamais abouti par manque d'investissement. Nous avons cependant demandé au département de placer le contournement en priorité dans les projets d'investissement concernant la commune, et plus particulièrement l'exécution d'un premier barreau. Ce dernier partirait de la zone des banquetts, pour atteindre la route de Robion. Cela permettra de désengorger la circulation.</p>
<p>Comment le PLU de Cavaillon se positionne-t-il sur la question du mitage agricole ? Pourquoi y-a-t-il un lotissement excentré derrière Auchan ? Cette zone est-elle destinée à accueillir d'autres logements ?</p> <p>(Réunion publique du 16/07/2015)</p>	<p>La zone derrière Auchan, fait effectivement partie du projet d'extension de l'habitat. Ces zones seront priorisées dans le PLU. Concernant le mitage, la loi ALUR impose de réduire l'expansion de la ville et de consommer le moins d'espaces agricoles possible, tout comme le SCoT. Il y aura de fait, de la densification à Cavaillon. Cela est d'autant plus important si nous souhaitons accueillir des entreprises. Il faudra loger les salariés. Or, les lotissements existants sont saturés.</p>

<p>Il existait trois tours à Cavaillon. Une d'entre elles a été détruite et pas les deux autres. Quelles raisons expliquent ce choix ?</p> <p>Ne peut-on pas espérer qu'un jour les deux tours restantes soient retirées ?</p> <p>(Réunion publique du 16/07/2015)</p>	<p>Un appel à la solidarité nationale va être fait. Détruire une tour, refaire un bâtiment avenue Jacques Brel et rénover certains appartements représente un coût qui s'élève à 23 millions d'euros. Nous n'avons pas les crédits pour détruire les deux autres.</p> <p>Le travail des élus est de redonner de la vitalité à la ville. Le PLU est une étape importante de cette démarche. Pour atteindre cet objectif, il faut travailler sur le centre-ville des travaux ont été engagés dans ce sens. Concernant les quartiers, une demande de prolongation du dossier pour rénover/construire des appartements a été faite. C'est un projet porté au niveau de l'État, mais nous ne savons pas s'il sera financé.</p>
<p>Il semble que les petites parcelles sont favorisées. Construire 30 logements par hectare revient à créer de petites zones pavillonnaires ne pouvant pas répondre à l'ambition d'accueillir des cadres. Ces derniers seraient, en effet, plus attirés par la possibilité de résider dans de grandes maisons indépendantes que dans des zones pavillonnaires offrant des terrains de 300 m2 maximum.</p> <p>(Réunion publique du 19/05/2016)</p>	<p>Il est vrai que 300m2 en moyenne c'est très petit. Ceci dit, il y a des lois qui nous imposent d'éviter l'étalement urbain, nous obligeant donc à établir des coefficients moyens. 30 logements par hectares est un coefficient moyen à l'échelle de la commune ; il peut donc y avoir des zones avec des bâtiments à R+1 et R+2 et d'autres zones divisées en parcelles de 1 500 à 2 000 m2 pouvant alors accueillir des cadres. La moyenne de l'ensemble restera ce que l'Etat nous a imposé.</p>
<p>Par ailleurs, est-ce que des stations d'épuration supplémentaires vont être créées dans le quartier Sud ?</p>	<p>Une station d'épuration va effectivement être créée sur une zone prévisionnelle de 100 hectares car il n'est pas possible d'engorger la station existante même si elle a une capacité suffisante. Il n'est pas question de faire une très grande</p>

(Réunion publique du 19/05/2016)	station, il s'agira davantage d'une micro station entre les Taillades et le centre de Cavaillon.
Développer et améliorer l'aménagement des espaces publics. (Atelier thématique sur l'économie)	L'ambition 3 du PADD « Cavaillon, la ville à vivre » propose de travailler sur ce sujet, notamment dans sa première orientation.
Organisation et développement urbain	
Remarques	Réponses apportées
Les distances de recul entre les départementales et les logements, vont-elles être homogénéisées entre les communes ? (Réunion publique du 16/07/2015)	Concernant les distances de recul des départementales, ce sont aux conseils généraux de décider. Dans le cadre des PLU, des modifications peuvent être apportées car le département revoit parfois à la baisse ces distances de recul. Cependant, nous ne sommes pas maîtres de la situation. Les départementales ne sont pas à la charge des communes.
Deux de nos entrées de ville sont des zones d'activités qui sont pour deux d'entre-elles sales et non attractives. Il n'y a que l'entrée en venant de Robion qui est encore verte. Va-t-elle également devenir une zone d'activités ? (Réunion publique du 16/07/2015)	Les zones d'activités sont nécessaires au développement des communes. C'était un choix de concentrer les concessionnaires automobiles le long de la route d'Avignon. La situation n'est pas catastrophique, et la municipalité fait de son mieux pour que les entrées de ville soient un peu plus attractives. Il est cependant vrai qu'il est difficile d'identifier la fonction précise de certaines zones. Il y en a notamment une qui est en attente d'aménagement entre le giratoire chabas et le rond-point du cimetière, mais c'est une route départementale. Quoiqu'il en soit, la municipalité essaie de définir des priorités pour chaque partie de la ville : les

	exploitations agricoles au nord, les zones d'activités et économiques au sud. Concernant la route de Robion, elle est plutôt destinée au logement.
En se promenant dans le centre-ville de Cavaillon, une impression de vacance des logements se dégage. Il en est de même pour les locaux commerciaux. Dans quelle mesure le PLU peut-il intervenir ? (Réunion publique du 16/07/2015)	Le PLU peut identifier le problème et éventuellement dans le cadre du PADD définir un axe sur ce thème. Il ne pourrait cependant pas travailler véritablement dessus et mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa résolution. C'est une question qui ne pourra se régler que par la mise en place d'une politique foncière pour les logements et où commerciale pour les locaux commerciaux.
Des projets sont-ils en cours pour essayer de faire revivre l'espace des M.I.N, qui compte beaucoup d'entreprises vieillissantes. (Réunion publique du 16/07/2015)	Avant d'engager des actions, il faudra mener une réflexion préalable afin de déterminer ce qu'il est souhaitable pour la zone. Quels types d'entreprises nous souhaitons voir s'implanter sur le foncier disponible. Il est cependant important d'avoir en tête que l'activité des M.I.N est viable.
Qu'en est-il de la zone du Crau, coincée entre deux voies rapides, assez détachée du reste de l'urbanisation ? (Réunion publique du 19/05/2016)	Dans l'ambition 2 du PADD, l'orientation 4 explique que nous allons redynamiser cette zone par une construction de logements de qualité.
Les réflexions avancent-elles sur les quartiers Est de la Commune ? Y-a-t-il des projets un peu plus précis pour cette zone ? Existe-t-il une réflexion plus poussée sur la coordination entre immeubles collectifs et zone pavillonnaire ?	La Ville n'a pas vocation à aménager les zones mais le PLU doit en effet encadrer les différents projets afin de garantir un développement urbain harmonieux. La zone Est fera donc l'objet d'une OAP spécifique.

(Réunion publique du 19/05/2016)	Un des enjeux majeurs de ces développements est leur accompagnement par la mise en place d'équipements comme des écoles, des espaces verts, des commerces et des réseaux de transports.
----------------------------------	---

Environnement

Remarques	Réponses apportées
<p>Les principes développés vont dans le sens d'une bonne préservation de l'environnement mais ce PADD est toutefois un document très ambitieux en termes de développement urbain. Nous pouvons nous demander si la commune aura les moyens d'assurer cette urbanisation avec la qualité annoncée ?</p> <p>(Réunion publique du 19/05/2016)</p>	<p>Concernant les moyens, il n'y a pas de soucis à avoir. Nous travaillons sur ces ambitions de développement depuis 2008. C'est un projet réfléchi qui n'entend pas promouvoir un développement démesuré à n'importe quel prix. La Ville semble avoir prouvé notamment par les opérations menées en centre-ville qu'il s'agissait d'un développement raisonné centré sur les atouts réels du territoire. Nous voulons que cette attractivité du centre-ville puisse se retrouver dans plusieurs zones et, pour cela, nous avons besoin de promouvoir un développement harmonieux.</p> <p>La volonté de l'intercommunalité est justement de labelliser les différentes zones. La commune vient de finir d'aménager une zone de 4,5 hectares principalement orientée sur les activités artisanales (les Taillades) ; la qualité de l'aménagement y est exceptionnelle. La labellisation est faite par le Conseil Départemental qui fixe des critères afin d'attribuer des subventions. Nous allons tout faire pour respecter ces critères et mettre en œuvre l'implantation de zones dites modernes, ouvertes, offrant une qualité d'usage</p>

	forte. Dans ce sens, la Ville souhaite augmenter le nombre d'emplois tertiaires afin de valoriser le niveau de qualification des salariés.
La colline de Saint-Jacques était le jardin de Cavaillon mais elle est aujourd'hui régulièrement grignotée par les constructions ; que dit le PLU la concernant ? (Réunion publique du 19/05/2016)	La colline Saint-Jacques est de toute façon contrainte en termes d'urbanisation étant classée en Espace Boisé Classé et du fait du risque de feu de forêt. En réalité, très peu de parcelles sont ouvertes à l'urbanisation sur le territoire communal.
Risques	
Remarques	Réponses apportées
Y-a-t-il un lien entre le PLU et le PPRi au niveau des services de l'État ? (Réunion publique du 16/07/2015)	Effectivement, le PPRi a la préséance sur le PLU. C'est-à-dire que le zonage du PPRi, s'impose au PLU qui ne peut pas revenir dessus. Les personnes garantes du respect du PPRi dans le cadre du PLU, sont les représentants de l'État.
Pourquoi ne pas avoir abordé la question du Plan de Prévention des Risques dans la présentation ? Pouvez-vous le faire maintenant ? (Réunion publique du 16/07/2015)	Cela n'entrait pas dans la présentation, car son objet était d'amener des éléments généraux de contexte. Concernant l'inondation, la commune est soumise au plan de prévention des risques d'inondation à cause de la Durance. Des études sont également en cours sur le Coulon de la Lavande. Le risque incendie sur la commune, est un aléa connu, qui n'est cependant pas couvert par un plan de prévention des feux de forêt. Ce risque qui concerne essentiellement la colline Saint-Jacques et l'est de la commune sera évidemment pris en compte dans le PLU.

<p>Est-ce que vous avez tenu compte dans le PLU et notamment pour la définition des zones constructibles, de l'impact des travaux de la digue ?</p> <p>(Réunion publique du 19/05/2016)</p>	<p>Les zones d'extension de l'habitat sont assez éloignées du Coulon et donc des zones inondables. En ce qui concerne la Durance, le début des travaux de construction d'une digue de 3 km de long protégeant une grande partie des secteurs au Nord de Cavaillon a été inauguré aujourd'hui même.</p> <p>C'est justement grâce à ces travaux que plusieurs extensions d'urbanisation sont envisageables.</p>
<p>Le PLU ne risque-t-il donc pas de déclarer des zones inconstructibles du fait qu'elles soient aujourd'hui en zone rouge du PPRi alors qu'avec ces aménagements hydrauliques, elles seront aptes dans l'avenir à accueillir des logements ?</p> <p>(Réunion publique du 19/05/2016)</p>	<p>C'est, en effet, une question qui se pose mais pas pour l'habitat. Notre territoire est sous l'emprise de la « doctrine Rhône » qui impose une inconstructibilité en ce qui concerne les logements dans les zones à risque même après des travaux de protection. Nous sommes en train de construire une digue qui sera ensuite labélisée au risque de crue de référence ce qui signifie que nous aurons le droit d'implanter des activités économiques dans le secteur mais cela seulement à titre exceptionnel. En raison du gel de la procédure de validation du PPRi Durance, notre commune n'a pu recevoir aucune activité de développement économique depuis des années. Afin de compenser cette situation, l'Etat a accepté d'accorder des exceptions à la doctrine Rhône mais seulement sous conditions. Tout projet devra être validé au cas par cas. Une fois labélisé, ce projet de digue nous permettra donc d'accueillir des zones d'activité mais non des logements car l'Etat estime que malgré la protection, le risque demeure : une digue peut toujours se rompre.</p>

	<p>En outre, une fois les travaux réalisés et labellisés, le PPRi pourra faire l'objet d'une révision afin de transcrire ces évolutions. Le PLU pourra s'adapter aux modifications du PPRi, le zonage pouvant être modifié selon les conclusions de la révision. Le PLU ne promulguera pas de règles plus restrictives que celles du PPRi et il sera toujours possible de le mettre à jour.</p>
--	---

III – Bilan

Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la Municipalité a organisé la concertation pendant toute la durée de l'élaboration de son PLU, depuis la délibération du 13 septembre 2013 lançant la procédure jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et où sera également soumis le présent bilan de concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants a permis de recueillir de nombreux avis et remarques. Leurs contributions ont alimenté les travaux en vue de l'élaboration du PLU.

Les avis exprimés mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie et de l'identité cavaillonnaise. Beaucoup de thématiques ont été abordées tant sur les questions de développement urbain et de mobilité que concernant l'environnement ou encore la gestion des risques. L'ensemble de ces remarques a été pris en compte et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document. Ainsi, la Ville de Cavaillon a finalisé son projet de PLU en tenant compte de la parole des habitants de la commune.

IV – Annexes

- Extrait de la délibération sur les modalités de concertation du 23 septembre 2013 ;
- Certificat d'affichage de la délibération du 23 septembre 2013 ;
- Annonce légale prescription PLU ;
- Dossier de presse ;
- Panneaux d'exposition (7);
- Registre de concertation ;
- Comptes rendus des ateliers thématiques ;
- Réunion publique de lancement :
 - o Compte-rendu ;
 - o Affiche de mobilisation.
- Réunion publique PADD :
 - o Compte-rendu ;
 - o Affiche de mobilisation.
- Réunion publique Traduction réglementaire :
 - o Compte-rendu ;
 - o Affiche de mobilisation.



Cavaillon

ANNEXES

PLU

Bilan de concertation Cavaillon

Extrait de la délibération sur les modalités de concertation



ARRONDISSEMENT D'APT

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

**EXTRAIT**du Registre des délibérations du
Conseil Municipal**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013**

Formalités de publicité effectuées le :

Service Urbanisme
Délibération n° 3**PRESCRIPTION DE LA REVISION DU POS ET PASSAGE EN PLU**

L'an deux-mille-treize et le vingt-trois septembre à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAILLON, convoqué le 17 septembre 2013 par M. Jean-Claude BOUCHET, Maire en exercice, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances. La séance est présidée par M. le Maire.

Nombre de conseillers : * en exercice : 35 * présents : 24 * procurations : 9 * Absents : 2

PRESENTS :

AMGROS Elisabeth, ARNOU Frank, ATTARD Alain, BASSANELLI Magali, BENSI Jean-Claude, BERGERON Brigitte, BOUCHET Jean-Claude, BOULESNANE Cecile, CHAVINAS Patrice, COURTECUISSÉ Patrick, DAUDET Gérard, DELONNETTE - ROMANO Valérie, DIVITA Bernard, GRAND Joëlle, LOMBARD Christophe, PAILLET Guy, PALACIO Jeanine, PEYRARD Jean-Pierre, RACCHINI Lucien, RAYNE Georges, REYNAUD Roger, RIVET Jean-Philippe, STOYANOV Annie, VALTON Véronique.

PROCURATIONS :

ABRAN Evelyne donne procuration à LOMBARD Christophe
ALLIBERT Sandrine donne procuration à BERGERON Brigitte
BOURNE Christèle donne procuration à GRAND Joëlle
MARTELLI Céline donne procuration à RIVET Jean-Philippe
MORGANA Yoëlle donne procuration à BOUCHET Jean-Claude
NEJMI Mohamed donne procuration à ATTARD Alain
NOUGIER Gérard donne procuration à DAUDET Gérard
RACCHINI Géraldine donne procuration à BASSANELLI Magali
VIDAL Corinne donne procuration à RAYNE Georges

ABSENTS :

BECHIR Didier, VERNET Martine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Valérie DELONNETTE ROMANO est désignée secrétaire de séance.

Extrait de la délibération sur les modalités de concertation



Suite de la délibération n°3 du Conseil municipal du 23 septembre 2013

M. Gérard DAUDET, 1^{er} Adjoint, expose

Il est rappelé que par délibération du 23 septembre 2002, le Conseil Municipal avait décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de configurer un développement inscrit dans un Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD) et de mettre ce document en cohérence avec les textes réglementaires, notamment la loi SRU.

Pour des raisons extérieures à la seule volonté municipale, à savoir :

- La mise en chantier par l'Etat des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) Durance et Coulon, respectivement prescrits en janvier 2002 et juillet 2002, documents à ce jour non aboutis définitivement,
 - La mise en chantier du SCOT, par un Syndicat Mixte chargé de l'élaboration d'un schéma prenant en compte un périmètre élargi, avec notamment le territoire de la communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (document approuvé par le Conseil Syndical du SCOT le 19 décembre 2012 donc aujourd'hui abouti).
- la commune de Cavailion s'est retrouvée dans l'impossibilité de mettre en œuvre un projet de PLU.

Cependant, la ville a procédé à quelques adaptations intermédiaires : révisions simplifiées, modifications n° 1 et n° 2 (création du secteur commercial de la Voguette, prise en compte provisoire des PPRI Coulon et Durance, réglementation concernant le photovoltaïque...).

Certaines de ces modifications sont aujourd'hui inopérantes, puisque elles-mêmes bloquées par des réglementations PPRI évolutives (secteurs Voguette, Camp...)

Aujourd'hui l'état d'avancement des réglementations PPRI Durance et Coulon (phase concertation publique en cours), ainsi que la nécessité de transformer notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme afin de répondre aux principes généraux des lois et textes en vigueur, nous obligent à mettre en chantier ce document, et donc de réitérer la prescription de la révision qui est le point de départ de la procédure de l'élaboration du dit document.

Les principes généraux à mettre en œuvre seront :

- L'équilibre entre :
 - le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains,
 - l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et à la protection des sites, milieux et paysages naturels,
 - la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables.
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville,
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général, ainsi que d'équipements publics et commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de

Extrait de la délibération sur les modalités de concertation



Suite de la délibération n°3 du Conseil municipal du 23 septembre 2013

développement de communications électroniques, de diminution des obligations de déplacement et le développement des transports collectifs.

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et nuisances de toute nature.

Afin de doter la commune d'un document d'urbanisme conforme au contexte législatif en vigueur et compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin de vie de Cavillon - Coustellet - l'Isle sur la Sorgue approuvé en Conseil Syndical du 19 décembre 2012, il s'avère nécessaire de procéder à une révision du P.O.S. en vigueur et à sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Cette révision est également l'occasion de fixer les orientations en matière d'aménagement et de développement durable du territoire (élaboration d'un PADD/Projet d'Aménagement de développement durable). Les principaux objectifs ont été définis comme suit en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, d'environnement, de déplacements, de développement des activités en adéquation avec l'identité de la commune et de sa qualité de vie :

Aménagement de l'espace

- Favoriser un développement maîtrisé de la zone urbaine en étudiant les possibilités de densification de celle-ci et des zones résidentielles afin de maintenir une croissance démographique raisonnable ne remettant pas en question l'identité de la commune.
- Protéger les « espaces verts » dans la zone agglomérée.
- Protéger et mettre en valeur les sites remarquables et les paysages de la commune.
- Continuer de travailler sur les aménagements extérieurs publics et privés pour améliorer l'impact visuel de certains équipements (signalétique, publicité, enseignes lumineuses, clôtures, entrées de ville...).

Habitat

- Poursuivre la production de logements sociaux conformément aux lois et règlements en vigueur
- Travailler sur le parc existant et recenser les locaux vacants afin d'inventorier les possibilités de réhabilitation et de remise sur le marché de ce parc immobilier.
- Travailler à une redynamisation et une requalification de l'habitat en centre-ville
- Favoriser l'accès à la propriété dans les nouveaux projets d'aménagement.

Déplacements

- Poursuivre la fluidification du trafic routier
- Continuer la réflexion sur les parkings pour améliorer la desserte de proximité
- Créer des axes secondaires afin de relier les axes structurants parallèles entre eux,
- Favoriser les déplacements alternatifs aux véhicules motorisés (cheminements piétons et/ou pistes cyclables) notamment entre le centre-ville, les collèges, les lycées, les groupes scolaires, les équipements sportifs, les quartiers résidentiels.
- Etudier, afin d'améliorer, les déplacements (collectifs, individuels, doux...) entre les 2 pôles suivants : le centre-ville et sa zone agglomérée proche.

Développement des activités

- Confirmer la mise en adéquation du PLU avec les objectifs du SCOT en matière de développement des activités

3

Extrait de la délibération sur les modalités de concertation



Suite de la délibération n°3 du Conseil municipal du 23 septembre 2013

- Renforcer la vocation touristique de la commune en permettant l'installation d'équipements tels que hôtel ou restaurant.
- Continuer la redynamisation du centre-ville.
- Permettre l'installation, le maintien et le développement du commerce de proximité
- Encourager le maintien et le renforcement des services de santé (pôle médical) sur la commune.

Qualité de vie

- S'assurer du niveau d'équipements et de services publics afin que celui-ci continue d'être en adéquation avec les besoins de la population,
- Développer des espaces publics générateurs de lien social.

Agriculture

- Pérenniser l'activité agricole en autorisant les constructions pour les agriculteurs,
- Travailler à des actions permettant de maintenir un espace agricole cohérent,

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être élargie si de nouveaux objectifs apparaissent au cours de l'étude.

L'élaboration d'un P.L.U. nécessite pendant toute la durée de l'étude, la mise en œuvre d'une concertation avec l'ensemble de la population, des associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole. Cette concertation doit être un moment d'échanges et de débat avec la population.

Il est proposé de choisir les modalités de concertation suivantes :

- Publication d'articles dans le bulletin communal et sur le site Internet communal,
- Expositions présentant les orientations majeures du P.L.U.,
- Animation de réunions publiques,
- Elaboration de supports écrits et cartographiques (PADD),
- Permanences d'élus ou de techniciens afin de renseigner le public,
- Ouverture d'un registre en mairie pour recueillir les avis et suggestions des habitants.

Vu l'approbation du Plan d'Occupation des Sols en date du 2/11/1982

Vu l'approbation de la révision n° 1 du POS en date du 12/02/1990

Vu l'approbation de la révision n° 2 du POS en date du 25/02/2002

Vu l'approbation de la révision simplifiée n° 1 du POS en date du 22/09/2005

Vu l'approbation de la modification n° 1 du POS en date du 2/07/2007

Vu l'approbation de la modification n° 2 du POS en date du 27/09/2010

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 11 septembre 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de :

➤ **PRESCRIRE** la révision du Plan d'Occupation des Sols et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

➤ **FIXER**, de manière non exhaustive, les objectifs définis ci-dessus dans les domaines de l'aménagement de l'espace, l'habitat, les déplacements, le développement des activités, la qualité de vie, l'agriculture,

➤ **PREVOIR**, conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation selon les modalités listées ci-dessus.

4

Extrait de la délibération sur les modalités de concertation

Cavaillon Mairie de Cavaillon Suite de la délibération n°3 du Conseil municipal du 23 septembre 2013

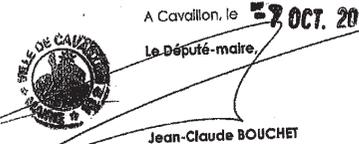
- > **CHARGER** un atelier d'urbanisme spécialisé pour réaliser les études nécessaires à l'élaboration du PLU, lequel sera réalisé au plus prochain terme de la consultation en cours.
- > **DONNER** délégation à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service concernant la révision du POS, élaboration du PLU, dès lors que les montants ne nécessitent pas le vote du conseil municipal
- > **SOLLICITER** de l'Etat une compensation financière, dans les conditions définies aux articles L. 1614-1 et L. 1614-3 du Code des Collectivités Territoriales, pour réduire la charge financière de la commune correspondante aux frais matériels et aux frais d'étude de la révision du POS, élaboration du PLU.
- > **DIRE** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du POS et à l'élaboration du PLU sont inscrits au budget principal 2014.

Il est précisé qu'en application des articles L. 121-4 et L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Conseil Régional,
- Monsieur le Président du Conseil Général,
- Présidents de la Chambre d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, de la chambre des métiers,
- Président du Parc Naturel Régional du Luberon,
- Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin de vie de Cavaillon - Coustellet - l'Isle sur la Sorgue.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance,
- Maires des communes limitrophes : Orgon - Plan d'Orgon - Cabannes - Caumont - Le Thor L'Isle sur la Sorgue - Robion - Les Tallades - Cheval Blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la question à l'unanimité.

Ainsi délibéré.

A Cavaillon, le **27 OCT. 2014**
 Le Député-maire,

Jean-Claude BOUCHET

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 0

Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de 2 mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de 2 mois. Toute personne qui saisit le juge administratif doit s'acquiescer d'une contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1633 bis Q du code général des impôts, à l'exception des personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle et des réérés libérés (art.L521-2 du CJA). A défaut de son paiement, la demande sera déclarée irrecevable.

Certificat d'affichage de la délibération



Service Urbanisme
EF

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Jean-Claude BOUCHET, Député Maire de CAVAILLON,

Certifie que la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013 concernant la prescription de la révision et passage en PLU - a bien été affichée aux emplacements réservés à cet effet, du 1/10/13 au 1/12/13 inclus.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Cavaillon, le 5 mars 2014



Pour Le Député-Maire,
Et par délégation,
Le premier Adjoint,

Gérard DAUDET

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@eurosud-publicite.fr
www.laprovencemarchespublics.com

Annonces légales

Jeudi 27 février 2014

Habileté à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

VENTES AUX ENCHERES

916566

HUISSIER DE JUSTICE

André HIELY - Jérôme HIELY
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
48, avenue Pierre-Sémar
Immeuble le Marigny - 84200 CARPENTRAS
Tél. 04.90.63.13.96 - Télécopie : 04.90.60.54.24
E.mail : scp.andre.hiely@huissier-justice.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

LJ AUSTRAL
HOSTELLERIE LA GRANGETTE
JEUDI 6 MARS 2014 A 11 HEURES
807 CHEMIN DE CAMBUSSION - 84740 VELLERON
EXPOSITION A 9 HEURES

MOBILIER DE RESTAURANT DE STYLE :
env. 30 tables, grande table dite de vendange, environ 60 chaises et fauteuils, vaisselier, armoires, lustres et appliques, tables basses et d'appoint, coffre, etc...
Mobilier de style garnissant les 17 chambres de l'hôtel : literies complètes avec linge, meubles de salle de bain dessus marbre, chevaux et lampes, appliques et lustres, bureaux fauteuils, appliques, commodes, petites tables et bureaux, chaises.

MOBILIER D'EXTÉRIEUR :
11 tables et 20 chaises fer forgé, 12 lits de piscine
Matériel de cuisine et de lingerie : piano 4 feux gaz + plaque coup de feu, 2 planchas HOBART, 2 armoires chauffantes HOBART, 1 four rôtissoire HOBART, 1 four électrique HOBART 6 plaques, 1 table réfrigérée HOBART à tiroirs, 4 tables inox, machine à laver BONNET, lave linge ELECTROLUX 11kgs, sèche-linge ELECTROLUX 11kgs, calandreuse ELECTROLUX, vaisselles et ustensiles de cuisine

PHOTOS VISIBLES SUR WWW.LA-GRANGETTE-PROVENCE.COM

Frais d'adjudication 14.35 % TTC. Faculté de réunion.
Enlèvement immédiat sous la responsabilité de l'adjudicataire.
Liste des lots fournie à titre indicatif
Paiement comptant par chèque certifié ou espèces uniquement.

ANNONCES LEGALES

318976

Commune de Cavillon

AVIS PUBLIC

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération en date du 23.9.2013, le Conseil Municipal a décidé de prescrire l'élaboration du PLU sur l'intégralité du territoire de la commune.
Cette élaboration fera l'objet d'une concertation selon les modalités précisées dans cette délibération et notamment information dans le bulletin communal et sur site internet de la ville, exposition, réunion publique, permanence et registre pour recueil d'avis et suggestions.
Cette délibération est affichée à la Mairie et consultable au service Urbanisme de la ville.

319078

Commune de Saint Trinit

COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

AVIS

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 20 février 2014, le conseil municipal a institué le droit de préemption urbain sur la totalité des zones U et AU définies au Plan Local d'Urbanisme.
La délibération du conseil municipal ainsi que le plan délimitant le périmètre du droit de préemption urbain peuvent être consultés à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

APPEL D'OFFRES

309053



AVIS D'ATTRIBUTION

AREA PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

M. Ladislav POLSKI - Président Directeur Général
agissant au nom et pour le compte de la Région PACA
29 Boulevard Charles Nédélec
CS 30250

13331 Marseille - Cedex 03
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

OBJET : Restructuration de l'accueil du lycée Arthur RIMBAUD à ISTRES (13)
Référence acheteur : 430BTXXA

NATURE DU MARCHÉ : Travaux - Exécution
Procédure adaptée

CLASSIFICATION CPV :
Principale : 45262522 - Travaux de maçonnerie

CRITERES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération
60 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille
22, 24 rue Bratoul
13006 Marseille
Tél : 04.91.13.48.13 - Fax : 04.91.81.13.87
greffe.ta-marseille@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ
LOT N° 1 - Démolition - Maçonnerie - Second oeuvre

NOMBRE D'OFFRES RECUES : 3
DATE D'ATTRIBUTION : 10/12/13
MARCHÉ N° : 430B01M
SEE PIRAS ROUTE DE GRANS, 13680 LANÇON DE PROVENCE
MONTANT : 75 069,18 Euros HT

LOT N° 2 - Menuiserie extérieures / Serrurerie

NOMBRE D'OFFRES RECUES : 3
DATE D'ATTRIBUTION : 10/12/13
MARCHÉ N° : 430B02M
CVF, 21 ECOFOLIS 40 AV JOSE NOBRE, 13600 MARTIGUES
MONTANT : 95 839,49 Euros HT

LOT N° 3 - Electricité CFC/CFE - CVC - Plomberie

NOMBRE D'OFFRES RECUES : 2
DATE D'ATTRIBUTION : 10/12/13
MARCHÉ N° : 430B03M
THERMI SUD, 132 rue Falconnet 21 des Molières, 13140 MIRAMAS
MONTANT : 59 805,00 Euros HT

Envoi le 11/02/14 à la publication
Retrouvez cet avis intégral sur <http://achat.regionpacaca.fr>

318810



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ
MAIRIE DE PLAN DE CUQUES
28 avenue Frédéric Chevillon - 13380 PLAN DE CUQUES - France
Type de l'acheteur public : Commune
Contact : Monsieur BERTRAND Jean-Pierre
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

RÉFÉRENCE DU MARCHÉ CPJ/2014

OBJET DU MARCHÉ Extension du Parking du Jarret

DATE D'ENVOI À LA PUBLICATION 21/02/2014

TYPE DE MARCHÉ Travaux

TYPE DE PRESTATIONS Exécution

CLASSIFICATION DES PRODUITS Travaux de construction

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ
langue(s) : fr

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères de sélection des candidatures : ceux indiqués dans le DCE téléchargeable sur le site : www.laprovencemarchespublics.com

PROCÉDURE

Mode de passation : Procédure Adaptée

Article 29

Forme du marché : Ordinaire

PLANNING

Date limite de réception des offres : 07/04/2014 à 12:00

Délai minimum de validité des offres, à compter de la date limite de remise des offres (en jours) : 120

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 07/05/2014

Durée du marché ou délai d'exécution, à compter de la date de notification du marché (en mois) : 7

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...)

INFORMATION

Publication des marchés conclus en 2013 avant le 31 Mars 2014

LaProvence

Responsables des Marchés Publics,
Maires, Secrétaires de Mairies

EURoSUD
PROVENCE

Nous vous rappelons que vous avez la RESPONSABILITE d'annoncer

Avant le 31 MARS 2014

LA LISTE DE VOS MARCHES CONCLUS EN 2013

La PROVENCE vous offre la possibilité de toucher la plus grande partie de vos administrés et de faire preuve de TRANSPARENCE

Deux formules :

Insertion presse ou Insertion presse + Internet

A UN TARIF PREFERENTIEL ET SPECIFIQUE POUR CETTE COMMUNICATION

Besoin de renseignements ou devis, contactez-nous :
EUROSUD PROVENCE
TEL : 04.91.84.46.30 ou 80.67 - FAX : 04.91.84.46.12

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

NAISSANCES

Lou



ENTRAIGUES-SUR-LA-SORQUE Lou a offert un de ses premiers plus beaux sourires à ses parents, Donaly Bajard et Rémy Tasternière, le 3 mars à 9h 23 à la maternité Urbain V d'Avignon. Comblant de bonheur l'heureux couple, qui voit ainsi la naissance de son premier bébé, la ravissante petite princesse pèse 3,300 kg.

Sasha



PERNES-LES-FONTAINES Sasha, fils de Laëtitia et Christopher Louis, est né le 1er mars à 7h 28 à la maternité du centre hospitalier d'Avignon. Beau bébé de 3,100 kg pour 50 cm, Sasha premier enfant du couple fait la joie et le bonheur de ses parents.

Ilyana



AVIGNON Ilyana est née le 28 février à 0 h 38 à la maternité du centre hospitalier d'Avignon. Filie de Karima Choufi et de Jamel Mechrane, Ilyana joli bébé de 2,450 kg pour 46 cm est le premier enfant du couple. Elle comble de joie et de bonheur ses parents.

Clara



ORANGE Clara Gabignon, est née le 26 février à 11h02, à la maternité du Centre hospitalier Louis-Giorgi d'Orange. Elle pesait 3,140 kg pour 48 cm. Si elle est la fierté de son frère Maxim 8 ans, elle fait aussi la joie de ses parents. Juliette adjoint administratif et Frédéric sous-officier 4^e RMAT de Nîmes.

Profil acheteur
Plateforme de dématérialisation
le dauphiné www.marchespublics.le-dauphine-legales.com
Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements
VAUCLUSE
Guichet
->> 04 90 16 78 10
LDL.legales@le-dauphine.com

AVIS
Avis au public

COMMUNE DE CAVAILLON

Avis public
Elaboration du plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 23/9/2013, le conseil municipal a décidé de prescrire l'établissement du PLU sur l'intégralité du territoire de la commune. Cette élaboration fera l'objet d'une concertation selon les modalités précisées dans cette délibération et notamment l'information dans le bulletin communal et sur le site internet de la ville, exposition, réunion publique, permanence et registre pour recueil d'avis et suggestions. Cette délibération est affichée à la Mairie et consultable au service urbanisme de la ville.
538533900

Maëlia



COURTIEZON Maëlia est née le 22 février à 10h 05 à la maternité Urbain V d'Avignon. Premier bébé de Laëtitia Bruandet et de Christophe Eggen, la jolie princesse pèse 1,970 kg et mesure 44 cm.

Nino



Adam



CHÂTEAURENARD Adam, fils de Abida et Abdellatha Atsi, est né le jeudi 27 février à 19 h 13 à la maternité du centre hospitalier d'Avignon. Magnifique bébé de 3,890 kg pour 51 cm, il fait le bonheur de ses parents. Ils sont comblés par l'arrivée de leur premier enfant.

Yanis



Djibril



CARPENTRAS Djibril Kabli, a vu le jour le 27 février à 12h10 à la maternité de Carpentras. Le beau bébé pèse 4,280kg. S'il fait la joie de ses frères Sabri, Bans, Aymen, 6ans et de sa sœur, Assia 1an et demi, il comble aussi le bonheur de ses

La 1^{re} réunion d'élaboration du PLU ouverte au public



L'urbaniste en charge de l'étude a présenté la 1^{re} phase du PLU : le diagnostic.

Jeudi soir, la 1^{re} réunion sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme de la ville a intéressé un public venu nombreux.

Ce document d'urbanisme remplace le Plan d'occupation des sols, et détermine les règles de construction applicables à tous les secteurs de la ville.

Il sera aussi l'expression du projet urbain de la commune en matière d'aménagement pour les 10-15 ans à venir.

Depuis janvier 2015, des urbanistes travaillent en cinq étapes pour établir ces documents. La 1^{re} phase, qui a duré 6 mois, a été présentée lors de cette réunion.

Elle correspond au dia-

gnostic territorial. C'est un état des lieux (habitat, équipements, patrimoine, économie, déplacements, environnement...). La prochaine phase de travail est le PADD : Projet d'aménagement de développement durable.

Il sera présenté en réunion publique à l'automne. L'élaboration du PLU se fait par le comité de pilotage (élus), elle est débattue lors des conseils municipaux, des personnes publiques (État, Région, chambres consulaires, Parc Luberon...) donnent leurs avis.

La population peut s'exprimer avec le cahier de concertation disponible au service de l'urbanisme de la mairie.

URBANISME Jeudi, le député-maire a présenté le projet de PADD lors d'une réunion publique

Plus de 1500 nouveaux logements d'ici 2030

«C'est l'avenir de Cavillon et le visage de notre Ville que nous dessinons ensemble.» C'est avec ces mots que Jean-Claude Bouchet, député-maire de Cavillon entouré de son premier adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement urbain, Gérard Daudet et de Fanny Galiana, du cabinet C'tadia conseil, a ouvert la réunion publique concernant la présentation du projet de PADD (Plan d'aménagement et de développement durable), jeudi soir.

Ce projet, qui fait partie du PLU (Plan local d'urbanisme), remplace le Pos (Plan d'occupation des sols) et doit être voté par le conseil municipal avant le mois de mars 2017. Il a été débattu lors du dernier conseil municipal, le 25 avril (voir nos éditions précédentes).

L'objectif affiché par la municipalité étant la construction de 1500 à 2000 logements d'ici à 2030, pour permettre l'accueil de 3000 nouveaux habitants.

La population de la ville passera donc de presque 27000



Jean-Claude Bouchet (au centre), entouré de Gérard Daudet et de Fanny Galiana a présenté le projet de PADD, mercredi.

(d'après le dernier recensement en 2013) à 30 000 habitants.

Un projet de construction autour de quatre ambitions

Dans ce document, la vision du développement de la Ville est organisée autour de quatre grandes ambitions.

La première, "Cavillon la ville dynamique" est relative

au développement économique du territoire, notamment par le biais de la revitalisation du cœur de ville et à la création d'un pôle de développement au Sud du territoire.

La seconde, "Cavillon la ville attractive", concerne entre autres la réhabilitation et la revalorisation du centre-ville et la valorisation des entrées de la cité (route d'Avignon, D836, route de Cheval-Blanc

et route de Robion). L'optimisation des espaces urbanisés y est prévue pour assurer un développement résidentiel équilibré.

La troisième ambition, "Cavillon la ville à vivre" concerne les espaces publics, les transports, la diversité des logements, des équipements de loisirs et la cohabitation entre le monde urbain et le monde agricole.

L'INFO EN +
MISE À JOUR OBLIGATOIRE
La dernière version du Pos (Plan d'occupation des sols) de la Ville date de 1982. Elle a été révisée en 1995 et 2002. Depuis les lois Grenelle I et II et Alur, les villes doivent se doter d'un PLU (Plan local d'urbanisme) au premier trimestre 2017. L'élaboration du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) est issue de plusieurs ateliers thématiques, suivis par différents acteurs du territoire.

Adrien CROCHET

Des échanges après la présentation

L'issue de la présentation, la parole a été laissée au public pour un échange autour du projet.

«La Ville a-t-elle les moyens d'assurer cette urbanisation avec la qualité annoncée?» a demandé un participant. Le député-maire et son adjoint lui ont répondu que l'ambition n'était pas démesurée et que sa réalisation ne se ferait pas à n'importe quel prix. «C'est à l'aménageur de prendre en compte le coût de l'aménagement de la zone, a précisé Fanny Galiana. Ce n'est pas la commune qui supporte l'intégralité de ces coûts.»

La question de la taille des

parcelles de terrain a été soulevée. «Si on fait le calcul, 30 logements à l'hectare, cela fait des parcelles de terrain d'environ 330 m². Avez-vous prévu des quartiers plus chics avec des maisons plus grandes pour accueillir des cadres?»

Sur ce point, Gérard Daudet a expliqué que le coefficient de 30 logements à l'hectare était une moyenne imposée par l'État. «Il y aura des zones avec des bâtiments R+2 (bâtiments avec trois niveaux habitables N.D.L.R.), et des zones avec des parcelles de 1500-2000 m², a-t-il précisé. La moyenne restera dans le

cadre de ce qu'impose l'État.»

Pas de déblocage de zones inconstructibles autour de la digue de la Durance

En réponse à une question posée dans l'assistance, Gérard Daudet a précisé que le PADD ne prévoyait pas l'impact des travaux de la digue de la Durance à Cheval-Blanc et le déblocage de zones jusqu'alors inconstructibles. «Depuis quelques années, des zones sont bloquées par le PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation), a indiqué l'élu. Avec la construction de la digue et une fois celle-ci labellisée, l'État autorisera

l'ouverture de zones d'activité, mais pas d'habitation.»

Un habitant s'est inquiété de savoir si l'implantation de stations d'épuration dans le secteur sud était compatible avec des sources de captage à proximité. Sur ce point, les élus ont souligné qu'une telle infrastructure était obligatoire sur une zone d'aménagement prévisionnelle de 100 hectares. Quant à son emplacement et son volume, une étude est en cours pour les déterminer. «Il n'y aura pas de méga station comme celle du bord de Durance, mais des microstations», a précisé Gérard Daudet.

La suite du calendrier

Un travail sur la définition du zonage est en cours.

À l'issue de ce dernier, une réunion publique sera organisée avant ou après l'été pour présenter ce projet, qui sera voté en conseil municipal avant la fin de l'année et soumis à enquête publique. L'occasion pour les Cavillonnois de faire valoir leurs remarques auprès du commissaire enquêteur.

Une approbation définitive sera votée par le conseil municipal au mois de mars 2017.

En 2030 la ville sera plus grande et plus écologique

Le maire a présenté à la population le Plan d'aménagement et de développement durable qui dessine les contours du Cavillon de demain

Il ne s'agit surtout pas de tirer des plans sur la comète. Le PADD, autrement dit le Plan d'aménagement et de développement durable c'est de l'anticipation raisonnée. Un exercice visant à dessiner ce que sera le Cavillon des années 2030. Autrement dit dans pas longtemps.

Et à ce petit jeu, au demeurant très sérieux puisqu'il va intégrer le futur Plan local d'urbanisme, on apprend que la ville devrait grandir en population, passant d'un peu moins de 27 000 habitants au tout dernier recensement aux environs de 30 000 citoyens.

Une ville qui pousse c'est bien, mais encore faut-il que cela se fasse le mieux possible. À ce niveau les spécialistes ont planché sur ce PADD autour d'ambitions fortes: faire une ville attractive, dynamique, agréable à vivre et écologique avec en arrière plan le Luberon.

Un joli tableau présenté jeudi soir aux Cavillonnois qui ne se sont pas déplacés en masse. Visiblement ce genre d'exercice intéresse plus les villageois que les citadins.

Qu'importe, les présents qui ne devaient pas dépasser la centaine, ont pu demander des précisions au maire et à son premier adjoint Gérard Daudet. Une poignée de questions qui



Les personnes présentes en mairie ont eu droit à une présentation assez détaillée du PADD avant d'avoir la possibilité de demander des précisions.

/PHOTO J.-L.P.

n'avaient réellement rien de très polémique. Ainsi, un monsieur s'est interrogé sur cette règle visant à bâtir 30 logements à l'hectare, soit 333 m² à l'unité. Un peu chiche pour proposer des quartiers "chics" et attirer des cadres. Réponse de Gérard Daudet, il s'agit d'une moyenne, la construction de bâtiments de 2 ou 3 étages permettra de libérer des terrains beaucoup plus grands. Un militant

associatif, assez convaincu, s'est tout de même interrogé sur la capacité de la ville à mener une urbanisation de qualité. «C'est à l'aménageur de prendre en compte le coût de l'aménagement de la zone» répond-on de l'autre côté de la salle. Et de citer la nouvelle zone d'activités des Taillades qui a bénéficié d'un label et de subventions de la part du département.

Autre précision, la construction de la digue des Isles du Milan (à Cheval-Blanc) permettra de déblocquer des terrains pour des entreprises mais pas pour du logement, le risque inondation demeurant, même avec cet ouvrage.

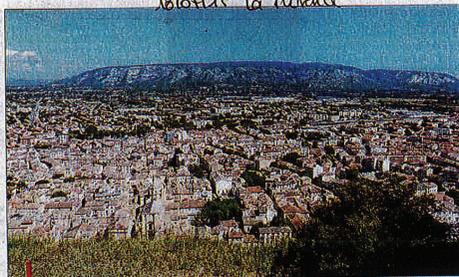
Tout le monde se retrouvera très vite pour discuter cette fois du zonage du PADD en cours de réflexion.

J.-L.P.

PLU : une vision pour la ville à quinze-vingt ans

La salle de l'hôtel de ville était pleine pour la réunion publique jeudi soir

Jeudi soir, entre deux airs de jazz venus du groupe installé devant la mairie, on a pu mieux comprendre ce qu'était un PLU, plan local d'urbanisme qui remplace le POS de Cavallion qui date de 1982. La salle de l'hôtel de ville était bien garnie malgré les vacances pour écouter le bureau d'études, venu présenter le projet. Des aspects techniques si complexes que toutes les municipalités sont désormais obligées de passer par ces cabinets spécialisés. Alors la définition du PLU est "un projet qui définit les priorités de la commune pour l'aménagement de son territoire, met en cohérence les différents objectifs (habitat, déplacements, équipements, emploi, développement économique, environnement, etc.). Un zonage qui détermine un règlement sur chaque zone de la commune et qui correspond à une traduction du projet de ville".



Le PLU fait l'objet d'une concertation publique jusqu'au printemps 2016 sur le devenir de la ville. Chacun peut donc adresser ses remarques au service d'urbanisme. / PHOTO C.T.

Objectif : 2017

Le PLU doit être adopté avant 2017, date à laquelle tout les POS deviennent caducs. Il correspond aux changements engagés ces dernières années, en terme de population, d'habitat, d'emploi, et de changements tels que celui intervenu récemment concernant les zones inondables. Avec l'acceptation de la digue de Cheval-Blanc qui va être construite, contre les crues, le développement de certains quartiers jusqu'à présent sur des terres "gelées" va pouvoir s'effectuer ont indiqué le maire Jean-Claude Bouchat et le premier adjoint Gérard Daudet.

La première phase présentée hier était un constat : suivre la réflexion puis la présentation à la population avant l'adoption en conseil municipal et l'enquête publique. Toutes ces étapes seront annoncées avant.

Du POS AU PLU

Environ 136 ha de surface consommée ces 10 dernières années :

- 1985-2000 = 224 hectares consommés

- 2000-2010 = 136 hectares consommés

- 2015 : Potentiel foncier au POS : 253 ha (avec prise en compte de la digue RAR)

LE PLU doit désormais :

- répondre aux besoins des 10 prochaines années ;

- contenir des objectifs chiffrés en matière de modulation de la consommation de l'espace.

Développer les modes de transport doux, préserver le patrimoine, favoriser la mixité sociale, préserver les ressources.

par différents vecteurs de communication, presse y compris. Le bureau d'études fait le constat d'une croissance démographique qui ralentit, un vieillissement de la population ; Un chiffre aussi : 43,29% seulement des foyers sont impossibles. On constate aussi une baisse de la taille des ménages (2,2 personnes par ménage en 2011, dernier chiffre officiel). Un parc de logements en croissance, mais il faudra proposer un certain nombre de logements plus petits pour les personnes seu-

les, les jeunes actifs et réfléchir, selon la municipalité, à la façon d'attirer plus de cadres à Cavallion. Cela passe par les services proposés mais aussi par le type d'habitat. On sont les terres disponibles pour proposer certains terrains à ces actifs ? Car le PLU a une exigence : faire un habitat plus groupé, en bref des maisons plus petites. Il faudra donc varier les types de propositions. Ce qui est certain c'est que des modifications vont intervenir sur la zone sud de Cavallion avec le projet de

créer une zone d'activités. 5437 personnes travaillent et habitent à Cavallion ; 8212 vivent quotidiennement en ville, 3635 Cavallonnais travaillent ailleurs. Autre élément à rappeler, le terroir agricole est exceptionnel, autrement dit 74 % des terres sont pourvues d'un potentiel agricole intéressant, élevé ou très élevé. Voilà qui devrait donner à réfléchir quand on connaît les difficultés du monde agricole actuel ! / PHOTO ANTHONY SHERIDAN C.T.

0310117
Vaudoux n'h'n



VIE LOCALE

Une réunion publique lundi pour le Plan local d'urbanisme

» Cette année sera celle des grands changements à Cavallion. En effet, le Plan local d'urbanisme, PLU, va évoluer. Lundi 9 janvier, à 19 heures, la Ville et le cabinet d'experts en urbanisme présenteront à la population, au cours d'une réunion publique en mairie, le zonage, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le règlement. Cette réunion publique est ouverte à tous. Renseignements : www.cavallion.com

SERVICE DES MUSÉES

Les ateliers dorure

Cette année 2017, le programme des Musées de Cavallion est sorti avec des animations dès ce mois-ci. Des ateliers dorure vers les adultes et jeunes à partir de 12 ans ou à partir de 8 ans si accompagnés par un adulte participant à l'atelier. Tarifs : 8€ ; 5,50€ si -18 ans. Nombre de places limité, inscription obligatoire auprès de la conservation du Patrimoine et des Musées, RDV à l'Atelier des musées le vendredi 13 janvier, 9h - 12h30 - adultes ; zoom sur la technique de l'estampe en dorure, prise d'empreinte avec une pâte à moulage et moulage au gros blanc (blanc de Meudon). D'autres dates sont disponibles ensuite.

PATRIMOINE

L'ouvrage sur l'histoire de l'hôtel-Dieu réédité

» Le passionné d'histoire et de généalogie, Dominique Gros, réédite son ouvrage "L'hôpital, la pharmacie, la charité de Cavallion", imprimé en 2012 et épuisé depuis. Co-écrit avec l'historien local Jean Giroud, il retrace l'histoire de l'hôpital de Cavallion du XIV^e siècle au début du XX^e siècle en passant par les comptes d'apothicaires, des remèdes d'antan, la construction de l'hôtel-Dieu, etc. Prix : 15 euros, en vente à la boutique des Musées, à la librairie de l'étoile, au Léopard Amoureux.



MJC

Un bazar bien sympathique

À la MJC, on chouchoute les adhérents et... les artistes locaux ! C'est ainsi que tout récemment, à l'occasion des fêtes, cinq d'entre eux sont venus présenter et proposer à la vente leurs œuvres à l'occasion d'un "Petit Bazar" fort sympathique. Des créations "made in Cavallion" aussi diverses qu'attrayantes avec les sacs et les pochettes d'un jeune duo prometteur dénommé "Querelles2seurs", les bijoux ethniques en tissus africains de Daisy Wax, les nombreux accessoires pour tout petits signés Tom 'N' Lou sans oublier l'atelier céramique de la MJC, dirigée par Fabienne Toullier venu exposer ses dernières réalisations. De la couleur, de la variété, des idées, de quoi ravir les acheteurs ! / PHOTO F.V.



LA PROVENCE

03/01/17

A suivre

C'est la reprise en mairie avec le Plan Local d'Urbanisme
Réunion publique sur le PLU le vendredi 9 janvier 2017 à 19h en salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville. Seront présentés le futur zonage, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi que le règlement.

À la librairie Le lézard amoureux, on a déjà programmé le début d'année.

Dès le vendredi 13 à 19h à La Garance soirée de soutien à Asil Erdogan, journaliste turque emprisonnée et actuellement sous contrôle judiciaire. Au programme: lectures, musique etc...

La librairie sera présente avec les livres de cette auteure.
Mercredi 18 à 18h30 à la librairie: vernissage de l'exposition d'Edith Delbreil, exposition que vous pouvez déjà voir à la librairie. Soirée festive et conviviale.

Jeu 19 à 18h30 à la médiathèque La Durance: rencontre avec le dessinateur de bandes dessinées Matthias Lehmann dans le cadre du Prix des Lycéens et Apprentis de la région PACA (Sorj Chalandon et Didier Castino étaient venus à la librairie)

Vendredi 20 à 18h30 à la médiathèque de Sorgues: rencontre avec Agnès Desarthe ("Mangez-moi", "Ce coeur changeant", "Une partie de chasse", "Le roi René" etc...)

Samedi 21 à 10h à la librairie: café-poésie. Martine Pringuet nous emmènera dans les pas du poète Bernard Noël.

Samedi 28 à 10h à la médiathèque de Mollèges: rendez-vous avec les Jeunes éditions L'Eternel et Cyril Dewavrin, non moins jeune éditeur, au même moment, à Cavallon, Chantal Tran mènera

Pâtisier d'écritures non pas à la baguette mais à la plume...
Rappels que cet atelier d'initiation est gratuit, qu'il dure 2h1/2 mais que les places sont limitées. Prière de s'inscrire pour avoir une place ! Mais surtout, ne vous inscrivez pas si vous n'êtes pas sûr(e) de venir, pensez aux autres...

La reprise aussi côté sportif

L'athlétic Sport Cavallonnais (A.S.C.) et le Comité de Vaucluse organisent dimanche 8 janvier au stade Pagnetti et sur le site du Grénoillet, le championnat de Vaucluse de cross country 2017:

- 11h et 11h15 poussins et poussines.
- 11h30 et 11h45 benjamins et benjamins.
- 12h minimes filles.
- 12h minimes garçons et cadettes.
- 13h25 juniors filles espoirs-seniors-masters filles, cross court.
- 13h55 cadets + espoirs-seniors-masters garçons, cross court.
- 14h30 juniors garçons + espoirs-seniors-masters filles, cross long.
- 15h15 espoirs-seniors-masters garçons, cross long.

Et côté artistique... avec l'exposition d'Eric Savin

Cet artiste cavallonnais peint depuis de nombreuses années, et sa première exposition est à voir du 3 janvier au 11 février à la MJC. Dans chacun de ses tableaux, il utilise la technique du relief avec diverses matières et une large gamme de couleurs, mettant ainsi en forme de manière subjective des figures humaines ou animales.

Inscriptions scolaires 2017-2018.

Les inscriptions scolaires pour l'année 2017-2018 auront lieu au service des Affaires scolaires, 204 cours Gambetta, les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 11h30 et de 14 heures à 16h30; les mercredis et vendredis de 8h30 à 11h30 uniquement aux dates suivantes:

- du lundi 9 au vendredi 27 janvier: maternelles Marie-Signoret et Louis-Leprince-Ringuet; élémentaires Castil-Blaze et Joliot-Curie.

- du lundi 30 janvier au vendredi 10 février: école des Vignères, du lundi 27 février au vendredi 17 mars: maternelles Les Ratacans et La Colline; élémentaires Les Ratacans et La Colline, du lundi 20 mars au vendredi 7 avril: maternelles Jean-Moulin et Camille-Claudel; élémentaires Jean-Moulin et Charles-de-Gaulle.

Se munir du livret de famille ou acte de naissance et d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois).

→ Pour tous renseignements, contacter le service des Affaires scolaires ☎ 04 90 04 04 16.

AGENDA

→ **MARDI 3 JANVIER**
Piscine

La piscine couverte Alphonse-Roudière est ouverte (sauf jours fériés). Tous les jours sauf le dimanche à 13 h. La Clède, ☎ www.luberonmontsdevaucdu.se.fr.

Via ferrata
Deux parcours en accès libre et gratuit. Location de matériel et réservation d'un guide possible. Renseignements à l'office de tourisme. Tous les jours. Colline Saint-Jacques, ☎ www.cavallon.com.

Exposition peintures "Eric Savin"
Jusqu'au mardi 31 janvier MJC, avenue Général-de-Gaulle.

Les crèches du monde
Partez à la découverte de la belle tradition des crèches à travers le monde. Tous les jours sauf le samedi et le dimanche de 8 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au vendredi 6 janvier. Mairie. Rue Joseph-Guis, ☎ www.cavallon.com.

Chômage des canaux
La coupe du Canal des sables et les filioles qu'il alimente sera effectuée à partir du 10 novembre, celle du Canal saint-Julien et les filioles qu'il alimente sera effectuée à partir du 28 novembre. Coupures effectuées pour travaux. Remises en eaux le 6 février 2017. Tous les jours. Jusqu'au lundi 6 février. Canal Saint-Julien : ☎04 90 78 00 59.

247 Ibg des Condamines, 84300 Cavallon, contact@canalsaintjulien.com.

Exposition
"Imagerie d'Avignon du XVIII^e siècle et Santibelli marseillais du XIX^e siècle". Sur RDV. Tous les jours. Jusqu'au dimanche 5 février, Hôtel d'Agar.

→ **JEUDI 5 JANVIER**
Permanence du Secours catholique
Services d'alphabetisation, de secours d'urgence à l'accompagnement, d'accompagnement scolaire, d'insertion par l'emploi, de formation... L'association recrute aussi des bénévoles. Tous les jeudis de 9 h 15 à 12 h. Au siège du Secours catholique, 61 avenue Victor-Basch. Secours catholique : ☎06 83 68 34 26

→ **VENDREDI 6 JANVIER**
Tournoi des rois
Proposé par le Cavallon bridge club. Salle Henri Rougion, 121 av. Joseph Pierre Bolelet.

Marché
Sauf les jours fériés tous les

vendredis de 8 h à 12 h. Place des fêtes.

→ **SAMEDI 7 JANVIER**
Lolo
Le Souvenir français organise son loto annuel à la salle Bouscarie. Ouverture des portes à 13 heures. 28 quilles et 9 cartons pleins. À 14 h. Avenue Charles-Vidau.

→ **DIMANCHE 8 JANVIER**
Gâteau des rois
Proposé par l'association Provençau de Cavallon. À 14 h. Salle Bouscarie, rue Charles Vidau.

Sortie ski
Selon l'enneigement. Rendez-vous place Tourel. De 6 h à 21 h. Ski club.

Brocante
De 13 h 30 à 18 heures. Tous les dimanches. Parking de Bricomarché.

Concert des rois
À 16 h. Cathédrale Saint-Véran, Place Joseph d'Arbaud.

Concert des rois
David Sénéquier à l'orgue et au chant avec Antoine Parisot à la trompette. À 16 h. Cathédrale Saint-Véran, Participation libre.

→ **LUNDI 9 JANVIER**
Marché
Tous les lundis de 8 h à 12 h. En centre-ville.

→ **MARDI 10 JANVIER**
Atelier objectif santé
De 14 h à 16 h. Centre social la Bastide, 835 route de Pertuis.

→ **MERCREDI 11 JANVIER**
Concert "Subliminal"
Proposé par la compagnie Arcosm, Camille Rocailleux et Thomas Querry. À 20 h 30. Théâtre La Garance, rue de Languedoc.

Spectacle danse
Par la compagnie Arcosm. À 20 h 30. Théâtre La Garance, rue de Languedoc. 21 €.

Théâtre la Garance : ☎04 90 78 64 64.
Rue du Languedoc à Cavallon.

→ **VENDREDI 13 JANVIER**
Soirée de soutien à Asil Erdogan
Asil Erdogan est un journaliste turque emprisonné et actuellement sous contrôle judiciaire. Au programme, lectures, musiques... La librairie sera présente avec les livres de cette auteure. À 19 h. La Garance, Librairie le Lézard amoureux.

☎04 90 72 12 19.
Concert musique ancienne
À 18 h 30. Auditorium du conservatoire, 112, Avenue de Stalingrad.

Cinéma-conférence "Le Mekong"
À 14 h 15. Cinéma la Cigale, 79, avenue du Maréchal Joffre.

LA PROVENCE

09/01/17

AGENDA

CAVALLON

→ **LUNDI 9 JANVIER**
Réunion publique
Présentation du Plan local d'urbanisme (PLU), du zonage, des orientations d'aménagement et de programmation et du règlement. À 19 h. Mairie. Rue Joseph-Guis, ☎ www.cavallon.com.

Piscine
La piscine couverte Alphonse-Roudière est ouverte (sauf jours fériés). Tous les jours sauf le dimanche à 13 h. La Clède, ☎ www.luberonmontsdevaucdu.se.fr.

Via ferrata
Deux parcours en accès libre et gratuit. Location de matériel et réservation d'un guide possible. Renseignements à l'office de tourisme. Tous les jours. Colline Saint-Jacques, ☎ www.cavallon.com.

Marché
tous les lundis de 8 h à 12 h. En centre-ville.

Chômage des canaux
La coupe du Canal des sables et des filioles qu'il alimente est effective depuis le 10 novembre, celle du Canal saint-Julien et des filioles qu'il alimente est effective depuis le 28 novembre. Coupures effectuées pour travaux. Remises en eaux le 6 février 2017.

Canal Saint-Julien : ☎04 90 78 00 59.

247 Ibg des Condamines, 84300 Cavallon, contact@canalsaintjulien.com.

Exposition
"Imagerie d'Avignon du XVIII^e siècle et Santibelli marseillais du XIX^e siècle". Sur RDV. Tous les jours. Jusqu'au dimanche 5 février, Hôtel d'Agar.

→ **MARDI 10 JANVIER**
Atelier objectif santé
De 14 h à 16 h. Centre social la Bastide, 835 route de Pertuis.

→ **MERCREDI 11 JANVIER**
Concert "Subliminal"
Proposé par la compagnie Arcosm, Camille Rocailleux et Thomas Querry. À 20 h 30. Théâtre La Garance, rue de Languedoc.

Spectacle danse
Par la compagnie Arcosm. À 20 h 30. Théâtre La Garance, rue de Languedoc. 21 €.

Théâtre la Garance : ☎04 90 78 64 64.
Rue du Languedoc à Cavallon.

→ **JEUDI 12 JANVIER**
Permanence du Secours catholique
Secours d'urgence. L'association recrute des bénévoles. Tous les jeudis de 9 h 15 à 12 h. Au siège du Secours catholique, 61 avenue Victor-Basch. Secours

catholique : ☎06 83 68 34 26

→ **VENDREDI 13 JANVIER**
Soirée de soutien à Asil Erdogan
Asil Erdogan est un journaliste turque emprisonné et actuellement sous contrôle judiciaire. Au programme, lectures, musiques... La librairie sera présente avec les livres de cette auteure. À 19 h. La Garance, Librairie le Lézard amoureux.

☎04 90 72 12 19.
Concert musique ancienne
À 18 h 30. Auditorium du conservatoire, 112, Avenue de Stalingrad.

Concert du conservatoire
Il organise un concert de musique ancienne. À 18 h 30. Auditorium du conservatoire, 112, Avenue de Stalingrad.

Atelier dorure
Initiation ou perfectionnement. Nombre de places limitées. De 9 h à 12 h 30. À l'atelier des Musées, 157 av. Général-de-Gaulle. 8 €, 5,50 € pour les jeunes (- de 16 ans). Service du patrimoine et musées de la ville de Cavallon : ☎04 90 72 26 86.

22 rue de la République. ☎5 musées.mediatlon@ville-cavallon.fr.

Atelier dorure
À 9 h. À l'atelier des musées, 157 av. Général-de-Gaulle.

Cinéma-conférence "Le Mekong"
À 14 h 15. Cinéma la Cigale, 79 avenue du Maréchal Joffre.

Marché
Sauf les jours fériés tous les vendredis de 8 h à 12 h. Place des fêtes.

→ **DIMANCHE 15 JANVIER**
Brocante
De 13h30 à 18 heures. Tous les dimanches. Parking de Bricomarché.

Sortie ski
Selon l'enneigement. Rendez-vous place Tourel. De 6 h à 21 h. Ski club.

→ **MERCREDI 16 JANVIER**
Don du sang
Informations au ☎04 42 39 71 90/06 82 80 31 90 de 15 h à 19 h 30. Ecole Castil-Blaze.

Vernissage de l'exposition d'Edith Delbreil
L'exposition est déjà visible à la librairie le Lézard amoureux. À 18 h 30. Le lézard amoureux, 28 boulevard Emile-Zola. ☎04 90 72 12 19.

→ **JEUDI 19 JANVIER**
Les Musicales du Conservatoire
À 18 h 30. Salle du grenier, avenue Général-de-Gaulle.

POLITIQUE | Lundi soir, le député-maire a présenté en réunion publique l'évolution des zonages

Le plan local d'urbanisme dessine la ville de demain

Vendredi matin
11.01.17



Fanny Galliana, députée-maire, présente les nouvelles orientations d'urbanisme à Gérard Daudet, le premier adjoint, Jean-Claude Bouchet, le maire et Frédéric Mauget, le directeur général des services.

Renforcer l'attractivité de la ville

Pour le maire, ce PLU, qui remplace le POS (plan local d'occupation des sols) doit protéger l'héritage de la ville (patrimoine, agriculture, paysage, etc.), corriger et ajuster les

Les zones urbanisables diminuent de 370 ha

C'est certainement l'un des chiffres les plus importants de la soirée. La ville de Cavallion va grossir, c'est la volonté politique du maire, mais pas trop. Sur le papier, on disait même le contraire. En effet, les zones urbanisables, c'est-à-dire qui ne sont pas encore couvertes à la construction, reculent de 370 ha par rapport à ce qui était prévu dans le POS. Elles passent ainsi de 550 ha à 180 ha. La raison est tout simple. En effet, le POS permettait aux communes de constituer de la réserve foncière, c'est-à-dire de se réserver des terrains qui avaient éventuellement vocation à passer constructible. Désormais, cette pratique est interdite.

97 ha pour les entreprises
Dans ces 180 ha, 97 seront consacrés à un développement économique. À court terme, 15,4 ha doivent être reclassés sur les terres sud de Cavallion. Ici, le vocabulaire de la ville, « trop connu Auchan... » Aujourd'hui, on parle du secteur du Camp et de la zone d'activité des Banquettes (PLU 1 ha). Cette requalification

58 ha pour les logements
Ensuite, ce sont 58 ha qui doivent ouvrir au développement résidentiel. L'effort sera porté à hauteur de 29 ha sur les quartiers est, plus protégés des risques d'inondation. Là, ce sont 1 000 logements qui doivent sortir de terre, dont

Les zones urbanisées exposent... sur le papier

depuis sont élaboration. « Certaines zones urbanisables hard, la salle à manger ou son soufle. De 646 ha prévues au POS, elle passe à 1 007 ha avec le PLU. En réalité, le PLU entérine les évolutions connues par le POS

prescription du POS dans les zones urbanisables, notamment en tenant compte des risques naturels et en favorisant le grandir la ville tout en la développant. Un axe qui passe par l'accueil de nouveaux logements et de nouvelles entreprises. « Notre but, avec ce PLU, c'est de conforter, voire même d'accélérer ce à quoi nous travaillons depuis mon élection en 2008 : l'attractivité de Cavallion. On l'a vu lors du dernier recensement, Cavallion a gagné 1 500 habi-

LE CHIFFRE

30 000
C'est le nombre d'habitants que la ville espère atteindre à l'horizon 2030. Un chiffre réaliste puisque le dernier recensement a montré qu'il avait 28 981 habitants, soit 0 % de plus qu'en 2011. Par ailleurs, le PLU prévoit la construction de 2 000 nouveaux logements.

Les zones agricoles reculent au profit des zones naturelles



Le col de Saint-Jacques constitue le cœur de la zone naturelle de la ville.

Un nouveau document d'urbanisme prévoit que les zones agricoles de Cavallion reculent de 92 hectares. Elles passeraient en effet de 2 976 ha prévues dans le Pos (plan d'occupation des sols) précédent au PLU, plan local d'urbanisme à 2 779 ha prévues dans le PLU.

Un chiffre inquiétant mais l'immédiatement rassuré par Fanny Galliana, l'experte du bureau d'étude Citidia. « 174 hectares de zone agricole vont passer zone naturelle et 25 ha seront urbanisables. À côté de cela, 65 ha de zone naturelle et 38 ha de zone urbanisée deviennent agricoles. »

Des trames vertes et bleues créées
Les zones naturelles justement progressent. Logi-

L'INFO EN +

LE CALENDRIER

En réflexion depuis deux ans, le Plan local d'urbanisme doit être arrêté lors du prochain conseil municipal, le 13 mars 2017. Arrêté ne signifie pas pour autant adopté. Ensuite, le document sera soumis aux partenaires de la ville, dont l'État, qui auront trois mois pour donner leur avis. Une enquête publique sera alors ouverte, à priori à la fin de l'été 2017, puis le PLU sera enfin adopté fin 2017, lors d'un conseil municipal.

LES PERMANENCES

Deux permanences couvertes par grand public seront tenues en mairie afin que chacun puisse poser les questions qui le concernent personnellement.

Prenez-vous le lundi 16 janvier de 14h30 à 16h30 et le mardi 25 janvier de 9 h à 11 heures, en salle des adjoints.

Au "PLU" tôt c'est le mieux !

La Provence, 12.01.17

La construction du Plan local d'urbanisme (PLU) touche à sa fin. Il présente une vision politique du développement de la ville dans les prochaines années



Cavallion devant poursuivre sa croissance démographique avec une projection faisant état de 30 000 habitants en 2030.

2000

C'est le nombre de logements programmés dans le Plan local d'urbanisme. Des constructions nécessaires pour accueillir une population qui devrait passer la barre des 30 000 habitants en 2030.

VOUS AVEZ MAINTENANT LA PAROLE

Cette présentation n'est qu'un (gros) vernis de l'opinion des députés du PLU fait devant à peine une cinquantaine de personnes lundi soir en mairie. Il s'agit du troisième et dernier point d'étape public.



L'élaboration de ce document d'urbanisme a été confiée au cabinet spécialisé Citidia qui vient de boucler les différents zonages. Une étape qui a été l'objet d'une présentation publique.

C mon mag

Magazine de la ville de Cavaillon • Avril 2016
www.cavaillon.fr • communication@ville-cavaillon.fr



À partir du 12 avril
Cavaillon prend le bus

C ma mairie
Finances : la Ville maintient le cap

C en cours...
Protéger les riverains du Coulon :
démarrage des travaux
de la tranche 3 des Ratacans

Cavaillon
La ville du Luberon

C en bref

La fibre optique arrive à Cavaillon !



Enjeu majeur pour la ville, ce déploiement orchestré par Orange concerne plus de 4 200 logements. Il interviendra sur le 2^{ème} semestre 2016 et permettra d'accompagner les habitants et entreprises à l'évolution des nouveaux usages de l'Internet. Pour bénéficier de ce nouveau service, les habitants doivent se rapprocher de leur syndic ou bailleur social, ils pourront ensuite sélectionner le Fournisseur d'Accès Internet de leur choix.



Les agents de la police municipale équipés de caméras

Depuis le 14 mars, chaque agent de la police municipale de Cavaillon sur le terrain dispose d'une caméra. Dites « piétonnes », elles permettront d'apaiser les tensions lors des contrôles. Il s'agit d'une sécurité supplémentaire aussi bien pour l'agent que l'usager.

PLU : Les prochaines étapes de la concertation

Cette nouvelle politique en matière d'urbanisme sera présentée lors d'une réunion publique le jeudi 19 mai 2016, à 18h en mairie de Cavaillon ainsi que dans le cadre de l'exposition dédiée au PLU dans le hall de la mairie.

Pour tous renseignements :
Service Urbanisme
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30
Place Joseph Guis
Tél. 04 90 71 96 48
urba@ville-cavaillon.fr.

Le MIN passe au photovoltaïque

Le projet de centrale solaire photovoltaïque a été retenu afin d'appliquer la loi de transition énergétique. À ce titre, il pourra bénéficier pendant 20 ans à partir de sa réalisation d'un tarif d'achat garanti. Cette centrale produira pendant toute sa durée de vie une électricité d'origine renouvelable, sans émission de gaz à effets de serre.

Édouard Athénosy s'expose à la Chapelle du Grand Couvent



Jusqu'au 9 avril, retrouvez ses peintures aux paysages lumineux si caractéristiques de sa Provence natale. Tous les jours sauf mardi et dimanche, de 13h30 à 18h30.

C mon mag • 22 • Avril 2016

Cavaillon Infos

Magazine de la ville de Cavaillon | Numéro 25 | Décembre 2015



Bonnes Fêtes



Terroir

Marchés, producteurs, cantines et gastronomie à l'honneur

Travaux

Embellissement du centre-ville et un second pont pour Cavaillon

Commerces

Les commerçants s'affichent

www.cavaillon.fr | communication@ville-cavaillon.fr



CONCERTATION PLU

Des temps d'échanges pour penser le Cavaillon de demain

Depuis le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme, plusieurs rencontres ont été organisées ces derniers mois pour que les acteurs du territoire puissent apporter leur pierre à l'écriture du projet. Ces échanges, fortement attendus par le public, se poursuivront jusqu'en 2016.

UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

L'étape du diagnostic s'est construite à partir de rencontres avec les partenaires du territoire et s'est achevée suite à la réunion publique du 16 juillet 2015 qui a permis d'aboutir à un diagnostic du territoire sensible et non plus seulement technique.

Lors de ces rencontres, les échanges entre le Maire, l'adjoint à l'Urbanisme, le service Urbanisme de la Ville, l'équipe de Citadica en charge de l'élaboration du PLU et les acteurs présents, ont mis en exergue différents enjeux portant sur

l'attractivité et la préservation du cadre de vie de la commune.

Les participants se sont ainsi exprimés en faveur du maintien de la qualité de vie et de limites à poser aux extensions à l'urbanisation : adaptation des logements au vieillissement de la population, arrêt du mitage agricole, préservation des quartiers résidentiels...

Face aux inquiétudes exprimées concernant la prise en compte des risques, il a été rappelé que le PLU est contraint d'intégrer le zonage du Plan de Prévention des Risques Inondation élaboré par l'Etat et notamment les secteurs soumis à inconstructibilité.

Le maintien de l'attractivité a été évoqué à travers le développement de l'offre en logements auprès des actifs, la création de la rocade nécessaire au désengorgement de la circulation,

le soutien au MIN, la redynamisation du centre-ville, la requalification des entrées de ville et la mise en place de la véloroute, favorable au développement touristique.

Conformément aux attentes des habitants, ces thématiques sont aujourd'hui au cœur des enjeux du futur PLU.

LE PADD : LES PREMIÈRES CONTRIBUTIONS

Depuis ces rencontres, la Municipalité poursuit l'élaboration du PLU avec la seconde étape, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (appelé PADD). C'est dans ce document synthétique et non technique que les élus du territoire exposeront leur vision de l'avenir du territoire communal. Considéré comme le projet politique de la commune sur le plan de l'aménagement du territoire, il fera l'objet d'un débat en Conseil Municipal.

Cavaillon Infos | URBANISME

12



Pour parvenir à élaborer un tel projet, la Municipalité a à cœur de poursuivre la concertation avec l'ensemble des acteurs, à l'image des ateliers thématiques organisés aux mois d'octobre et novembre 2015. S'adressant aux partenaires du territoire, acteurs économiques et de la société civile, ces rencontres ont pour objectif d'échanger librement sur les problématiques de fonctionnement et d'aménagement du territoire. Loin d'une explication formelle par des experts, l'idée est au contraire de recueillir des informations complémentaires et suggestions des acteurs du terrain pour enrichir les enjeux et le PADD.

La première rencontre du 16 octobre a réuni une dizaine d'acteurs de l'activité agricole autour du thème « Agriculture et risque d'inondation : conflits d'usage et enjeux foncier, quelles perspectives ? ». Les perspectives économiques, la dimension paysagère, la conciliation entre agriculture et risque inondation et l'irrigation agricole ont ainsi été débattues 3 heures durant.

Plus particulièrement, les échanges ont fait apparaître la nécessité de soutenir à la fois les grandes exploitations, compétitives au niveau national et international, et les plus petites activités qui répondent à la demande de circuits courts. Les participants ont également rappelé l'enjeu de la préservation des zones agricoles comme outil de gestion des espaces naturels et paysagers. Autre enjeu, celui d'une meilleure identification des zones contribuant à la lutte contre le risque inondation.

Deux autres rendez-vous ont suivi dans le courant du mois de novembre : « Habitat et équipements : du quartier au pôle de vie/Espaces publics et nature en ville : vers la construction d'une matrice verte au cœur de la ville ? » et « Zones d'activités et entrées de ville : qualité urbaine et paysagère/perspectives d'évolution de zones d'activités ».

Ces rencontres alimenteront la rédaction du PADD, débattu en Conseil Municipal et présenté en réunion publique au début de l'année 2016.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Premier trimestre 2016 : Débat en Conseil Municipal du PADD, réunion publique sur le PADD et poursuite de l'exposition sur le PLU dans le hall de la mairie.

Pour toute information complémentaire :
- contactez le service de l'Urbanisme ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30, Place Joseph Guis, Cavillon.
Contact : 04 90 71 96 48, urba@ville-cavillon.fr

- ou écrivez sur le cahier de concertation mis à disposition au service Urbanisme de la mairie.

Cavillon Infos

Magazine de la ville de Cavillon | Numéro 24 | Juillet 2015

3^{ème} Feria du Melon

11 ET 12 JUILLET UN ÉTÉ QUI BOUGE À CAVAILLON



www.cavillon.fr > communication@ville-cavillon.fr

Cavillon
La Ville du Luberon

BANISME



PLU : PREMIER PAS FRANCHI VERS CAVAILLON 2025

Depuis janvier 2014, Cavaiillon s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document qui détermine les règles de construction applicables à tous les secteurs de la ville, sera aussi l'expression du projet urbain de la commune en matière d'aménagement pour les 10 ans à venir. Alors que la première étape vient de s'achever, quels sont les enjeux qui émergent après six mois d'études et de concertation ?

UN ÉTAT DES LIEUX COMPLET POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

Préalable indispensable à l'élaboration du PLU, le **diagnostic territorial** repose sur un état des lieux de la situation actuelle du territoire dans tous les domaines (habitat, économie, équipement, déplacement, patrimoine, environnement...) et permet de dresser un bilan des atouts et contraintes de la commune.

A la fois **thématique et sectoriel**, ce diagnostic est établi dans le respect des autres documents réglementant

l'urbanisme : SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), Charte du PNR du Lubéron, SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). Cette phase d'enquête cruciale est aussi l'occasion de définir les enjeux et les problématiques spécifiques à la commune d'ici 2025. Elle est notamment élaborée à partir d'analyses statistiques et documentaires, de visites de terrain et de rencontres avec les partenaires du territoire.

Aujourd'hui terminée, deux nouvelles étapes restent encore à être franchies.

Les enjeux issus du diagnostic vont tout d'abord permettre à l'équipe municipale de définir le **Projet d'Aménagements et de Développement Durables (PADD)**, expression claire et compréhensible de la politique communale en matière d'urbanisme pour les 10 prochaines années.

Sur la base de cette stratégie d'aménagement, sera alors défini le **nouveau droit des sols**.

Cavaiillon Infos _URBANISME_

18

HABITAT, ÉQUIPEMENTS, ÉCONOMIE, AGRICULTURE, PAYSAGE... les enjeux pour le développement, l'attractivité et les grands équilibres du territoire

A travers son Plan Local d'Urbanisme (PLU), Cavaiillon entend préserver et améliorer encore son attractivité. Favoriser la création de logements, diversifier l'offre pour garantir un parcours résidentiel complet, conforter la présence d'équipements structurants, anticiper les besoins à venir... sont autant d'enjeux permettant d'améliorer le cadre de vie et d'attirer de jeunes ménages.

Ville centre d'un large bassin de vie, Cavaiillon souhaite également **conforter son tissu d'activités** en poursuivant l'accueil de nouvelles entreprises et donc la création d'emplois locaux et en clarifiant la vocation de son foncier économique.

Un des enjeux du PLU sera de **préserver l'espace agricole**, tout en assurant le développement économique, car ce secteur dynamique, grâce à l'arboriculture notamment, est aujourd'hui fragilisé. Il faut le soutenir.

Cette volonté s'inscrit plus largement dans une « **nouvelle séquence de développement local** ». Depuis près de 10 ans, Cavaiillon a connu un développement principalement basé sur la mobilisation de son tissu urbanisé existant du fait principalement du risque inondation. A ce jour, la prise en compte des PPRI et la réalisation d'une digue sur la partie sud de la commune de Cheval-Blanc doivent permettre d'envisager

le développement de nouveaux quartiers. Le zonage de la commune va donc évoluer. Certaines zones seront urbanisées afin de pouvoir, à l'horizon 2030, répondre aux besoins du développement résidentiel et économique.

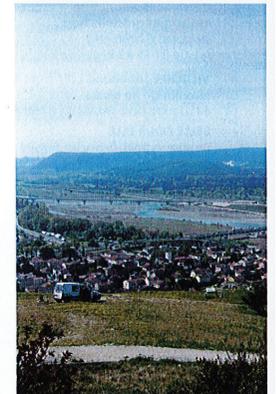
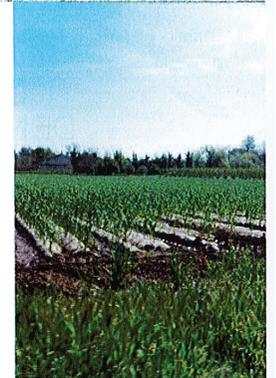
Face à de tels projets, Cavaiillon entend cependant placer la **préservation des nombreux espaces de nature et paysagers** qu'elle abrite, au cœur de son PLU. Conformément au SCOT et à la charte du PNR du Lubéron, les réservoirs de biodiversité, les grands ensembles boisés, les espaces non urbanisés de la colline Saint-Jacques, les piémonts du Lubéron seront par exemple examinés avec une très grande attention.

RENDEZ-VOUS POUR LA PREMIÈRE RÉUNION PUBLIQUE

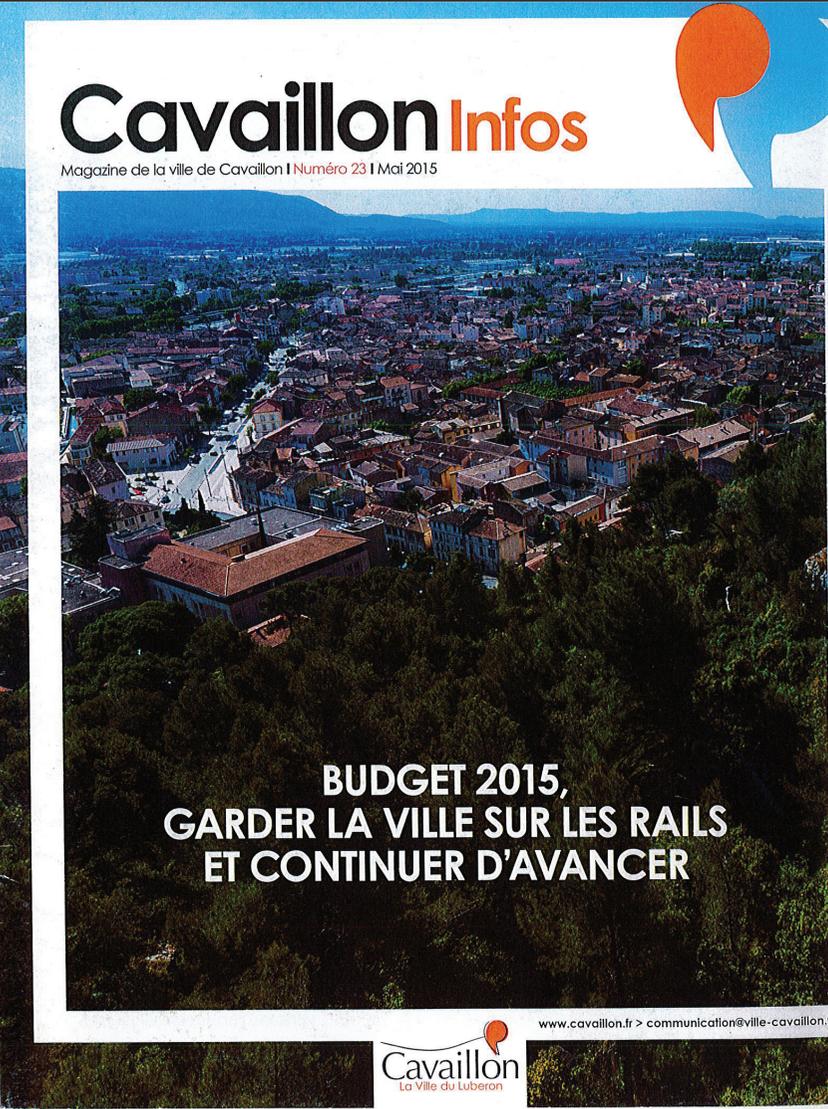
Le PLU octroie une place importante à la concertation avec les acteurs du territoire tout au long de son élaboration à travers des articles réguliers dans Cavaiillon Infos, une exposition retraçant les études, accompagnée d'un registre en mairie et des rencontres publiques.

La première réunion publique aura lieu le jeudi 16 juillet à 18h30 en salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville.

Pour plus de renseignements :
Service Urbanisme
Tél. : 04 90 71 96 48



19



Cavayillon Infos

Magazine de la ville de Cavayillon | Numéro 23 | Mai 2015

**BUDGET 2015,
GARDER LA VILLE SUR LES RAILS
ET CONTINUER D'AVANCER**

www.cavayillon.fr > communication@ville-cavayillon.fr

Cavayillon
La Ville du Luberon



PLAN LOCAL D'URBANISME CAP SUR CAVAYILLON 2030

PLU
Cavayillon
CAP SUR CAVAYILLON 2030

du paysage ou la diminution des déplacements en voiture.

OBJECTIF 2017 !
Depuis janvier, une équipe d'urbanistes et environnementalistes accompagne la municipalité dans ce travail. L'adoption du PLU est en effet prévue dans le courant de l'année 2017, une fois l'ensemble des études réalisées.

Conformément au Code de l'Urbanisme, l'élaboration du PLU de Cavayillon commence par un état des lieux de la situation actuelle du territoire dans tous les domaines (patrimoine, habitat, économie, déplacements, environnement), appelé le diagnostic territorial. Suivront le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le zonage et le règlement puis l'enquête publique.

Une fois approuvé, le Plan Local d'Urbanisme s'appliquera à tous les projets communaux comme les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), mais il devra lui-même respecter les normes supra-communales comme le SCOT du bassin de vie de Cavayillon, Coustellet et l'Isle-sur-la-Sorgue.

UN PROJET PARTAGÉ PAR TOUS
La Ville de Cavayillon a souhaité mettre en place un dispositif d'élaboration du PLU partagé en proposant des réunions publiques régulières pour informer les habitants de l'élaboration du projet, des articles pour suivre l'avancée du projet et l'organisation d'une exposition dont la date et le lieu seront bientôt confirmés.

Depuis janvier, la Ville de Cavayillon s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. C'est une démarche passionnante qui s'inscrit dans un nouveau contexte juridique afin d'aboutir à un véritable projet urbain inspiré et partagé. Entraînant la disparition du POS qui ne permet plus de répondre aux nouveaux enjeux qui se posent au territoire communal, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera l'expression du projet urbain de la commune en matière d'aménagement pour les 10-15 ans à venir.

perspective de développement durable. Développer de nouveaux quartiers en prenant en compte le risque inondation et en privilégiant des formes urbaines moins consommatrices d'espace, préserver l'économie agricole, poursuivre l'accueil de nouvelles entreprises et donc la création d'emplois, conforter la présence d'équipements structurants, proposer une offre nouvelle et diversifiée de logements... sont autant d'enjeux qui se posent aujourd'hui au territoire communal et auxquels le futur PLU devra répondre. L'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme est également motivée par les récentes évolutions du Code de l'Urbanisme comme la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Renouveau) de mars 2014 qui demande aux communes d'optimiser l'espace urbain ou les lois Grenelle, depuis lesquelles le PLU doit agir en faveur de principes tels que la réduction des effets de gaz à effet de serre, la préservation



Magazine de la ville de Cavaillon • Novembre 2016
www.cavaillon.fr • communication@ville-cavaillon.fr

du 16 au 31 décembre

Marché de Noël, patinoire,
crèches, mini-ferme...

C
Noël!



Cantines scolaires :
Une exigence au service de
l'alimentation de nos enfants



Sécurité : vidéoprotection,
sécurisation des écoles,
rappel à l'ordre public...
la Ville ne relâche pas ses efforts

Coulon :
première étape terminée
pour la tranche 3, en avant pour
la rive gauche des Ratacans !



Cavaillon
La ville du Luberon

C ma ville

PLU : un nouveau règlement pour porter le projet de ville

Depuis plusieurs mois, élus et services municipaux travaillent à l'élaboration du nouveau document d'urbanisme. Après le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), de nouvelles règles d'urbanisme seront bientôt proposées aux administrés.

et de programmation précisant les conditions d'aménagement des secteurs à enjeux. Obligatoires depuis le Grenelle de l'Environnement, ce dispositif permet à la Municipalité de mettre en valeur, réhabiliter ou préserver certains quartiers. À Cavaillon, 6 secteurs ont été identifiés comprenant des dispositions sur les espaces et les équipements publics, l'offre en logements ou les mobilités : il s'agit des quartiers Est, de Bas de Vidauque, de la Crau, du Camp, de la zone économique sud et de l'entrée de ville nord route d'Avignon.



Un règlement d'urbanisme, reflet du projet politique de la municipalité

Les nouvelles dispositions réglementaires ont été élaborées pour traduire et mettre en œuvre le projet de ville.

Ce dernier, qui a fait l'objet d'un débat en Conseil municipal en avril 2016 après des ateliers et rencontres avec le public, se

présente en quatre orientations, Cavaillon, la ville dynamique, la ville attractive, la ville à vivre, la Ville du Luberon. Le règlement du PLU de Cavaillon se compose d'un plan de zonage, d'un règlement écrit, ainsi que d'orientations d'aménagement et de programmation. Ces pièces organisent le territoire communal en quatre zones principales (urbaines, à urbaniser, naturelles et agricoles) qui mettent chacune en œuvre un aménagement durable.

Dernière étape avant l'enquête publique

Le nouveau règlement d'urbanisme sera présenté lors d'une nouvelle réunion publique qui aura lieu au cours des prochains mois. Ce sera la dernière rencontre avant l'enquête publique organisée en 2017 durant laquelle un commissaire-enquêteur relayera les demandes et contributions des administrés auprès de l'équipe-projet sous la forme d'un rapport rendu public.

Pour toute information complémentaire, contactez le service Urbanisme au 04 90 71 96 48 ou par mail urba@ville-cavaillon.fr ou écrivez sur le registre d'expression mis à disposition au service urbanisme de la mairie.

Si le PLU est un document de règlementation de l'usage des sols, il est surtout un document de projets. Ainsi, le plan de zonage traduit et spatiale les projets en cours et les orientations d'aménagement

C mon mag • 7 • Novembre 2016



PLU Cavaillon

PLAN LOCAL D'URBANISME



CAP SUR CAVAILLON 2025 !

Un PLU, pour quoi faire ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit la stratégie de développement urbain de Cavaillon pour les 10 prochaines années et détermine, pour chaque secteur de la ville, les règles de constructibilité qui devront s'y appliquer.

Des ambitions sur tous les fronts

- Le PLU régit localement l'aménagement urbain et les multiples composantes... Il a une influence sur les différents aspects de notre vie quotidienne : logements, économie, déplacements, équipements publics : sportifs, culturels, scolaires...
- Le PLU détermine des objectifs de développement durable

La loi Grenelle II de juillet 2010 s'est traduite par des exigences environnementales plus fortes pour le PLU et agricoles :

- La protection des espaces naturels, paysages et agricoles ;
- La prise en compte des risques et nuisances ;
- La préservation des espaces agricoles ;
- La diminution des déplacements en voiture ;
- L'utilisation des énergies renouvelables...

La loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Renoué), pour répondre à la crise du logement, demande aux communes d'optimiser l'espace urbain. Le PLU de Cavaillon devra trouver des solutions à la pression foncière tout en favorisant une utilisation économe et équilibrée des espaces.

Le PLU de Cavaillon, quels enjeux ?

- Développer de nouveaux quartiers en prenant en compte le risque inondation et en privilégiant des formes urbaines moins consommatrices d'espace ;
- Préserver l'économie agricole ;
- Poursuivre l'accueil de nouvelles entreprises et donc la création d'emplois ;
- Conforter la présence d'équipements structurants ;
- Proposer une offre nouvelle et diversifiée de logements...

La concertation au cœur du PLU

S'INFORMER

- Une exposition évolutive en mairie
- Des articles dans le journal et sur le site web de la ville

CONSTRUIRE

- Des ateliers citoyens pendant l'élaboration du PADD

DÉBATTRE ET ÉCHANGER

- Des rencontres publiques

S'EXPRIMER

- Un registre de concertation aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie

© 2015 A. P. Fabre

www.cavaillon.fr





PLU Cavaillon

PLAN LOCAL D'URBANISME



LE DIAGNOSTIC

COMPRENDRE NOTRE TERRITOIRE POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

Le diagnostic repose sur un état des lieux de la situation actuelle du territoire dans tous les domaines (habitat, économie, équipement, déplacement, patrimoine, environnement...) et permet de dresser un bilan des atouts et contraintes de la commune. Il est l'occasion de définir les enjeux et les problématiques spécifiques de Cavaillon d'ici 2025.

Un dynamisme démographique ralenti

- Une croissance limitée depuis 2006 portée par le solde naturel
- Des apports migratoires faibles
- Une population vieillissante : depuis 2011, seule la part des plus de 60 ans a augmenté
- Une fuite des ménages qui diminue du fait de la décollation, du vieillissement et de l'évolution des modes de vie

Un parc de logements stable

- Une production de logement régulière
- Un parc de logements vieillissant
- Un parc tourné vers de grands logements inadaptés à la composition des ménages
- Des logements inoccupés en augmentation
- Des logements sociaux inégalement répartis, en majorité dans le quartier du Dr Arme et aux alentours du centre-ville

ET DEMAIN Préserver l'attractivité du territoire

CHIFFRES CLÉS

25 289	habitants en 2012
66	jeunes de moins de 20 ans pour 100 seniors de 60 ans et plus
3	personnes par ménage en 1968 contre 2,2 en 2011
-530	habitants depuis 2006

CHIFFRES CLÉS

134	logements construits par an en moyenne
54%	de plus
3/4	du parc construits il y a plus de 30 ans

ET DEMAIN Comment diversifier l'offre pour garantir un parcours résidentiel complet ?

Une offre d'équipements publics riche

- Une ville culturelle : La Garance (Scène nationale), festivals reconnus...
- Un pôle santé développé : CHC Cavaillon Louis, Clinique Saint Roch...
- Une politique sportive active : 2 piscines intercommunales, 8 gymnases, piste nationale de biathlon, Arènes Paul Vialan...
- Une offre pour la jeunesse : Maisons des Jeunes et de la Culture, 5 structures multi-accueil pour les plus petits, collèges, lycées

ET DEMAIN Comment adapter les équipements et services aux besoins futurs ?




© 2015 A. P. Fabre

www.cavaillon.fr



PLU Cavillon

PLAN LOCAL D'URBANISME



LE DIAGNOSTIC

COMPRENDRE NOTRE TERRITOIRE POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

A la fois thématique et sectoriel, le diagnostic est établi :
 • à partir d'analyses statistiques et documentaires, de visites de terrain et de rencontres avec les partenaires du territoire
 • dans le respect des autres documents réglementaires d'urbanisme : SCoU (Schéma de Cohérence Territoriale), Charte du PNR du Lubéron, SAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), PGRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)

Un contexte économique attractif

- De nombreuses petites et moyennes entreprises
- Une économie tertiaire et présente répondant aux besoins des habitants
- L'industrie présente avec des entreprises reconnues : Lafarge, CIVIC, Quatremes, Press ou GMP
- Le Marché d'Intérêt National (MIN), vitrine de la richesse agricole de Cavillon
- Une offre commerciale variée et bien répartie : zones d'activités et commerces de proximité
- Une activité touristique en extension, attractivité du Lubéron

Une commune connectée à son territoire

- Des axes routiers structurants : A7, D973, D973...
- Une gare bien desservie accueillant un pôle multimodal : TER, FRET en lien avec le MIN
- Trois réseaux de transports interurbains : Carifreze, Transvauduche, Ligne LER
- Un réseau de transport urbain municipal en création

ET DEMAIN Comment renforcer le niveau de desserte du territoire ?

ET DEMAIN Quelle politique pour l'emploi ?
 Accueil de nouvelles entreprises, maintien de l'agriculture, préservation du foncier économique



Un riche patrimoine naturel et bâti

- Un centre ancien historique, deux hameaux identitaires : Saint Jacques et les Vignères
- Présence du parc Naturel Régional du Cavillon, des réservoirs de biodiversité, grands ensembles boisés et espaces non urbanisés ; colline Saint-Jacques, piémonts du Lubéron

ET DEMAIN Comment concilier préservation de la diversité agricole, naturelle et paysagère et développement urbain

Un risque inondation important

- Un important risque inondation : PGRI de la Durancie et PGRI du Caillon-Cavillon
- Un projet de digue en cours sur la commune de Cheval Blanc, en amont du vaud de l'Orgon

ET DEMAIN Quel développement urbain au regard des risques et de la gestion des ressources

La transition énergétique

- Un potentiel d'énergies renouvelables : petit éolien, solaire, biomasse...
- Des secteurs très consommateurs d'énergies fossiles (transports, logements anciens, industrie...)

ET DEMAIN Comment mettre en œuvre la transition énergétique ?



www.cavillon.fr



PLU Cavillon

PLAN LOCAL D'URBANISME

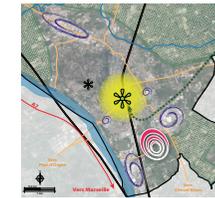


LE PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

PENSER AUJOURD'HUI LE TERRITOIRE DE DEMAIN

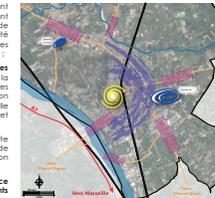
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une vision claire et stratégique du développement de la commune à cours de la prochaine décennie. Il définit, à partir du diagnostic, les orientations à poursuivre et les choix retenus par les élus de la ville pour permettre le développement du territoire. L'objectif ? Réaliser 1 500 à 2 000 logements pour 30 000 habitants à l'horizon 2030.

Ambition 1 | Cavillon, la ville dynamique



- **Revitaliser le cœur de ville** en affirmant sa vocation commerciale, en valorisant ses espaces publics et en renforçant son accessibilité ;
- **Donner une nouvelle impulsion en entrée de ville** sud grâce au développement d'une zone à haute qualité de services, à la structuration de clusters à forte valeur ajoutée (numérique, technologies vertes, santé...) et à un accent porté sur la mixité fonctionnelle, la qualité urbaine et la performance environnementale ;
- **Moderniser et qualifier les zones d'activités économiques et les équipements commerciaux** ;
- **Valoriser le potentiel touristique** en développant l'offre d'hébergement touristique, en mettant en valeur et en prolongeant le patrimoine bâti, en préservant le patrimoine naturel et en accompagnant l'aménagement de la Véloscoute du Cavillon ;
- **Féconder le capital productif de la plaine agricole** grâce à une limitation durable de l'urbanisation des terres agricoles et de changements de destination des bâtiments et terres agricoles ;
- **Affirmer et soutenir l'économie agricole communale** : prendre en compte les besoins des activités agricoles dans l'aménagement de la commune, préserver les sites d'exploitation et accompagner leur développement.

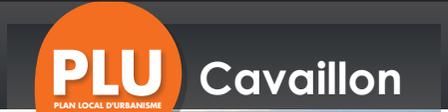
Ambition 2 | Cavillon, la ville attractive



- **Réhabiliter et revaloriser le centre-ville** en mobilisant le parc de logements vacants, en réhabilitant le parc existant, en poursuivant les opérations de reconstruction urbaine et en favorisant la qualité urbaine du centre-ville (préservation d'espaces publics, continuité architecturale du centre-ville...)
- **Favoriser la qualité urbaine de l'ensemble des zones résidentielles existantes** par le développement et la qualification des espaces publics, la préservation des identités des différents quartiers, la redynamisation des quartiers prioritaires inscrits dans le contrat de ville (Condaminies I et II, résidence du Docteur Arny) et la densification des zones urbaines existantes ;
- **Valoriser les entrées de ville à enjeu** (Route d'Avignon, D938, Route de Cheval Blanc, Route de Raboin) et assurer la qualité urbaine des sites non encore urbanisés ;
- **Assurer un développement résidentiel équilibré** grâce à une optimisation des espaces urbanisés existants (mobilisation du parc vacant et des espaces libres, renouvellement urbain) et extension vers l'est (quartier Est, quartier de La Crau).

www.cavillon.fr





PLU Cavillon

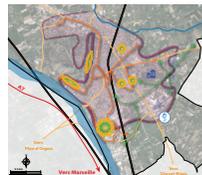
PLAN LOCAL D'URBANISME



LE PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)
PENSER AUJOURD'HUI LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une vision claire et stratégique du développement de la commune au cours de la prochaine décennie. Il définit, à partir du diagnostic, les orientations à poursuivre et les choix retenus par les élus de la ville pour permettre le développement du territoire. L'objectif ? Réaliser 1 500 à 2 000 logements pour 30 000 habitants à l'horizon 2030.

Ambition 3 | Cavillon, la ville à vivre



- Constituer un véritable réseau d'espaces publics et continuer à piloter, notamment à l'aide des comités écologiques (frange verte et bleue) ;
- Déployer l'offre de transports et améliorer les déplacements : fluidifier le trafic routier et favoriser l'usage de transports collectifs et de mobilités douces ;
- Développer une offre de logements diversifiée (accession à la propriété, logement locatif social) et économie en énergie ;
- Maintenir et développer les équipements sportifs et de loisirs ;
- Assurer le développement des Technologies de l'Information et de la Communication : déploiement de la fibre, développement des services dématérialisés ;
- Faciliter la cohabitation entre urbains et exploitants agricoles grâce à des zones à l'interface végétalisées entre espaces urbanisés et agricoles.

Ambition 4 | Cavillon, la ville du Luberon

- Protéger et mettre en valeur les sites remarquables et les paysages de la commune ;
- Préserver les richesses environnementales du territoire et constituer la frange verte et bleue (cours d'eau, réservoirs de biodiversité, canaux d'irrigation, espaces de nature en ville...)
- Prendre en compte les risques naturels dans les choix d'urbanisation (cours du Coulon et de la Durance, feux de forêt) ;
- Renforcer la qualité environnementale du territoire, limiter les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions : développement des énergies renouvelables, des modes de déplacements doux, construction d'une nouvelle station d'épuration ;
- Préserver durablement la richesse bâtie du territoire (centre historique, Les Vignères, Saint-Jacques...)
- Valoriser et gérer le patrimoine végétal et hydraulique agricole (réservoirs d'irrigation, haies...)



Objectif 1

- Favoriser les usages
- Améliorer la qualité de l'air
- Favoriser la mobilité et l'accessibilité
- Favoriser l'usage des transports collectifs
- Favoriser l'usage des mobilités douces

Objectif 2

- Développer une offre de logements diversifiée
- Développer l'économie en énergie
- Développer les technologies de l'information et de la communication
- Développer les services dématérialisés
- Faciliter la cohabitation entre urbains et exploitants agricoles

www.cavaillon.fr





PLU Cavillon

PLAN LOCAL D'URBANISME



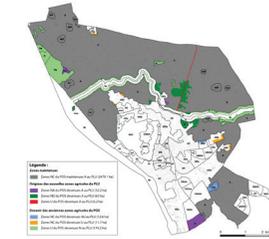
LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

LE NOUVEAU RÈGLEMENT DU PLU

Le règlement du PLU traduit de façon concrète les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Il comprend des règles communes à toutes les zones et des dispositions relatives à la protection du patrimoine bâti et paysager, à la mixité sociale, à la prise en compte du cadre de vie et aux risques.

Il précise les règles de constructibilité et d'aménagement (implantation, hauteur, stationnement, formes urbaines, végétation...) applicables sur chaque secteur de la ville, dans des dispositions particulières.

Les zones agricoles |



Les zones agricoles du PLU en cours d'élaboration représentent 2 579 hectares. Au POS il y avait 2 675,2 hectares soit 92,2 hectares de zones agricoles :

Les zones agricoles gagnées :

- + 38,4 hectares de zones urbanisables au POS (zones U et Na) sont devenues des zones agricoles
- + 65 hectares de zones naturelles au POS sont devenues agricoles

Les zones agricoles « perdues » :

- 24,3 hectares de zones agricoles devenues urbanisables
- 174,2 hectares de zones agricoles devenues naturelles

Les zones naturelles et la frange verte et bleue |

Les zones naturelles du PLU en cours d'élaboration sont supérieures à 824 hectares. Au POS il y avait 672,2 hectares de zones naturelles soit une augmentation de 151,8 hectares de zones naturelles.

Une attention particulière a été portée à la valorisation des entées de ville à enjeu (Route d'Avignon, D938, Route du Cheval Blanc, Route de Rabot) et assurer la qualité urbaine des sites non encore urbanisés :

La zone naturelle comprend trois secteurs :

- Le secteur Nr correspondant aux réservoirs de biodiversité, à préserver au regard de leur intérêt écologique ;
- Le secteur Nh correspondant à un secteur dans lequel sont présentes plusieurs constructions à usage d'habitation ;
- Le secteur Ng situé au Nord de la commune en bordure de la Durance, correspondant à un secteur dans lequel l'extraction de matériaux est autorisée ;



www.cavaillon.fr







Les zones urbanisées I



Il y avait 444,4 hectares de zones urbanisées U ou POS, il en aura 1007,5 hectares au PLU.

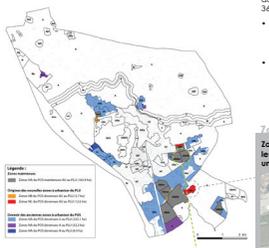
Sont (+ 361,1) hectares dont essentiellement + 355,7 hectares de zones NA ou NB reclassées en zones U du fait de leur caractère urbanisé.

EXEMPLE DU RÈGLEMENT

Les zones UC correspondent aux zones urbaines mixtes :

- Sont interdits : Industrie, artisanat sous conditions, entrepôt, exploitation agricole ou forestière, carrière
- Hauteur : Max 15m au faîte
- Emprise au sol : UC : max 60%
- % d'équipement vert : UC : > 20%
- UCa : > 30%

Les zones urbanisables I



Il y avait 550 hectares de zones NA POS, il y en aura 180,6 hectares au PLU soit un recul de 369,4 hectares :

- Les zones à urbaniser « gagnées » :
 - + 14,3 hectares de zones naturelles ou agricoles reclassées en AU
- Les zones à urbaniser « perdues » :
 - 325,1 hectares de zones Na devenues U
 - 32,2 hectares rendus à l'agriculture
 - 8,9 hectares rendus à la zone naturelle

Zoom



Zone 2A Ue : réserve d'unités foncières sur lesquelles peut être envisagé ultérieurement un développement économique : 34,2 hectares

Zoom



Quartier Est (phase 1 et 2) : les Sous-secteur 1A Ubs et 1A Ubs

Environ 700 logements à court terme et 300 à plus long terme.

www.cavaillon.fr



16 juillet 2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE de **VANCLUSE**

COMMUNE de **CAVAILLON**

DE CONCERTATION

REGISTRE PUBLICQUE

pour :

- SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**
- CARTE COMMUNALE
- (1) INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- AUTRES :

relatif à : L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA VILLE DE CAVAILLON

(1) Cocher la case correspondante

SEDI 30700 UZÈS - Mairies **328560**

OBSERVATIONS DU PUBLIC

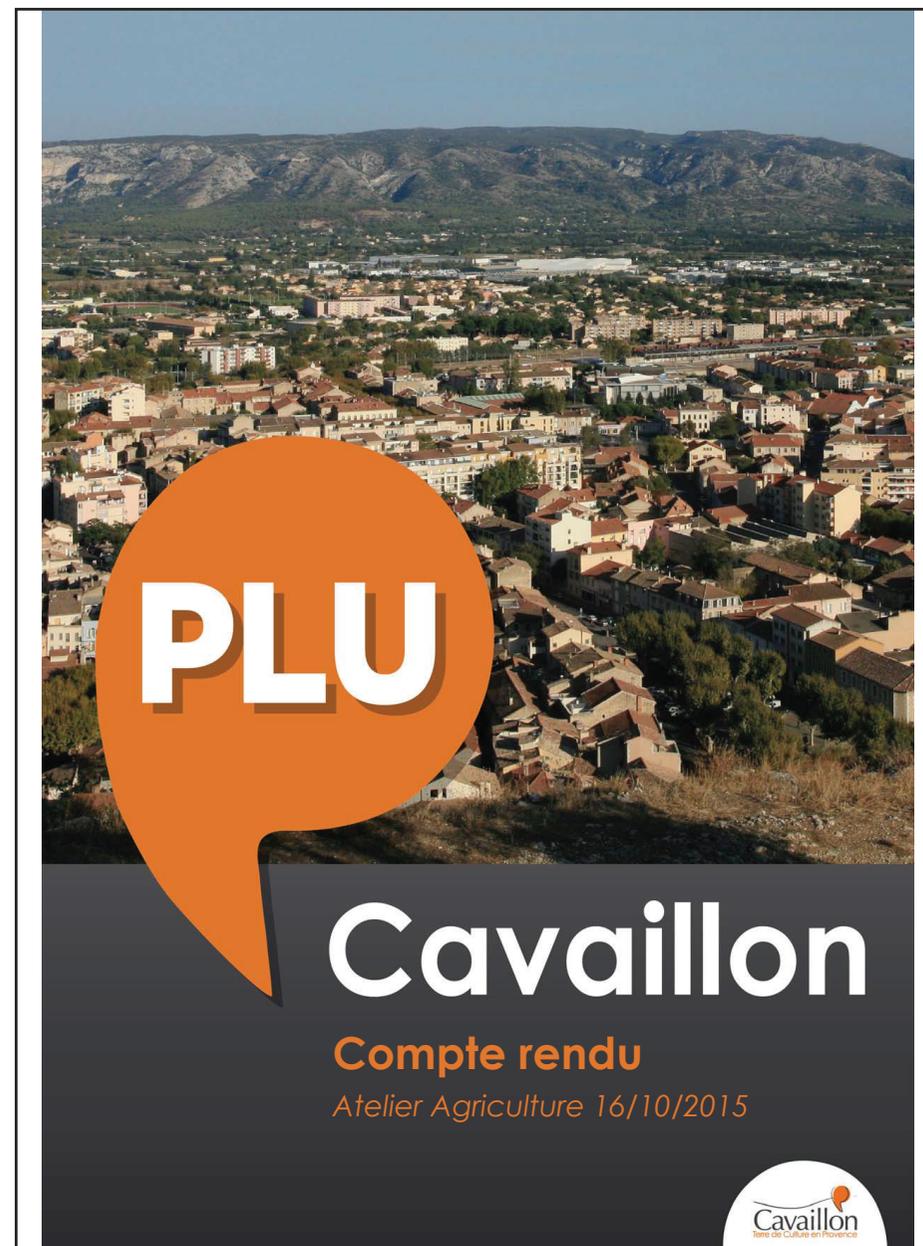
27/07/2015 Richard Mayras Information Provinciale
et zone NCA RMAUPAS(0)060606

25/08/2015 M^{me} ELVARAZZI Je voudrais des informations sur le
Nouveau plan local d'urbanisme et les Nouvelles Règles de construction
sur la Zone de Sainte Anne ZAC.

27/08/15 CHAPPELIN Robert Demande de changement
de zonage n° de parcelle 125 section A0 : je joint
un courrier de demande pour le PLU de Cavailon.

30/12/15 M^r BRAUNN christophe ayant fait une
demande de changement de situation pour les
parcelles 130 643 et 130 575 mais avons oublié
de préciser que ce changement serait pour du
constructible mais également en zone artisanale.

2



Introduction

Frédéric Morel, Directeur Général des Services de la Ville de Cavaillon inaugure la séance et excuse M. le Député Maire de Cavaillon pour son absence. Il explique dans quel cadre s'inscrit l'atelier : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), actuellement en phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

L'atelier réunit une dizaine d'agriculteurs et acteurs institutionnels liés aux enjeux du territoire agricole de la commune de Cavaillon.

Kevin Guerel (Aire Publique), présente les personnes représentantes des bureaux d'études en charge de l'élaboration du PLU : Fanny Galiana, responsable de l'agence CITADIA Provence-Languedoc et M. Rollet, du bureau d'études Terres et Territoires.

Il présente ensuite le déroulé de la séance :

- Un premier temps consacré au tour de table, afin que les participants se présentent ;
- Un second temps de présentation par Fanny Galiana des étapes du PLU et du contexte dans lequel s'inscrit l'atelier ;
- Un troisième temps de présentation par M. Rollet des enjeux thématiques ;
- Un quatrième temps, consacré au débat avec les participants.

2



Débat

L'AGRICULTURE DANS SON VOLET ECONOMIQUE

Un mitage fort

Dans le cadre de la discussion sur l'évolution du foncier agricole, certains participants ont évoqué la vente de parcelles agricoles à de grandes exploitations principalement pour des raisons économiques.

D'autre part, le nord du territoire communal présente très peu de friches et la structure foncière est globalement plus importante. Mais selon certains participants, il existe toutefois des secteurs de la commune où l'agriculture est en perte de vitesse, dans lesquels des parcelles de 3000 à 5000m² sont vendues et acquises par des non-agriculteurs. Un participant se demande si la SAFER peut intervenir dans l'achat de ces terrains ; un autre lui répond que la SAFER achète des terrains pour les revendre, et non les garder.

Les participants ont également évoqué la nécessité de restructurer et concentrer les parcelles agricoles au sein de chaque exploitation pour des raisons de productivité et de coût.

3

Un marché en concentration

Face aux transformations des activités agricoles depuis les années 2000 (concentration, regroupement des grandes exploitations...), les participants se sont interrogés sur la nécessité de revoir les règles du Plan d'Occupation des Sols (POS) en zone agricole : le POS actuel ne permet que 50% d'extension de la partie activité alors que les bâtiments agricoles n'ont pas de plafonds.

La complémentarité des grandes et petites exploitations sur le territoire cavallonnais a également été abordée par les participants, présentée comme

« Il est important de pouvoir exprimer dans ces documents la double agriculture de demain : circuit courts et national / international. »

un enjeu majeur pour demain. L'un d'entre eux a évoqué la nécessité d'adapter dans les documents d'urbanisme cette évolution du marché, avec des besoins aussi bien pour la très grande distribution (national et international) que pour les circuits courts de distribution. Ce même participant a également évoqué le

danger que représentait une trop grande spécificité agricole sur un territoire (dépendance aux marchés, risques sanitaires...).

Réserver les terres agricoles

Un participant propose que les parcelles agricoles soient définitivement réservées à cette activité et que l'interdiction du changement de vocation soit inscrite dans le PLU, tout en laissant un peu de souplesse afin de permettre l'évolution et le développement de nouvelles activités agricoles.



4

Cette conservation de la vocation agricole des parcelles permettrait d'autant plus selon les participants de limiter la spéculation, grâce à une réduction de la pression foncière. Toutefois, un autre participant a également affirmé que l'instauration d'une certaine souplesse pouvait également donner lieu à des dérives.

« Il y a d'un côté des besoins réels nécessitant de nouvelles constructions et d'un autre côté la souplesse perpétue les pratiques illégales. »

Philippe Rollet précise qu'il existe un outil de protection des parcelles agricoles : les Zones Agricoles Protégées (ZAP), pouvant s'avérer utiles dans le cadre d'importantes pressions foncières. Mais cette pression est aujourd'hui régulée par le PPRI (Plan de Prévention des Risques et Inondations). L'enjeu actuel consiste à maintenir les agriculteurs en zone agricole et à se demander comment diversifier leur activité.

Développer l'activité agricole

La ville a également abordé la problématique de la transformation des bâtiments agricoles en logements pour les saisonniers ou en gîtes. Aujourd'hui, le manque d'offre de logements destiné aux saisonniers sur les exploitations agricoles contribue à une paupérisation du centre-ville (occupation multiple par les saisonniers de petits logements). Toujours dans la même thématique, un agriculteur a abordé la question des normes relatives à l'hébergement de saisonniers, qu'il considère comme plus draconiennes que celles concernant la réalisation d'un gîte.

Une participante a également évoqué le rachat d'anciens entrepôts agricoles par des non-agriculteurs, et leur transformation en gîte, ainsi que la cohabitation de plus en plus difficile entre hébergement touristique et activités agricoles (nuisances sonores liées aux machines, odeurs...). Face à ces problématiques, la ville a estimé qu'il serait important de mettre en place un règlement plus strict concernant la destination des bâtiments, mais qu'en pratique ceci est relativement complexe.

Un participant a également évoqué la nécessité de moderniser un certain nombre d'équipements afin de permettre le développement des activités agricoles et anticiper les besoins futurs, notamment en ce qui concerne l'irrigation. Mr. Rollet a rappelé que le territoire concentre un grand nombre d'atouts, tels que la qualité agronomique des terres, les conditions climatiques (territoire ensoleillé, peu gélif...) et un réseau collectif d'irrigation desservant presque l'intégralité de la commune (Canal de Saint-Julien et du Cabedan Neuf).

5

L'AGRICULTURE ET LE PAYSAGE

Fanny Galiana a ensuite rappelé les enjeux relatifs aux liens et équilibres entre agriculture et paysage, notamment au travers des haies brise-vents et du réseau hydrographique, aussi importants sur le plan agricole qu'écologique (possible trame verte et bleue locale), mais également vecteurs d'une identité paysagère.

Pour un participant, il y a les haies classées auxquelles on ne peut pas toucher d'une part pour des raisons paysagères et d'autre part pour la préservation de la biodiversité. Mais ce même participant a également rappelé qu'il ne faut pas que des mesures de protection visant à figer l'implantation de haies soient systématiquement prises, notamment au regard du développement agricole (agrandissement des parcelles...). Ce dernier préconise des mesures compensatoires.

Un autre participant prône également la mise en place de mesures compensatoires, précisant qu'elles peuvent être un potentiel vert pour un futur quartier. Mais il estime également que les haies attachées à des cours d'eau doivent être classées car elles sont la composante d'un écosystème particulier. La dangerosité des haies en milieu urbain a également été évoquée, notamment dans le cas de feux de forêts.

Fanny Galiana a ensuite rappelé la nécessité de procéder à un traitement particulier pour des éléments paysagers aux caractéristiques complexes, telles que les ripisylves. Elle a précisé que la nouvelle réglementation permettra d'intervenir en détail sur des formes paysagères particulières (limitation de l'abattage...). D'autres outils existent également (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), mais l'enjeu est désormais de trouver une manière de traduire ces éléments supra communaux dans le futur PLU.

6

COMMENT CONCILIER LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET LE RISQUE INONDATION ?

Un participant a estimé que tous les agriculteurs à échelle locale connaissent bien les risques de crue au sein de la Vallée du Coulon, mais que la question mérite d'être posée sur la question de l'implantation de serres ou de fermes photovoltaïques.

« Les crues inonderont toujours les mêmes zones du territoire. De fait, en fonction des crues, certaines exploitations ne sont plus possibles : y construire des serres n'est pas pertinent »

Un autre participant évoque comme facteur aggravant des débordements du Coulon débordant la présence de brèches. Ce même participant demande à ce que la réglementation soit plus contraignante à ce sujet et que des ouvrages de protection soient réalisés. Il demande également à ce que soient clairement identifiés les terrains propices au développement d'activités agricoles ou non.

La Ville a rappelé que le PLU permettra d'identifier ces secteurs grâce à l'étude qui sera réalisée. Cette étude permettra également de connaître les terrains qui ne seront plus en zone inondable au regard du nouveau PPRI afin d'y développer des activités.

LES PRINCIPAUX SECTEURS A ENJEUX

Fanny Galiana, Mr. Rollet et la Ville ont ensuite présenté deux secteurs à enjeux pouvant faire l'objet à terme d'une urbanisation :

Route des Taillades

Seules quelques petites surfaces agricoles subsisteront entre le Coulon et les zones habitées. Etant donné que c'est le seul secteur de la ville qui n'est pas couvert par le PPRI, il sera voué à l'urbanisation.

Secteur de l'entrée de ville sud

Principalement touché par le risque inondation, ce secteur est principalement non urbanisé. Avec le projet de digue RAR ce secteur pourrait, à termes, être constructible sous certaines conditions. D'autre part, ce secteur jouit de forts potentiels paysagers ainsi que d'opportunités de valorisation du canal St Julien... Ce secteur pourrait faire l'objet d'un important développement économique, tel que l'implantation d'un centre de recherche.

7



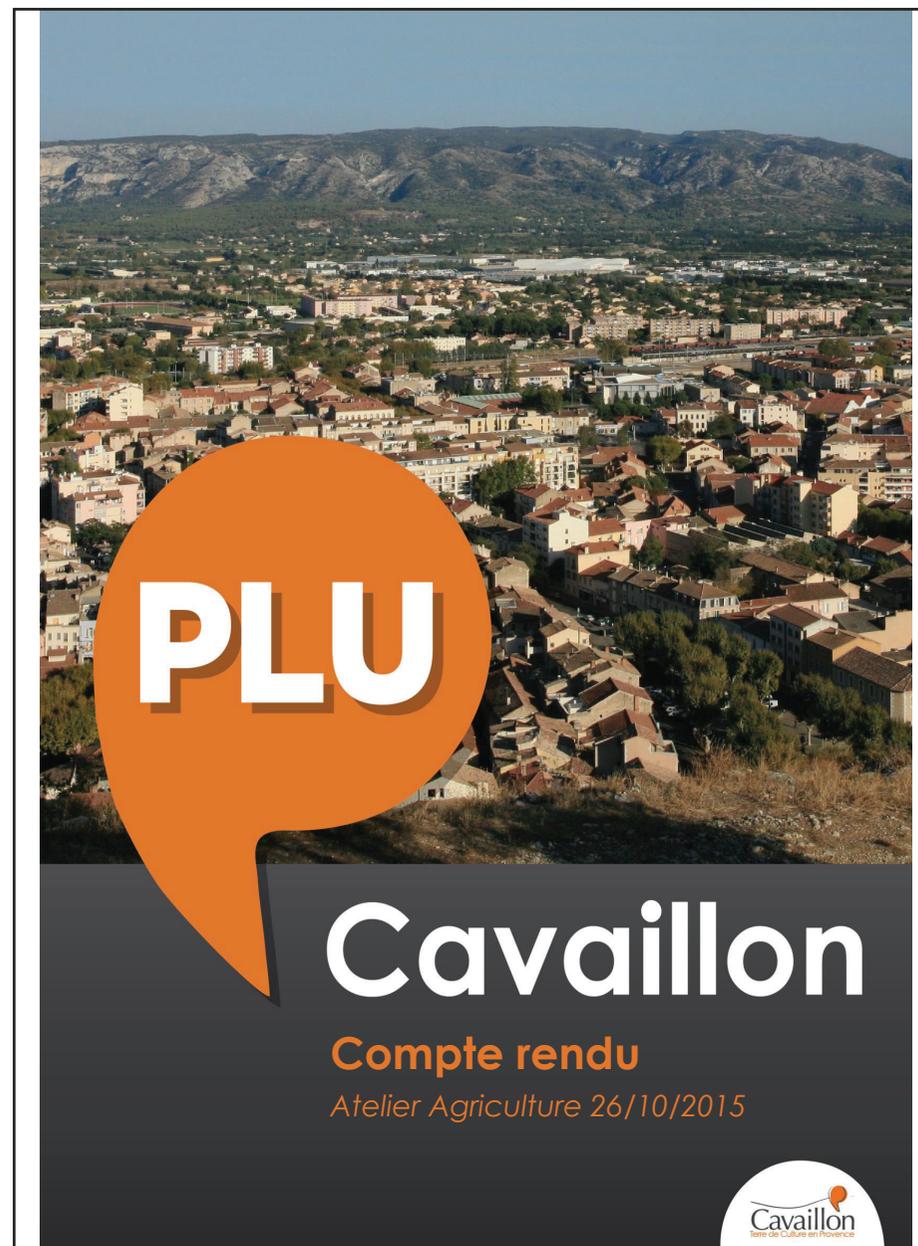
L'IRRIGATION AGRICOLE SUR CAVAILLON

8

La ville a rappelé que la commune est concernée par des canaux et des réseaux (canalisations enterrées...) et que la réflexion doit principalement se mener autour de l'importance de l'irrigation gravitaire sur la recharge de la nappe phréatique, qui est garante d'un certain paysage qui pourrait se tarir. Toujours selon la ville, il faut préserver en amont de Cavailon, dans le sud, des parcelles qui puissent être irriguées gravitairement ou il faudra prévoir des dispositifs pour suppléer l'absence d'irrigation gravitaire.

La Ville a également précisé que selon l'orientation qui sera prise, il faudra prendre la décision ou pas, de remplacer les canaux gravitaires par des tuyaux sous pression. Les dommages pourraient être importants pour les raisons évoquées précédemment (paysager...) mais aussi pour réguler les eaux pluviales car les canaux absorbent et évacuent une grande quantité. L'irrigation agricole est donc très importante. L'agriculture connaîtra des difficultés et des enjeux considérables dans l'avenir et la géographie et l'équipement (ressource en eau, canaux d'irrigation, réseaux d'assainissements) joueront un rôle central.

« 80% de la nappe phréatique est alimentée par les irrigations et donc cela signifie qu'il y a de l'exploitation agricole et les canaux. »



Cavailon

Compte rendu

Atelier Agriculture 26/10/2015



Introduction

M. le député Maire de Cavaillon inaugure la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il rappelle l'importance de la concertation et du débat public dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cette étape de la concertation, qui s'inscrit dans l'élaboration du PADD, réunit les chefs d'entreprises autour d'un atelier dont il souligne la centralité : il permet à ces acteurs essentiels pour l'économie de Cavaillon d'apporter leur réflexion.

Fanny Galiana, responsable de l'agence CITADIA Provence-Languedoc, présente le contexte général de la commune de Cavaillon et pose le cadre de la séance.

Kevin Guerel (Aire Publique) présente ensuite le déroulé de l'atelier et fixe l'objectif de la séance qui est d'identifier et hiérarchiser les enjeux que les acteurs économiques de Cavaillon jugent importants afin de rendre la commune plus dynamique. Il précise que cet atelier a pour but de créer un débat constructif autour de ces enjeux.

2

Fanny Galiana ancre la réunion dans le calendrier de la démarche d'élaboration du PLU et précise que celui-ci en est à la phase d'élaboration du PADD. Elle rappelle ensuite le diagnostic territorial de Cavaillon et les enjeux économiques qui ont été cernés.



Débat

Le présent compte rendu tient compte des débats et thématiques abordées au sein de la table rapportée par le rapporteur. Les restitutions globales sont présentées en dernière partie de ce présent compte-rendu.

IDENTIFIER LES ENJEUX D'ATTRACTIVITE

La question du très haut débit

Les participants de cette table ronde ont évoqué la nécessité de développer le très haut débit, défi majeur pour le territoire, notamment afin d'attirer de nouvelles entreprises. La question du développement du très haut débit a également été abordée au niveau des particuliers comme facteur d'attractivité et afin de répondre à la demande locale. Un participant a précisé qu'Orange devrait prendre en charge financièrement et développer le très haut débit à l'échelle de la commune dès 2016.

Regrouper les acteurs locaux par pôles de compétences pour créer des environnements économiques plus structurés

Les participants de cette table ronde ont décidé de ne pas identifier cet enjeu comme prioritaire, mais de l'inscrire tout de même. Ils se sont notamment interrogés sur la structuration de ces pôles de compétences, qui doivent prendre également en compte les enjeux relatifs à la mixité fonctionnelle sur l'ensemble du territoire communal. Ils ont également rappelé la nécessité de donner une plus grande visibilité aux entreprises locales.

Enfin, des interrogations relatives à la mobilisation du foncier ont également été abordées, selon le type d'activités à développer (industrie, tertiaire...).

Développer les services au sein des zones d'activités (crèches, restauration)

Un adjoint a exprimé ses réserves quant aux demandes spontanées et prend exemple sur les crèches d'entreprises. Selon lui, il y a eu une demande qui a été réalisée au mois de janvier, sans pour autant que de nouvelles entreprises soient venues s'installer.

Les participants ont également abordé les différences entre les places de droit privée et droit commun. Selon eux, même si la Caisse d'Allocations Familiales finance à hauteur de 80% le coût d'une place en crèche, elles reviennent à 6000

3

euros par an ce qui constitue encore un coût non-négligeable pour les entreprises.



4

Valoriser la mixité fonctionnelle au sein des zones d'activité

Pour les participants de la présente table ronde, cet enjeu fait écho au deuxième enjeu abordé plus haut : le choix doit se porter soit vers une catégorisation des zones d'activités, soit vers une diversification, soit vers de nouveaux types de zones d'activités croisant diversification et catégorisation des zones d'activités. Ils se sont également mis d'accord pour dire qu'il n'existait pas de solutions « clés en main » quant à la réussite de zones d'activités, en citant un exemple d'Agroparc (mixité) et Sophia Antipolis (spécialisation), qui ont tous deux réussis.

Un participant a également précisé que la mutualisation des espaces risque de devenir un enjeu d'ici 20 ans avec par exemple les besoins de foncier relatifs aux activités artisanales.

Selon un adjoint, les activités artisanales sont réparties sur 20 parcelles de 800 à 3000m². Elles comprennent également des logements de fonction mais ne sont pas vraiment une réussite : seules 7 sur 20 sont utilisées selon ce dernier. Ce même

adjoint a également précisé que des activités endogènes veulent se resituer (par exemple Giorgie), mais que la ville ne peut accepter cela au risque de voir se développer des friches industrielles qui pourraient être rachetées par des promoteurs afin d'y développer des projets n'étant pas en cohérence avec les besoins locaux.

Un autre participant propose « d'apprendre » à travailler ensemble, avec par exemple le « regroupement intelligent » d'entreprises par secteurs d'activités et de mettre dans une même zone des ressources communes qui peuvent être partagées (crèches, salle de réunion, secrétariat...).

Un participant estime qu'il n'y a pas forcément besoin de regroupement par activité, a part pour ce qui est du recyclage.

Selon M. Daudet présent au sein de la table ronde, les enjeux se situent dans le fait d'implanter des entreprises à forte valeur ajoutée en matière d'impôt et de salaires. Cavillon souffre aujourd'hui de faibles revenus : sur les 14 000 salariés que comptent la commune, 12 000 perçoivent le SMIC. L'arrivée de catégories socioprofessionnelles supérieures permettrait de relancer la consommation locale : c'est pour cela que la ville désire développer les activités à forte valeur ajoutée, par exemple dans le domaine de l'agroalimentaire.

Les participants de la table ronde ont également exprimé la nécessité d'identifier les secteurs porteurs et les rendre visibles afin de favoriser l'implantation de services.

Enfin, la question d'activités connexes au sein des zones d'activités telles que les restaurants a été abordée : les participants ont rappelé l'enjeu de maintenir ces zones « vivantes » tout en régulant la concurrence locale.

Améliorer l'accessibilité des zones d'activité (desserte routière, transports en commun, modes doux)

Cette question a été fréquemment abordée par les participants autour de la table ronde. Ils ont rappelé la nécessité d'améliorer les modes de transports en commun pour faciliter le déplacement des travailleurs, mais aussi des habitants de manière générale sur le territoire.

Selon un intervenant, les habitants ne se plaignent pas du manque de transports en commun et se contentent de l'offre de transports collectifs actuelle.

Le projet de création de 3 nouvelles lignes de bus a également été abordé, ainsi que la création d'aires de covoiturage, notamment à destination des actifs extérieurs au territoire.

5

Enfin, la question du développement des modes doux à proximité de la ZAC a également été abordée, afin de favoriser ces modes de déplacements pour les actifs vivant à proximité de leur lieu de travail.

Mieux répartir les activités sur le territoire communal

Selon les participants, cet enjeu entre en résonance avec la problématique de la mixité et du regroupement : cette thématique pourrait donc être regroupée avec les deux autres citées plus haut.



6

Développer et améliorer l'aménagement des espaces publics

Une intervenante considère que beaucoup de progrès ont été faits à ce sujet. Elle rappelle la nécessité d'équilibrer développement (accessibilité) et préservation qualité du d'un cadre de vie agréable (patrimoine naturel et paysager).

Faire notamment attention aux ratios de verdure, mais surtout aux hauteurs d'immeuble afin que les monts ne soient pas cachés par l'urbain.

M. Daudet rappelle également que dans le cadre de leur implantation, les entreprises sont très regardantes sur les questions d'accessibilité, d'équipements,

de logement et de cadre de vie. Toujours selon l'élu, le PLU doit réserver des logements résidentiels pour les nouvelles entreprises afin que les nouveaux actifs s'installent à Cavaillon.

Renforcer l'attractivité du territoire par la création d'une marque vitrine du dynamisme local et de son cadre de vie

Les participants de la table ronde considèrent cet enjeu comme majeur. Selon eux, la ville doit véritablement procéder à une forme de « marketing territorial » afin de présenter la qualité du cadre de vie à Cavaillon et de développer un réseau d'ambassadeurs, notamment économiques, travaillant autour de cette marque pour lui donner du sens.

Parmi les pistes de proposition :

- réfléchir à l'association entre Cavaillon et Massif du Lubéron, en présentant par exemple la ville comme cœur économique du Lubéron ;
- mettre en avant la proximité avec Aix-en-Provence ;

Les participants de la table ont conclu la première partie de la séance de travail en rappelant dans l'ordre d'importance des enjeux d'attractivité :

- Renforcer l'attractivité du territoire par la création d'une marque vitrine du dynamisme local et de son cadre de vie ;
- Equiper les zones d'activités et particuliers en haut débit ;
- Développer les transports collectifs et modes doux.

7

IDENTIFIER LES BESOINS

Diversifier les activités leaders. Travailler des filières locales pour employer la main d'œuvre locale

Les participants ont évoqué le secteur agro-alimentaire, déjà bien implanté à échelle locale, qui pourrait employer une main d'œuvre peu qualifiée et abondante sur le territoire.

Créer des pépinières d'entreprises dédiées à l'alimentation dans le département

Les participants ont considéré cet enjeu comme important mais se sont interrogés sur la nécessité de valoriser ou créer des entreprises dans le secteur : ces derniers ont rappelé la nécessité de valoriser en priorité les entreprises locales du secteur existantes.

Renforcer l'activité du Marché d'Intérêt National, le moderniser et tirer des entreprises extérieures au territoire sur des thématiques innovantes (produits biologiques...)

Les participants considèrent cet enjeu comme complexe : selon eux, le renforcement du Marché d'Intérêt National se ferait au détriment de la Foire de Cavaillon, qui viendrait à être supprimée.



8

Développer l'enseignement supérieur

Les participants de la table ronde ont considéré cet enjeu comme important : selon une Intervenante : la majorité de la population de Cavaillon est peu qualifiée, en raison d'un manque de l'offre en matière de formation et d'une mauvaise adaptation aux besoins locaux. Il faudrait selon ces derniers développer des formations initiales et continues, par exemple dans le domaine de l'agroalimentaire.

Développer les pôles de compétitivité ou cluster

Les participants ont considéré cet enjeu comme connexe à la question du regroupement et de la mixité des activités économiques.

Développer le potentiel agro-touristique

M. Daudet, adjoint au maire a rappelé que la ville a commencé à travailler sur cette problématique en créant un EPIC (établissement public, industriel et commercial). Il a d'ailleurs rappelé que le directeur de l'EPIC a contacté des partenaires chinois ainsi que des tour-operators. M. Daudet a également rappelé la nécessité de développer des offres d'hébergement touristique qui peuvent accueillir simultanément 80 personnes.

Développer l'hôtellerie d'entreprise

Sans pour autant être entrés en détail concernant cet enjeu, les participants à la table ronde ont considéré que l'offre à Cavaillon mériterait d'être développée.

Enjeu transversal : renforcement du commerce local / traitements des espaces publics / requalification des voies de communication et des entrées de ville

Les participants à la table ronde ont considéré comme étroitement liés développement de l'offre commerciale et traitement des espaces publics et voies de communication.

Dans un premier temps, les participants ont évoqué la nécessité de développer une offre commerciale destinée aux cadres locaux afin d'éviter leur évasion vers Avignon ou Saint-Rémi. D'autre part, les membres de la table ronde ont rappelé que le redéveloppement du centre-ville doit être en lien avec les ambitions des zones d'activités. Enfin, les participants ont évoqué la nécessité de relocaliser les activités artisanales en dehors du centre-ville.

M. Daudet, adjoint au maire, rappelle également qu'un effort doit être réalisé par les petits commerçants afin d'adapter leur coûts par rapport à la demande locale.

La question de l'hypermarché Auchan a également été abordée : même si l'offre en matière de supermarchés est jugée comme suffisante à l'échelle de la ville, le distributeur réfléchit actuellement à réorienter son offre de manière à la rendre plus locale (passage d'un statut d'hypermarché à celui de supermarché).

Enfin, un participant a abordé la question de la requalification de l'entrée de ville Route d'Avignon et plus généralement de l'ensemble des entrées de villes à Cavaillon.

9

Les participants de la table ont conclu la seconde partie de la séance de travail en rappelant dans l'ordre d'importance des enjeux d'attractivité :

- Valoriser de manière générale le centre ville (Favorise le déplacement d'activités artisanales consommatrices d'espaces en dehors du centre-ville / Conforter l'appareil commercial pour limiter l'évasion / Davantage piétonniser le centre-ville et requalifier certains espaces publics / redéfinir la taille des cellules commerciales / favoriser l'implantation de commerces en centre-ville / favoriser l'implantation de commerces en rez-de-chaussée).
- Développer l'offre en matière de formation supérieur et continue ;
- Favoriser une signalétique pour les zones d'activités ;
- Développer les « clusters » et l'hôtellerie d'entreprise.



10

IDENTIFIER LES ENJEUX FONCIERS

Proposer des terrains 3000 à 6000 M2 répondant aux besoins des entreprises du territoire et aux demandes exogènes à fort potentiel de création d'emplois = ciblage prioritaire des grands comptes.

Les participants à la table ronde trouvent ces superficies sous-dimensionnées et proposent, afin de répondre aux demandes locales, de développer des superficies de 6000 à 20000m².

Proposer l'implantation de projets logistiques à forte valeur ajoutée : des surfaces à délimiter précisément (max 20 ha)

Les participants se sont interrogés sur la nécessité réelle de développer une plateforme logistique supplémentaire. Ces derniers estiment également que la logistique ne représente pas un grand nombre d'emplois et que ces emplois ne sont pas à forte valeur ajoutée et que les plateformes logistiques sont très consommatrices d'espaces. C'est pourquoi ils ont décidé d'écarter cet enjeu.

Développer des pôles services (5000m2) : Restaurant, crèches, services aux entreprises et aux personnes.

En écho à l'enjeu relatif au développement des services aux entreprises abordés en première partie d'atelier, les participants ont rappelé qu'en termes de crèches, les salariées qui travaillent à Cavillon et qui ont des bébés n'habitent pas Cavillon et ne viennent pas avec leur nourrisson à Cavillon pour les mettre dans une crèche.

11

Mobiliser certaines entreprises foncières autour du centre commercial Auchan a destination du développement économique

Les participants se sont interrogés sur l'utilité effective de l'hippodrome à proximité du Centre Commercial.

Développer les zones d'activités et les zones à vocation résidentielle de la Route des Taillades, en entrée de ville

Les participants ont rappelé les propos de M. Daudet en première partie d'atelier, proposant de développer des lotissements d'un niveau de gamme plus élevé que ce qui existe actuellement. Néanmoins, le public est vigilant sur le caractère inondable de cette zone. Il faut toutefois veiller à ne pas mélanger sur ce secteur activités économiques et offre résidentielle, surtout si la volonté est de produire des logements de gamme supérieure.

Les participants à la table ronde trouvent ces superficies sous-dimensionnées et proposent, afin de répondre aux demandes locales, de développer des superficies de 6000 à 20000m².

Proposer l'implantation de projets logistiques à forte valeur ajoutée : des surfaces à délimiter précisément (max 20 ha)

Les participants se sont interrogés sur la nécessité réelle de développer une plateforme logistique supplémentaire. Ces derniers estiment également que la logistique ne représente pas un grand nombre d'emplois et que ces emplois ne sont pas à forte valeur ajoutée et que les plateformes logistiques sont très consommatrices d'espaces. C'est pourquoi ils ont décidé d'écarter cet enjeu.

Développer des pôles services (5000m²): Restaurant, crèches, services aux entreprises et aux personnes.

En écho à l'enjeu relatif au développement des services aux entreprises abordés en première partie d'atelier, les participants ont rappelé qu'en termes de crèches, les salariées qui travaillent à Cavailon et qui ont des bébés n'habitent pas Cavailon et ne viennent pas avec leur nourrisson à Cavailon pour les mettre dans une crèche.

11

Mobiliser certaines entreprises foncières autour du centre commercial Auchan à destination du développement économique

Les participants se sont interrogés sur l'utilité effective de l'hippodrome à proximité du Centre Commercial.

Développer les zones d'activités et les zones à vocation résidentielle de la Route des Taillades, en entrée de ville

Les participants ont rappelé les propos de M. Daudet en première partie d'atelier, proposant de développer des logements d'un niveau de gamme plus élevé que ce qui existe actuellement. Néanmoins, le public est vigilant sur le caractère inondable de cette zone. Il faut toutefois veiller à ne pas mélanger sur ce secteur activités économiques et offre résidentielle, surtout si la volonté est de produire des logements de gamme supérieure.



Développer des produits locaux correspondant à des entreprises en développement pour éviter les implantations diffuses ou les zones d'activités avec logements

Les participants considèrent cette affirmation comme évidente, afin d'éviter le mitage.



12

Restitution des travaux et hiérarchisation des enjeux

En dernière partie de séance, les rapporteurs des deux tables rondes ont été invités à restituer et à débattre, s'ils le souhaitaient, de l'ensemble des enjeux identifiés et hiérarchisés.

Restitutions de la table 1,

Identification des enjeux d'attractivité :

- Equiper les zones d'activités de la fibre pour tous (particuliers et professionnels)
- Développer et améliorer l'aménagement des espaces publics. Mettre en valeur l'existant (Lubéron, etc.), notamment les bas d'immeubles // Renforcer l'attractivité du territoire par la création d'une marque vitrine du dynamisme local et de son cadre de vie.
- Améliorer l'accessibilité des zones d'activités (desserte routière, transports en commun, modes doux...). Eventuellement l'étendre en périphérie de Cavillon.
- Davantage regrouper les acteurs locaux par pôles de compétences pour créer des environnements économiques plus structurés. Avec des entreprises à forte valeur ajoutée.

13

Identification des besoins :

- Favoriser la migration d'entreprises artisanales occupant de grandes emprises en centre-ville (ex : Carrosseries)
- Piloter la mutation du commerce de centre-ville pour répondre à la clientèle de cadres d'entreprises. Créer une pépinière de commerces locaux.
- Développer le potentiel agro-touristique // Développer l'hôtellerie d'entreprise.
- Revaloriser les entrées de ville : requalification de la voie pour permettre des déplacements à vélo, traitement plus qualitatif de la voirie et de ses abords.
- Développer l'enseignement supérieur et les formations continues (Greta).
- Développer les pôles de compétitivité ou clusters
- Redéfinir la taille des cellules commerciales
- Favoriser l'implantation de commerces en rez-de-chaussée (rue de la République)



- Mise en place d'une signalétique de qualité pour les zones d'activité.

Identification des enjeux fonciers :

- Récupérer certaines emprises foncières autour du Centre Commercial Auchan
- Aider les entreprises implantées à maintenir leur activités ;
- Développer des zones à vocation résidentielle sur l'ensemble de la ville ;
- Renforcer le potentiel de la zone industrielle des Gavottes en proposant de nouveaux aménagements ;
- Concentrer l'activité dans des secteurs stratégiques pour protéger le reste du territoire du mitage // Développer des produits localifs correspondant à des entreprises en développement pour éviter les implantations diffuses ou les zones d'activités avec logements ;
- Proposer des terrains de 6 000 à 20 000m² (au lieu de 3 000 à 5 000m²) pour répondre aux besoins des entreprises du territoire et aux demandes exogènes à fort potentiel de création d'emplois = ciblage prioritaire des grands comptes ;
- Exploiter le potentiel foncier en fond de parcelle sur la Route d'Avignon (entrée de ville).

14

Restitutions de la table 2,

Identification des enjeux d'attractivité :

- Equiper les zones d'activité du très haut débit – une des principales conditions pour attirer les entreprises notamment d'envergure européenne ;
- Cavillon n'a plus d'image mais plus, non plus, de mauvaise image. Renforcer l'attractivité du territoire par la création d'une marque vitrine du dynamisme local et de son cadre de vie. Exemple de proposition : « Cavillon Ville du Lubéron ». Il faut développer un vrai marketing de conquête des entreprises.
- Les ingrédients sont là : il faut une communication forte pour impulser une nouvelle dynamique conjointement à une offre résidentielle soutenue.
- Mettre en avant les atouts de Cavillon qui contribuent à son attractivité, à savoir, une ville moyenne facilement accessible, dotée d'équipements, d'une richesse culturelle et d'une certaine qualité paysagère.

- Il faut favoriser l'implantation d'entreprises et le développement des entreprises locales pour créer de la richesse et de l'emploi.
- Il y a deux secteurs majeurs sur Cavillon : les commerces et les services. Il faut donc développer des TPE / PME à haute valeur ajoutée dans l'industrie, notamment du tourisme et l'agriculture qui sont pourvoyeurs d'emplois.
- Davantage regrouper les acteurs locaux par pôles de compétences afin de créer un environnement économique structuré avec des entreprises à forte valeur ajoutée. La ville doit davantage se diversifier sur le plan économique ; il y a aujourd'hui des zones dans la ville où des entreprises sont certes regroupées mais pas toujours par filières, conduisant à des conflits d'usage.

Identification des besoins :

- Cavillon doit maintenir son accessibilité et équiper les zones du très haut débit.
- Il faut améliorer la lisibilité des zones existantes et développer une cohérence des activités pour éviter les conflits d'usage. Il faut traiter les conflits d'usage existant sur les ZAE soit en délocalisant certaines entreprises (et donc créer des zones spécialisées) soit en adaptant les locaux en fonction des activités.
- Trouver des locomotives économiques ;
- Revaloriser les zones d'activités existantes telles que le site du Grenouillet afin d'attirer des entreprises mais aussi des entrepreneurs.
- Accueillir une ou plusieurs structures hôtelières d'envergure ;
- Améliorer l'accessibilité des zones d'activités (desserte routière, transports en commun, modes doux...), le 2^{ème} pont améliorer considérablement la situation et il faut poursuivre le contournement sud (route Pertuis et route de Robion).

Identification des enjeux fonciers :

- Développer le foncier afin de répondre aux besoins des entreprises existantes et leur permettre de se développer ;
- Proposer une offre foncière d'envergure (3 000 à 6 000m²) aux besoins des entreprises du territoire, notamment au niveau du secteur sud pour être le plus attractif possible ;
- Eviter le développement d'activités logistiques, à faible valeur ajoutée et consommatrices d'espaces.



15

A l'issue de l'ensemble des restitutions, Monsieur le Maire conclue la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur contribution aux réflexions dans la cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

16



Introduction

Gérard Daudet, 1^{er} adjoint au maire en charge de l'urbanisme et des aménagements urbains et président de la Communauté de Communes Lubéron Monts du Vaucluse, introduit la séance en présentant l'enjeu relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il présente également les enjeux de l'atelier, véritable temps d'échange et de réflexion collective.

Kevin Guerel (Aire Publique), présente Fanny Galiana, responsable de l'agence CITADIA Provence-Languedoc et en charge de l'élaboration du PLU.

Il présente ensuite le déroulé de la séance :

- Un premier temps consacré au tour de table, afin que les participants se présentent ;
- Un second temps de présentation par Fanny Galiana des étapes du PLU et du contexte dans lequel s'inscrit l'atelier ;
- Un troisième temps de présentation par M. Rollet des enjeux thématiques ;
- Un quatrième temps, consacré au débat avec les participants.

Débat

Les enjeux en matière de logement

Un premier participant, professionnel de l'immobilier, a réagi face au chiffre du diagnostic annonçant un taux de l'ordre de 54% des 4 pièces et plus en ville. Il se demande si ce ne sont pas les logements sociaux qui tirent vers le haut ces données, sachant qu'il ne rencontre pas cette typologie de logements dans le parc privé. Un autre participant confirme la précédente affirmation, estimant que le logement en centre-ville est relativement petit, de l'ordre de deux pièces et qu'il est peu compétitif face aux logements neufs défiscalisés en périphérie. Il estime qu'à prix égal (environ 420€/mois), on peut avoir un T2 en centre-ville ou un logement avec terrasse et parking en périphérie.

Une autre participante ajoute que l'inconvénient de l'ancien face au neuf est que les charges y sont plus importantes (chauffage...). Fanny Galiana a d'ailleurs rappelé que les logements défiscalisés ont eu pour conséquence d'augmenter la vacance des logements anciens en centre-ville.

Cette concurrence entre logements neufs et anciens a eu une forte conséquence sur la baisse des prix de l'ancien, d'autant plus qu'il n'est pas possible de porter des améliorations en matière d'équipement dans ces anciens logements (garage, ascenseur...).

Un autre participant a soulevé la question de l'accessibilité de ces logements, uniquement possible par des commerces, réduisant leur attractivité. S'ajoute à cela les commerçants qui ne veulent plus vivre sur place, n'entretenant pas ainsi le parc de logements en centre-ville. Pour ce même participant, il faudrait instaurer des mesures visant à obliger ces propriétaires à réaliser une cage d'escalier centrale entre deux immeubles.

Un participant demande d'ailleurs comment certains de ces logements peuvent trouver preneur. Un professionnel de l'immobilier lui répond que ce n'est qu'en baissant les prix qu'ils réussissent à trouver preneur, notamment auprès de personnes qui ont du mal à trouver des logements.

Gerard Daudet estime que pour dynamiser le logement en centre-ville il faudrait des îlots de logements neufs en centre-ville.

Un participant estime que la ville est pénalisée en raison du PPRI qui bloque le développement de son urbanisation. Par la force des choses, la ville procède à du renouvellement urbain, mais elle est arrivée au bout de cette spirale. Aujourd'hui, des personnes sans emploi ou qui ont des difficultés d'emploi occupent le parc privé en centre-ville. Pour lui, l'enjeu est de savoir comment procéder à un rééquilibrage de l'habitat dans les 10/15 prochaines années. Il

3



précise également que la ville ne sait plus faire de l'accession sociale. Il se demande comment l'initiative privée va pouvoir dégager du foncier afin de procéder à ce rééquilibrage de l'habitat.

Un participant estime que les catégories socioprofessionnelles supérieures sont oubliées du marché de l'habitat cavaillonnais, et qu'il faut développer des logements de qualité : c'est là où le PLU peut intervenir. Un autre ajoute que le développement d'emplois qualifiés ne peut se faire sans la mise en place de logements de qualité sur de grandes parcelles ou ces zones résidentielles qui répondent aux besoins des cadres.

Gérard Daudet rappelle que l'un des grands objectifs du PLU est de permettre l'arrivée de nouvelles populations sur le centre-ville, afin de rendre ces logements plus attractifs.

Un participant estime qu'il est nécessaire de développer des logements qualitatifs qui permettraient l'apport de nouvelles populations, plus qualifiées. Un moyen serait que la ville achète des logements en centre-ville pour ensuite les confier à un opérateur privé. Le maire lui répond toutefois que la Ville n'a pas d'argent pour procéder ainsi. L'enjeu serait alors de trouver des investisseurs privés qui réaliseraient cette opération.

Un autre participant précise qu'il serait judicieux de mettre en place des dispositifs fiscaux, tels qu'une défiscalisation des logements en centre-ville afin d'attirer des investisseurs. L'enjeu aujourd'hui est de tirer la mixité sociale vers le haut, par l'apport de populations qualifiées. Il précise également que par rapport à autrefois, les populations extérieures désirant s'installer à Cavayillon sont moins préoccupées par les problématiques d'insécurité, mais que la présence de nombreux travaux en ville bloque d'une certaine manière l'installation de nouvelles populations. Il se demande également si la commune peut imposer des conditions de rénovation lorsqu'elle vend des bâtiments.

Un participant rappelle la difficulté d'attirer des investisseurs sur Cavayillon pour traiter des îlots, tant pour des raisons de temps (acquisition progressive des immeubles) que pour des raisons de coût. Gérard Daudet lui répond que pour ça, l'environnement économique doit être porteur, ce qui est l'objectif visé par la politique municipale.

Un participant pense qu'il faut éviter de densifier à tout prix la ville et proposer en complément du résidentiel moins dense. C'est grâce au nouveau PLU, qui permettra de diversifier les typologies résidentielles, que de nouvelles populations pourront s'installer.

4

M. le Maire rappelle que si la ville veut diversifier au maximum les typologies résidentielles, il faudra notamment densifier le centre-ville, tel que le prévoit le SCoT.

Un représentant de la Ville affirme que là où il habite (Cours Carnot), l'immeuble se dégrade petit à petit car la copropriété a accepté que des commerçants et professions libérales s'installent dans l'immeuble, favorisant l'apport de populations extérieures et limitant l'attrait pour ces logements. Il se demande si le PLU peut faire quelque chose sur ce point. Fanny Galiana explique que c'est effectivement possible, le PLU précisant la destination de chaque parcelle (logement, activités économiques, mixité logement/économique...).

Fanny Galiana rappelle que le PLU est également un moyen d'afficher une volonté politique sur le développement urbain, et d'impulser une nouvelle dynamique.

Un participant estime qu'il serait plus judicieux et aisé de détruire et reconstruire, afin d'adapter les logements aux besoins actuels plutôt que d'améliorer l'existant, qui peut s'avérer plus cher.

G. Daudet demande si, dans l'hypothèse où la ville achète des logements afin de les confier à des promoteurs, il y aurait des candidats qui se porteraient volontaires pour les réaliser, en respectant les exigences de la ville.

Un certain nombre de participants ont affirmé que c'était bien possible, en utilisant par exemple des dispositifs de sauvegarde du bâti (ZPPAUP, AVAP).

Fanny Galiana demande aux participant s'il existe à l'échelle locale une demande pour de l'accession sociale.

Un participant lui répond qu'elle prend place dans le centre-ville ou sur des copropriétés mais que Mistral Habitat, qui en a proposé autrefois, n'en fait plus. Une participante précise qu'il y a une partie de la population qui est désireuse d'y accéder, mais qu'elle n'en a pas les moyens. Un autre participant met en garde face au risque que peut comporter l'accession sociale, parce que les nouveaux copropriétaires, n'ayant pas initialement beaucoup de moyens, risquent de ne plus en avoir pour l'entretien d'un immeuble ce qui peut par la suite recréer des immeubles insalubres. Ce participant propose que des garanties soient mises en place dans le cadre de l'accession sociale, par exemple, le passage en statut de locataire si un propriétaire n'est plus en mesure d'assumer financièrement les charges relatives à l'entretien de son immeuble. Ceci permettrait aux bailleurs sociaux de garder une certaine mainmise sur la qualité visuelle de chaque immeuble et de conserver les jeunes ménages sur le territoire.

5



Une participante revient également sur les évolutions législatives qui sont de plus en plus contraignantes et qui imposent de plus en plus de travaux de rénovation du bâti (plomb, amiante...).

Les équipements et espaces publics

Pour une participante, il existe des problèmes d'infrastructure de transports collectifs, notamment ceux destinés aux personnes âgées : les personnes âgées habitant en périphérie sont obligées de prendre un taxi pour se rendre en centre-ville le midi, les fréquences de bus étant trop faibles.

M. le Maire soumet également la possibilité de réaliser de nouvelles zones piétonnes dans les axes commerçants, tels que la rue de la République, afin de les pacifier et d'inciter les promeneurs à les fréquenter. Un participant lui répond que la présence de points de restauration en centre-ville permet aussi de développer un espace de vie attractif. Une autre participante ajoute que la proximité d'un parking justifie d'autant plus la piétonisation du secteur. Toutefois, une trop grande piétonisation du centre-ville serait préjudiciable, notamment au niveau des circulations routières. M. le Maire précise également que deux autres sites sont envisagés à la piétonisation, la Place du Clos et la Place François Touré.

6

L'attractivité et l'image du territoire

Les participants ont ensuite évoqué la question de la taille et de la commercialisation des cellules commerciales. Un certain nombre d'entre eux estiment que les cellules commerciales de la rue de la République ne correspondent pas aux besoins actuels des commerçants en raison de leur petite taille, *a contrario* des cellules existantes sur le boulevard Victor Hugo. G. Daudet rappelle également la nécessité de diversifier les activités commerciales en centre-ville, et que cette diversification ne peut passer que par une amélioration de l'image du centre-ville, malgré la présence de grands acteurs économiques et de la recherche. L'ambition est d'affirmer la place du centre-ville de Cavailon sur le reste du territoire.

G. Daudet propose également que concomitamment à la transformation urbaine de certains quartiers tels que celui du Docteur Ayme soit opéré un changement de nom afin d'initier un véritable renouveau et valoriser ce quartier dans l'inconscient collectif. Il ajoute également que cette rénovation urbaine, combinée au changement de nom et à la révision du PLU constitue un tournant pour changer durablement l'image de ce quartier voire construire l'image de

Cavaillon de demain. Un autre participant estime également que le nouveau pont contribue à redonner une belle image de Cavaillon sur le plan extérieur.

Un participant demande pourquoi il est difficile d'allier dans l'inconscient collectif « Cavaillon » et « Le Parc du Lubéron ». Gérard Daudet estime que l'image du Parc est en décalage par rapport à celle de Cavaillon et que leurs intérêts sont divergents, notamment d'un point de vue économique. Il souhaiterait d'ailleurs davantage de convergence entre la Ville et le Parc.

Le maire estime également que l'image du Lubéron est porteuse pour la ville mais que le « Parc » est plus contraignant. La Ville a d'ailleurs insisté sur cette différence.

Gerard Daudet ajoute que par le passé (en 1995 et 2002), la ville a réfléchi à sa stratégie touristique dans le cadre du Schéma directeur et du POS, en proposant d'être la porte d'entrée du Lubéron, par le développement d'importants équipements touristiques. Il estime que la question se pose encore.

Les scénarii de développement

Fanny Galiana présente ensuite les scénarii de développement, notamment sur le plan démographique. Elle présente l'hypothèse de la poursuite d'une croissance démographique de l'ordre de 0,8% / an, qui permettrait à la ville d'atteindre 28 000 habitants à horizon 2026, soit 2000 personnes supplémentaires. Ceci induit la réalisation d'environ 1150 logements. La question est aujourd'hui de savoir où produire ces logements dans la ville, compte tenu notamment de la présence d'un important risque d'inondation (PPRI).

Gérard Daudet estime que ce taux est légèrement surévalué, puisqu'il entend une arrivée nette de 200 habitants supplémentaires chaque année. Un autre participant rappelle que les besoins en matière de logements sont étroitement liés à l'économie locale, comme abordé plus tôt.

M. le Maire a également fait part de sa préoccupation sur la réalisation effective ou non à court et moyen terme des objectifs portés au sein du PLU, notamment pour des raisons financières.

Gerard Daudet a répondu à M. le Maire que le plus important avec le projet de PLU est qu'il puisse encadrer l'urbanisation de nouveaux sites et ne pas donner libre cours aux promoteurs. Mais il a également rappelé que ce nouveau PLU a pour objectif « d'écrire un nouveau livre » pour le développement urbain de Cavaillon, avec comme ligne directrice l'équilibre.

7



M. le Maire se demande s'il ne serait pas judicieux de réaliser un nouveau quartier à proximité d'un centre commercial (Route des Taillades), sachant qu'il fera à terme l'objet d'une restructuration comprenant l'extension d'un parking. Un participant appuie cette proposition estimant qu'il est nécessaire de développer des quartiers avec des centralités, ce qui pourrait être fait au niveau de la route des Taillades.

Gerard Daudet répond que c'est une question à moyen terme et que le PLU, dans le cadre de l'écriture du règlement, abordera ce point.

Un autre participant évoque la nécessité de développer des micro-stations de traitement de l'eau à proximité des nouveaux quartiers d'habitation, solution beaucoup moins coûteuse que le prolongement du réseau actuel.

L'enjeu de la suite de l'élaboration du PLU a également été abordée, avec la question de l'intégration esthétique et opérationnelle des futurs projets au sein du territoire.

8

16 juillet 2015 - 18h

Compte rendu : Réunion publique diagnostic

> Présentation et déroulement

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la ville de Cavailion a souhaité organiser une réunion publique de lancement et de présentation de la démarche auprès de ses habitants.

Cette rencontre était l'occasion de présenter les objectifs du Plan Local d'Urbanisme, les différentes étapes et le calendrier de la démarche, ainsi que les différents composants qui vont le caractériser (les études urbaines en cours, les principaux atouts et faiblesses du territoire). C'était également l'occasion d'échanger avec les participants.

Environ une cinquantaine de personnes étaient présentes

La mobilisation du grand public s'est faite par la presse, d'articles dans la revue municipale et sur internet...

La présentation s'est organisée en plusieurs temps :

- Ouverture de la réunion publique par M. le député maire ;
- Présentation de Fanny GALIANA, CITADIA en deux parties : la première pour présenter la démarche du PLU, la seconde sur des éléments de diagnostic ;
- Animation du débat après chaque partie par M. le député maire et Fanny GALIANA, CITADIA.



> Séance de questions / réponses : la démarche du PLU

Question : Le PLU pourrait-il être modifié, en fonction des travaux réalisés après son approbation ?

Réponse : Lors de l'élaboration d'un PLU, un maximum d'éléments sont pris en compte afin de le faire perdurer dans le temps. Cependant, ces documents sont de plus en plus amenés à évoluer. C'est pourquoi, des procédures permettent d'adapter le document et d'y apporter de petites modifications sans enclencher une procédure de révision du PLU. Il existe également des procédures de révision allégées.

Il est important d'avoir à l'esprit que même si le PLU est une démarche prospective pour les 10 ans à venir, les élus ont la possibilité de le réviser à n'importe quel moment s'ils le souhaitent. Enfin, le conseil municipal a l'obligation de faire un bilan à mi-parcours, afin de vérifier que le PLU répond aux objectifs fixés. Si ce n'est pas le cas, une révision devra être engagée.

Question : Y-a-t-il un lien entre le PLU et le PPRI au niveau des services de l'État ?

Réponse : Effectivement, le PPRI a la préséance sur le PLU. C'est-à-dire que le zonage du PPRI, s'impose au PLU qui ne peut pas revenir dessus. Les personnes garantes du respect du PPRI dans le cadre du PLU, sont les représentants de l'État.

Question : Pourquoi ne pas avoir abordé la question des Plan de Prévention des Risques dans la présentation ? Pouvez-vous le faire maintenant ?

Réponse : Cela n'entrait pas dans la présentation, car son objet était des éléments généraux de contexte. Concernant l'inondation, la commune est soumise au plan de prévention des risques d'inondation à cause de la Durance. Des études sont également en cours sur le Coulon de la Lavande. Le risque incendie sur la commune, est un aléa connu, qui n'est cependant pas couvert par un plan de prévention des feux de forêt. Ce risque qui concerne essentiellement la colline Saint-Jacques et l'est de la commune sera évidemment pris en compte dans le PLU.

Question : Comment fonctionne le cahier de concertation ?

Réponse : Il suffit d'aller au service d'urbanisme de la mairie et de demander le registre de la concertation. Vous aurez alors la possibilité d'y inscrire vos remarques ou vos questions sur le PLU. Le cahier sera régulièrement consulté par les élus et le bureau d'études, et à la fin de la concertation, le cahier sera remis au commissaire enquêteur pour la phase d'enquête publique.





> Séance de questions / réponses : les éléments de diagnostic

Question : Vous évoquiez dans la présentation la nécessité d'adapter le parc de logements à la population qui est vieillissante. Ne serait-ce pas plus pertinent de construire des logements afin d'attirer une population payant des impôts ?

Réponse : Il est important de s'adapter au vieillissement de la population et à la diminution de la taille des ménages. Cela n'empêche pas de proposer également une offre de logements pour attirer de nouvelles populations. Puisque les cadres sont sous-représentés à Cavaillon, il est possible de leur proposer une offre de logement adaptée.

Remarque : Il est important de préciser que les personnes âgées sont une population qui paie des impôts et qui consomme beaucoup dans les commerces de proximité.

Question : Vous avez évoqué l'année 46 pour parler de la majorité des logements construits. Pourquoi ce nombre ?

Réponse : Il est important de surveiller le parc de logements. Lorsque ce dernier est très vieillissant, des démolitions/reconstructions peuvent être envisagées. En ce qui concerne Cavaillon, le parc de logements n'est pas particulièrement ancien, mais il n'est pas récent non plus. Une baisse du nombre de logements construits a été enregistrée ces dernières années. Cela est sans doute dû aux contraintes imposées par le PPRI.



Question : Il est question dans le diagnostic de la mise en valeur de l'ancienne voie ferrée. Où se situe-t-elle ?

Réponse : La mise en valeur concerne l'eurovélo route qui s'arrête à l'entrée de Robion. L'objectif est qu'elle arrive jusqu'à l'entrée de Cavaillon, avant de réfléchir sur comment relier ce point au pôle multimodal.

Question : De fait, les rails vont être supprimés ou utilisés pour la piste cyclable.

Réponse : Les rails vont être supprimés, dans le cadre de ce projet européen. La véloroute devrait se poursuivre jusqu'en Espagne.

Question : Comment le PLU de Cavaillon se positionne-t-il sur la question du mitage agricole ? Pourquoi y a-t-il un lotissement excentré derrière Auchan ? Cette zone est-elle destinée à accueillir d'autres logements ?

Réponse : La zone derrière Auchan, fait effectivement partie du projet d'extension de l'habitat. Ces zones seront priorisées dans le PLU. Concernant le mitage, la loi ALUR impose de réduire l'expansion de la ville et de consommer le moins d'espaces agricoles possible, tout comme le SCoT. Il y aura de fait, de la densification à Cavaillon. Cela est d'autant plus important si nous souhaitons accueillir des entreprises. Il faudra loger les salariés. Or, les lotissements existants sont saturés.

Question : Les distances de recul entre les départementales et les logements, vont-elles être homogénéisées entre les communes ?

Réponse : Concernant les distances de recul des départementales, ce sont aux conseils généraux de décider. Dans le cadre des PLU, des modifications peuvent être apportées car le département revoit parfois à la baisse ces distances de recul. Cependant, nous ne sommes pas maîtres de la situation. Les départementales ne sont pas à la charge des communes.

Question : Deux de nos entrées de ville sont des zones d'activités qui sont pour deux d'entre-elles sales et non attractives. Il n'y a que l'entrée en venant de Robion qui est encore verte. Va-t-elle également devenir une zone d'activités.

Réponse : Les zones d'activités sont nécessaires au développement des communes. C'était un choix de concentrer les concessionnaires automobiles le long de la route d'Avignon. La situation n'est pas catastrophique, et la municipalité fait de son mieux pour que les entrées de ville soient un peu plus attractives. Il est cependant vrai qu'il est difficile d'identifier la fonction précise de certaines zones. Il y en a notamment une qui est en attente d'aménagement entre le giratoire Chabas et le rond-point du cimetière, mais c'est une route départementale. Quoiqu'il en soit, la municipalité essaie de définir des priorités pour chaque partie de la ville : les exploitations agricoles au nord, les zones d'activités et économiques au sud. Concernant la route de Robion, elle est plutôt destinée au logement.



Comptes - rendus réunion publique 1

Question : Il existait trois tours à Cavillon. Une d'entre elles a été détruite et pas les deux autres. Quelles raisons expliquent ce choix ?

Réponse : Un appel à la solidarité nationale va être fait. Détruire une tour, refaire un bâtiment avenue Jacques Brel et rénover certains appartements représente un coût qui s'élève à 23 millions d'euros. Nous n'avons pas les crédits pour détruire les deux autres.

Question : Ne peut-on pas espérer qu'un jour les deux tours restantes soient retirées ?

Réponse : Non, le travail des élus est de redonner de la vitalité à la ville. Le PLU est une étape importante de cette démarche. Pour atteindre cet objectif, il faut travailler sur le centre-ville des travaux ont été engagés dans ce sens. Concernant les quartiers, une demande de prolongation du dossier pour rénover/construire des appartements a été faite. C'est un projet porté au niveau de l'État, mais nous ne savons pas s'il sera financé.

Question : La rocade est, fait-elle partie du projet de PLU ?

Réponse : Le projet de contournement du conseil départemental existe depuis une quinzaine d'années, mais n'a jamais abouti par manque d'investissement. Nous avons cependant demandé au département de placer le contournement en priorité dans les projets d'investissement concernant la commune, et plus particulièrement l'exécution d'un premier barreau. Ce dernier partirait de la zone des banquetts, pour atteindre la route de Roubion. Cela permettra de désengorger la circulation.

Question : En se promenant dans le centre-ville de Cavillon, une impression de vacance des logements se dégage. Il en est de même pour les locaux commerciaux. Dans quelle mesure le PLU peut-il intervenir ?

Réponse : Le PLU peut identifier le problème et éventuellement dans le cadre du PADD définir un axe sur ce thème. Il ne pourrait cependant pas travailler véritablement dessus et mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa résolution. C'est une question qui ne pourra se régler que par la mise en place d'une politique foncière pour les logements et où commerciale pour les locaux commerciaux.

Question : Des projets sont-ils en cours pour essayer de faire revivre l'espace des M.I.N, qui compte beaucoup d'entreprise vieillissante.

Réponse : Avant d'engager des actions, il faudra mener une réflexion préalable afin de déterminer ce qu'il est souhaitable pour la zone. Quels types d'entreprises nous souhaitons voir s'implanter sur le foncier disponible. Il est cependant important d'avoir en tête que l'activité des M.I.N est viable.



Comptes - rendus réunion publique 2

PLU

Cavillon

Compte rendu

Réunion publique 19/05/2016

Informations préliminaires

Cette seconde réunion publique relative à l'élaboration du PLU de Cavailion s'est tenue en mairie le 19 mai 2016.

La réunion a réuni une soixantaine de participants, mêlant habitants, représentants d'associations, personnes publiques et associées et acteurs institutionnels.

Introduction

Jean-Claude Bouchet, Député Maire de la Ville de Cavailion inaugure la séance et remercie les participants de leur présence. Il souligne l'importance du Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour fixer les objectifs de développement de la commune à moyen et long terme puis détaille le contexte de blocage dans lequel s'est trouvé le territoire en raison du retard de validation du PPRI de la Durance. Il revient enfin sur les différentes étapes de ce projet de révision du POS, devenu PLU, ainsi que sur les rencontres organisées dans le cadre de la concertation.

Il passe ensuite la parole au premier adjoint en charge de l'urbanisme, M. Daudet. Celui-ci revient sur le contexte législatif et réglementaire régional et national qui encadre la démarche de révision soulignant notamment l'importance de la mise en cohérence du PLU avec le SCoT et les autres documents réglementaires.

Fanny Galiana, responsable de l'agence CITADIA Provence-Languedoc présente ensuite de manière détaillée les grands axes et orientations stratégiques du PADD (« Cavailion, la ville dynamique », « attractive », « à vivre » et enfin « la ville du Lubéron »).

Une fois la présentation terminée, la parole est donnée aux Cavailionnais.

2

Echanges

Question

Les principes développés vont dans le sens d'une bonne préservation de l'environnement mais ce PADD est toutefois un document très ambitieux en termes de développement urbain. Nous pouvons nous demander si la commune aura les moyens d'assurer cette urbanisation avec la qualité annoncée ?

D'autre part, qu'en est-il de la zone du Crau qui paraît très enclavée pour une zone d'habitat, coincée entre deux voies rapides, assez détachée du reste de l'urbanisation ?

Par ailleurs, en termes de cheminements doux, une coupure demeure entre la zone des plans et le centre-ville du fait de la voie SNCF.

Enfin, il est important de maintenir la trame agricole entre Cheval Blanc et Cavailion qui participe à la continuité écologique entre le Lubéron et la Durance.

Réponse

Réponse du Maire : Concernant les moyens, il n'y a pas de soucis à avoir. Nous travaillons sur ces ambitions de développement depuis 2008. C'est un projet réfléchi qui n'entend pas promouvoir un développement démesuré à n'importe quel prix. La Ville semble avoir prouvé notamment par les opérations menées en centre-ville qu'il s'agissait d'un développement raisonné centré sur les atouts réels du territoire. Nous voulons que cette attractivité du centre-ville puisse se retrouver dans plusieurs zones et, pour cela, nous avons besoin de promouvoir un développement harmonieux.

M. Daudet ajoute que la volonté de l'intercommunalité est justement de labelliser les différentes zones. La commune vient de finir d'aménager une zone de 4,5 hectares principalement orientée sur les activités artisanales (les Taillades) ; la qualité de l'aménagement y est exceptionnelle. La labellisation est faite par le Conseil Départemental qui fixe des critères afin d'attribuer des subventions. Nous allons tout faire pour respecter ces critères et mettre en œuvre l'implantation de zones dites modernes, ouvertes, offrant une qualité d'usage forte. Dans ce sens, la Ville souhaite augmenter le nombre d'emplois tertiaires afin de valoriser le niveau de qualification des salariés.

Fanny Galiana (CITADIA) explique ensuite que pour le développement résidentiel prévu à l'Est de Cavailion, une zone à urbaniser va être définie. Il n'est pas question de laisser carte blanche aux futurs aménageurs. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) va mettre en place des conditions d'urbanisation et des prescriptions pour l'aménagement du secteur (espaces

3

Comptes - rendus réunion publique 2

verts, lieux publics, traitement des bâtiments etc.) La qualité des aménagements n'est pas un coût uniquement imputé aux finances de la commune, ce sera aux aménageurs de garantir le respect de ces consignes.

Question

Il semble que les petites parcelles sont favorisées. Construire 30 logements par hectare revient à créer de petites zones pavillonnaires ne pouvant pas répondre à l'ambition d'accueillir des cadres. Ces derniers seraient, en effet, plus attirés par la possibilité de résider dans de grandes maisons indépendantes que dans des zones pavillonnaires offrant des terrains de 300 m² maximum.

Réponse

Réponse du Maire : Il est vrai que 300m² en moyenne c'est très petit. Ceci dit, il y a des lois qui nous imposent d'éviter l'étalement urbain, nous obligeant donc à établir des coefficients moyens. 30 logements par hectares est un coefficient moyen à l'échelle de la commune ; il peut donc y avoir des zones avec des bâtiments à R+1 et R+2 et d'autres zones divisées en parcelles de 1 500 à 2 000 m² pouvant alors accueillir des cadres. La moyenne de l'ensemble restera ce que l'Etat nous a imposé.

Question

Les réflexions avancent-elles sur les quartiers est de la Commune ? Y-a-t-il des projets un peu plus précis pour cette zone ? Existe-t-il une réflexion plus poussée sur la coordination entre immeubles collectifs et zone pavillonnaire ?

D'autre part, la colline de Saint-Jacques était le jardin de Cavailon mais elle est aujourd'hui régulièrement grignotée par les constructions ; que dit le PLU la concernant ?

Réponse

Réponse du Maire : La Ville n'a pas vocation à aménager les zones mais le PLU doit en effet encadrer les différents projets afin de garantir un développement urbain harmonieux. La zone Est fera donc l'objet d'une OAP spécifique.

Fanny Galiana (CITADIA) ajoute que l'un des enjeux majeurs de ces développements est leur accompagnement par la mise en place d'équipements comme des écoles, des espaces verts, des commerces et des réseaux de transports.

4

Comptes - rendus réunion publique 2

Quant à la colline Saint-Jacques, elle est de toute façon contrainte en termes d'urbanisation étant classée en Espace Boisé Classé et du fait du risque de feu de forêt. En réalité, très peu de parcelles sont ouvertes à l'urbanisation sur le territoire communal.

Question

Est-ce que vous avez tenu compte dans le PLU et notamment pour la définition des zones constructibles, de l'impact des travaux de la digue ?

Réponse

Les zones d'extension de l'habitat sont assez éloignées du Coulon et donc des zones inondables. En ce qui concerne la Durance, le début des travaux de construction d'une digue de 3 km de long protégeant une grande partie des secteurs au Nord de Cavailon a été inauguré aujourd'hui même.

Fanny Galiana (CITADIA) ajoute que c'est justement grâce à ces travaux que plusieurs extensions d'urbanisation sont envisageables.

Question

Le PLU ne risque-t-il donc pas de déclarer des zones inconstructibles du fait qu'elles soient aujourd'hui en zone rouge du PPRI alors qu'avec ces aménagements hydrauliques, elles seront aptes dans l'avenir à accueillir des logements ?

Réponse

C'est, en effet, une question qui se pose mais pas pour l'habitat. Notre territoire est sous l'emprise de la « doctrine Rhône » qui impose une inconstructibilité en ce qui concerne les logements dans les zones à risque même après des travaux de protection. Nous sommes en train de construire une digue qui sera ensuite labélisée au risque de crue de référence ce qui signifie que nous aurons le droit d'implanter des activités économiques dans le secteur mais cela seulement à titre exceptionnel. En raison du gel de la procédure de validation du PPRI Durance, notre commune n'a pu recevoir aucune activité de développement économique depuis des années. Afin de compenser cette situation, l'Etat a accepté d'accorder des exceptions à la doctrine Rhône mais seulement sous conditions. Tout projet devra être validé au cas par cas. Une fois labélisé, ce projet de digue nous permettra donc d'accueillir des zones d'activité mais non des logements car l'Etat estime que malgré la protection, le risque demeure : une digue peut toujours se rompre.

5

Comptes - rendus réunion publique 2

Fanny Galiana (CITADIA) souligne en outre, qu'une fois les travaux réalisés et labellisés, le PPRi pourra faire l'objet d'une révision afin de transcrire ces évolutions. Le PLU pourra s'adapter aux modifications du PPRi, le zonage pouvant être modifié selon les conclusions de la révision. Le PLU ne promulguera pas de règles plus restrictives que celles du PPRi et il sera toujours possible de le mettre à jour.

Question

Il aurait été souhaitable que la vélo-route soit créée en site propre mais il me semble difficile de mettre en place une piste consacrée uniquement aux vélos passant dans le centre-ville de Cavailion. Par ailleurs, qu'en est-il du projet de passage à niveau vers la voie ferré ?

Réponse

Il est effet évident que nous n'allons pas abattre des habitations pour l'aménagement des modes doux ; nous allons travailler à partir des pistes existantes et effectuer des jonctions. La vélo-route va aboutir à côté de la carrosserie Renault en se détachant de l'ancienne voie ferré pour aller sous le petit passage que vous connaissez. Cela permettra aux cyclistes d'accéder à la route des Courses, portion comprenant d'ailleurs une plus grande largeur de voie et permettant donc la création de bandes plus sécurisées. La piste longera ensuite le lycée pour rejoindre les Bouches du Rhône. Pour le passage à niveau, nous sommes en discussion avec les Réseaux ferrés de France.

Question

Est-il envisageable de mettre en place une voie le long de la Durance pour mener les gros porteurs vers les Zones d'activité?

Par ailleurs, est-ce que des stations d'épuration supplémentaires vont être créées dans le quartier Sud ?

Réponse

La mairie continue son forcing pour la continuité de la rocade vers la route de Roubion. Depuis Apt, vers le Sud cela éviterait les véhicules traversant Cavailion.

Une station d'épuration va effectivement être créée sur une zone prévisionnelle de 100 hectares car il n'est pas possible d'engorger la station existante même si elle a une capacité suffisante. Il n'est pas question de faire une très grande

6

Comptes - rendus réunion publique 2

station, il s'agira davantage d'une \$ micro station entre les Taillades et le centre de Cavailion.

Question

Y aura-t-il une autre réunion publique par la suite ?

Réponse

Oui, une autre réunion publique se tiendra durant l'enquête publique. L'approbation du PLU est prévue pour mars 2017.

7

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

Cavillon

RÉUNION PUBLIQUE

LUNDI 9 JANVIER 2017
PRÉSENTATION DU ZONAGE,
DES OAP ET DU RÈGLEMENT

19 H
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE CAVAILLON PLACE JOSEPH GUIZ,
84300 CAVAILLON

www.cavaillon.fr

Cavaillon
La ville du Luberon

Compte rendu : Réunion publique règlement

> Présentation et déroulement

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la ville de Cavillon a souhaité organiser une réunion publique de présentation du règlement et du zonage le 9 septembre 2017 de 19h à 20h30.

Cette rencontre était l'occasion d'expliquer la cohérence entre les différents documents qui constituent le Plan Local d'Urbanisme (les enjeux du diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et de réaliser un travail pédagogique autour du règlement et du zonage. La réunion a enfin permis de présenter en détail les étapes à suivre (arrêt du PLU, enquête publique puis approbation). C'était également l'occasion d'échanger avec les participants.

Environ 70 participants étaient présents.

La mobilisation du grand public s'est faite par le biais d'un communiqué de presse diffusé à la presse locale ainsi que d'une affiche.

La présentation s'est organisée en plusieurs temps :

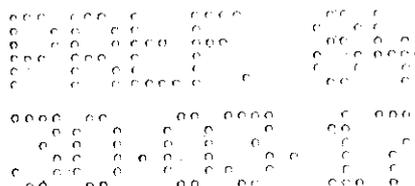
- Ouverture de la réunion publique par M. le député maire ;
- Présentation de Fanny GALIANA, CITADIA du règlement et du zonage ;
- Animation du débat après chaque partie par M. le député maire et Fanny GALIANA, CITADIA.

> Séance de questions / réponses :

Question : Quels sont les contraintes relatives à la construction d'une piscine en zone agricole ?

Réponse : Il est possible de construire une piscine à partir du moment où il existe déjà une construction sur la parcelle (une habitation). Il n'y a pas de contraintes particulières quant à sa dimension hors mis des distances à respecter entre l'habitation et la piscine (maximum 35m). La construction d'une annexe à la piscine serait règlementée.

M. le Député Maire remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.



EXTRAIT

du Registre des délibérations du
Conseil Municipal

SEANCE DU 13 MARS 2017

Formalités de publicité effectuées le :

Service Urbanisme
Délibération n° 1

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET

L'an deux-mille dix-sept et le treize mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAILLON, convoqué le sept mars 2017 par M. Jean-Claude BOUCHET, Maire en exercice, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers : • en exercice : 35 • présents : 30 • procurations : 4 • Absent : 1

PRESENTS :

AMOROS Elisabeth, BALAS Pascale, BASSANELLI Magali, BENEDETTI Xavier, BOUCHET Jean-Claude, BURTIN Geneviève, CARLIER Roland, CLEMENT David, CLEMENT Marie-Hélène, COURTECUISSSE Patrick, DAUDET Gérard, DE LA TOCNAYE Thibaut, DELONNETTE-ROMANO Valérie, DEROMMELAERE Michel, DIVITA Bernard, FARAVEL-GENESTON Nathalie, GRAND Joëlle, JUSTINESY Gérard, LEONARD Christian, MESLE Leslie, PAIGNON Laurence, PALACIO-JAUMARD Céline, PEROTTI Marie-Claude, PEYRARD Jean-Pierre, RACCHINI Géraldine, RIVET Jean-Philippe, ROCHE David, ROULLIN Hervé, ROUX Christian, SELLES Jean-Michel.

PROCURATIONS :

BLAZY Patrick donne procuration à DE LA TOCNAYE Thibaut
BOURNE Christèle donne procuration à ROULLIN Hervé
DARAM Yves donne procuration à RIVET Jean-Philippe
MAUGENDRE Amandine donne procuration à AMOROS Elisabeth

ABSENT :

FLORENS Olivier

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Mme Valérie DELONNETTE-ROMANO est désignée secrétaire de séance.

M. Gérard DAUDET, Premier Adjoint au Maire, expose :

M. le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2013, la commune de Cavailion a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble de son territoire, définissant les objectifs à poursuivre ainsi que les modalités de la concertation publique.

Pour rappel, la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme a pour objectifs de :

Aménagement de l'espace :

- Favoriser un développement maîtrisé de la zone urbaine en étudiant les possibilités de densification de celle-ci et des zones résidentielles afin de maintenir une croissance démographique raisonnable ne remettant pas en question l'identité de la commune,
- Protéger les espaces verts dans la zone agglomérée,
- Protéger et mettre en valeur les sites remarquables et les paysages de la commune,
- Continuer de travailler sur les aménagements extérieurs publics et privés et les paysages de la commune, améliorer l'impact visuel de certains équipements (signalétique, publicité, enseignes lumineuses, clôtures, entrées de ville...)

Habitat :

- Poursuivre la production de logements sociaux conformément aux lois et règlements en vigueur,
- Travailler sur le parc existant et recenser les locaux vacants afin d'inventorier les possibilités de réhabilitation et de remise sur le marché de ce parc immobilier,
- Travailler à une redynamisation et une requalification de l'habitat en centre ville,
- Favoriser l'accès à la propriété dans les nouveaux projets d'aménagement.

Déplacements :

- Poursuivre la fluidification du trafic routier,
- Continuer la réflexion sur les parkings pour améliorer la desserte de proximité,
- Créer des axes secondaires afin de relier les axes structurants parallèles entre eux,
- Favoriser les déplacements alternatifs aux véhicules motorisés (cheminements piétons et/ ou pistes cyclables) notamment entre le centre-ville, les collèges, les lycées, les groupes scolaires, les équipements sportifs, les quartiers résidentiels,
- Etudier, afin d'améliorer, les déplacements (collectifs, individuels, doux...) entre les 2 pôles suivants : le centre-ville et sa zone agglomérée proche.

Développement des activités :

- Renforcer la vocation touristique de la commune en permettant l'installation d'équipements type hôtel ou restaurant,
- Confirmer la mise en adéquation du PLU avec les objectifs du SCOT en matière de développement des activités
- Continuer la redynamisation du centre-ville
- Permettre l'installation, le maintien et le développement du commerce de proximité,
- Encourager le maintien et le renforcement des services de santé (pôle médical) sur la commune.

Qualité de vie :

- S'assurer du niveau d'équipements et de services publics afin que celui-ci continue d'être en adéquation avec les besoins de la population,
- Développer des espaces publics générateurs de lien social.

Agriculture :

- Pérenniser l'activité agricole en autorisant les constructions pour les agriculteurs,
- Travailler à des actions permettant de maintenir un espace agricole cohérent

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil municipal le 23 avril 2016.

Le PADD s'articule autour de 4 grandes ambitions, déclinées en orientations :

Ambition 1 : Cavillon, la ville dynamique

- Orientation 1 : Pour un cœur de ville revitalisé
- Orientation 2 : Un pôle de développement au sud du territoire
- Orientation 3 : Moderniser et qualifier les zones d'activités économiques et les équipements commerciaux
- Orientation 4 : Cavillon, entre Alpilles et Luberon, un potentiel touristique à valoriser
- Orientation 5 : Maintenir l'activité économique agricole en particulier au Nord

Ambition 2 : Cavillon, la ville attractive

- Orientation 1 : Réhabiliter et revaloriser le cœur de ville
- Orientation 2 : Favoriser la qualité urbaine de l'ensemble des zones résidentielles existantes
- Orientation 3 : Valoriser les entrées de ville
- Orientation 4 : Un développement résidentiel équilibré entre optimisation des espaces urbanisés existants et extension vers l'Est

Ambition 3 : Cavillon, la ville à vivre

- Orientation 1 : Constituer un véritable réseau d'espaces publics et continuités piétonnes, sur support de la trame verte et bleue
- Orientation 2 : Déployer l'offre de transports, améliorer les déplacements
- Orientation 3 : Développer une offre de logements diversifiée et économe en énergie
- Orientation 4 : Cavillon, ville des sports et des loisirs / développer les équipements sportifs et de loisirs
- Orientation 5 : Développer un pôle santé performant
- Orientation 6 : Assurer le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Ambition 4 : Cavillon, la ville du Luberon

- Orientation 1 : Protéger et mettre en valeur les sites remarquables et les paysages de la commune
- Orientation 2 : Préserver les richesses environnementales du territoire, construire la trame verte et bleue
- Orientation 3 : Prendre en compte les risques naturels dans les choix d'urbanisation
- Orientation 4 : Renforcer la qualité environnementale du territoire, limiter les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions
- Orientation 5 : Préserver durablement la richesse bâtie du territoire
- Orientation 6 : Valoriser et gérer le patrimoine végétal et hydraulique agricole

Les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain sont définis dans le PADD :

Zoom sur le développement résidentiel :

A horizon du PLU (2025/2030), une partie du développement résidentiel se développera dans l'enveloppe urbaine existante :

- la mobilisation des dents creuses et du potentiel de division parcellaire permet d'envisager la création de 300 à 500 logements;
- mobilisation du potentiel de division parcellaire : environ 100 / 150 logements pourront être créés.
- la mobilisation d'une partie du logement vacant à hauteur d'environ 20%, permettra de débloquer environ 150 logements ;
- l'optimisation du tissu urbain grâce à la mobilisation des friches (rénovation/restauration, construction/démolition) permet d'envisager la création d'environ 250 logements.

Le foncier mobilisable en extension urbaine

- environ 5 ha seront mobilisés à l'ouest sur le quartier La Crau permettant de produire une centaine de logements ;
- environ 18 ha seront mobilisés au niveau du « quartier Est » permettant de réaliser environ 600 logements (phases 1 et 2) ;
- environ 11 ha seront mobilisés au niveau du « quartier Est » permettant de réaliser environ 400 logements (phase 3) ;
- environ 6,5 ha seront mobilisés au niveau du « quartier Vidauque » permettant de réaliser environ 50 logements ;

Zoom sur le développement économique :

Environ 60 hectares seront mobilisés à horizon 2030 sur les 100 hectares potentiels du secteur à long terme.

Conformément à l'article L.103-3 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a, lors de la délibération du 23 septembre 2013, défini les modalités de la concertation publique permettant d'associer à la définition du projet et tout au long de la procédure, les habitants de la commune, les personnes intéressées ainsi que les personnes publiques associées. Cette concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2013.

Les modalités de la concertation publique étaient les suivantes :

- Publications d'articles dans le bulletin communal et sur le site internet communal,
- Expositions présentant les orientations majeures du PLU,
- Animation de réunions publiques,
- Elaboration de supports écrits et cartographiques (PADD),
- Permanences d'élus ou de techniciens afin de renseigner le public,
- Ouverture d'un registre en mairie pour recueillir les avis et suggestions des habitants.

La population a pu de manière continue, suivre l'évolution du dossier, prendre connaissance des éléments du dossier lors des réunions publiques, par la mise à disposition d'éléments dans les bulletins municipaux, sur le site internet et à l'Hôtel de ville. Elle a également pu faire état de ses doléances, remarques et observations par la mise à disposition du public au service urbanisme de la mairie, d'un registre de concertation.

Ainsi, la concertation a été ponctuée par :

- la mise à disposition d'un registre de concertation au service urbanisme de la ville
- une exposition évolutive composée de 7 panneaux
- 3 ateliers thématiques lors de la phase PADD
- trois réunions publiques
- cinq articles publiés dans le bulletin communal
- la création d'un onglet sur le site internet de la ville avec mise à disposition des informations et documents validés
- deux permanences élus-techniciens

L'ensemble de ces moyens de concertation est détaillé dans le bilan de la concertation annexé à la présente délibération.

C'est dans ces circonstances que le Conseil Municipal est invité à tirer le bilan de la concertation et à arrêter le projet de Plan Local de l'Urbanisme, conformément aux articles L.103-3 à L103-6 et L.153-14 du Code de l'Urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.101-2, L.151-1 et suivants et R.153-3 ;

Vu la délibération en date du 23 septembre 2013, prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation préalable,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme mis à la disposition des conseillers municipaux lors de la convocation au conseil municipal, notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement, les documents cartographiques associés et les annexes,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,

Vu le Conseil Municipal du 25 avril 2016 au cours duquel ses membres ont pu débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en application de l'article L.153-1 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Environnement, Travaux, du 28 Février 2017

Considérant que ces orientations sont conformes aux objectifs énoncés en préalable à l'élaboration du PLU et à l'article L.101-1 et L.101-2 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la concertation afférente au PLU s'est déroulée de manière satisfaisante au regard des modalités énoncées dans la délibération du 23 septembre 2013,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration,

Considérant la nécessité de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation afférente au Plan Local d'Urbanisme,
- **D'ARRÊTER** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cavailon tel qu'il est annexé à la présente,
- **DE COMMUNIQUER** pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme, en application des dispositions des dispositions de l'article L. 132-7 et L.132-9 du code de l'Urbanisme à :
 - Monsieur le Préfet du Vaucluse,
 - Monsieur le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental du Vaucluse,
 - Monsieur le Président Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, en qualité de Président de l'EPCI,
 - Monsieur le Président du Syndicat mixte du bassin de vie de Cavailon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue en charge du Schéma de Cohérence Territoriale Cavailon, Coustellet et l'Isle sur la Sorgue
 - Monsieur le Président du Parc Naturel Régional du Luberon,
 - Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture du Vaucluse,
 - Monsieur le Président de la Chambre des métiers du Vaucluse,
 - Monsieur le Président de la Chambre du commerce et d'industrie du Vaucluse.

Le projet sera également communiqué pour avis :

- Aux associations agréées et aux communes voisines qui en ont fait la demande au titre de l'article L.132-12 et L.153-17 du Code de l'Urbanisme,

- Aux EPCI voisins, compétents, et aux organismes d'habitations à loyer modéré propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune, à leur demande, en vue de l'application de l'article L.132-13 du Code de l'Urbanisme,
- En vue de l'application de l'article R.153-6 du Code de l'Urbanisme, à Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière et à Monsieur le représentant de la section régionale de l'Institut National des Appellations d'origine contrôlée,
- En vue de l'application de l'article L.112-1-1 du Code rural, à Monsieur le Président de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Conformément aux dispositions de l'article R153-3 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'arrêté par le Conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie de Cavaillon au Service Urbanisme, aux horaires d'ouverture du public depuis le 27 février.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la question à l'unanimité avec 7 abstentions (Mesdames L. MESLE et P. BALAS, Messieurs P. BLAZY, Y. DARAM, M. DEROMMELAERE, T. De La TOCNAYE et J.P RIVET)

Ainsi délibéré,

A Cavaillon, le 14 mars 2017

Le Député-Maire,

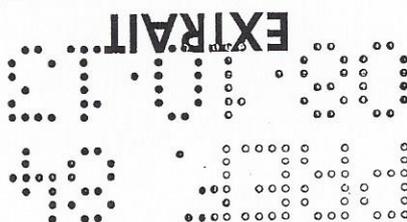


Jean-Claude BOUCHET

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 2

- 1 dossier de PLU
- le bilan de la concertation et ses annexes

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.



du Registre des délibérations du
Conseil Municipal

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

Formalités de publicité effectuées le :

Service Urbanisme
Délibération n° 3

PRESCRIPTION DE LA REVISION DU POS ET PASSAGE EN PLU

L'an deux-mille-treize et le vingt-trois septembre à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAILLON, convoqué le 17 septembre 2013 par M. Jean-Claude BOUCHET, Maire en exercice, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances. La séance est présidée par M. le Maire.

Nombre de conseillers : • en exercice : 35 • présents : 24 • procurations : 9 • Absents : 2

PRESENTS :

AMOROS Elisabeth, ARNOU Frank, ATTARD Alain, BASSANELLI Magali, BENSI Jean-Claude, BERGERON Brigitte, BOUCHET Jean-Claude, BOULESNANE Cécil, CHAVINAS Patrice, COURTECUISSSE Patrick, DAUDET Gérard, DELONNETTE - ROMANO Valérie, DIVITA Bernard, GRAND Joëlle, LOMBARD Christophe, PAILLET Guy, PALACIO Jeanine, PEYRARD Jean-Pierre, RACCHINI Lucien, RAYNE Georges, REYNAUD Roger, RIVET Jean-Philippe, STOYANOV Annie, VALTON Veronique.

PROCURATIONS :

ABRAN Evelyne donne procuration à LOMBARD Christophe
ALLIBERT Sandrine donne procuration à BERGERON Brigitte
BOURNE Christèle donne procuration à GRAND Joëlle
MARTELLI Céline donne procuration à RIVET Jean-Philippe
MORGANA Yveline donne procuration à BOUCHET Jean-Claude
NEJMI Mohamed donne procuration à ATTARD Alain
NOUGIER Gérard donne procuration à DAUDET Gérard
RACCHINI Géraldine donne procuration à BASSANELLI Magali
VIDAL Corinne donne procuration à RAYNE Georges

ABSENTS :

BECHIR Didier, VERNET Martine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Valérie DELONNETTE ROMANO est désignée secrétaire de séance.

M. Gérard DAUDET, 1^{er} Adjoint, expose :

Il est rappelé que par délibération du 23 septembre 2002, le Conseil Municipal avait décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de configurer un développement inscrit dans un Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) et de mettre ce document en cohérence avec les textes réglementaires, notamment la loi SRU.

Pour des raisons extérieures à la seule volonté municipale, à savoir :

- La mise en chantier par l'Etat des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI)
- Durance et Coulon, respectivement prescrits en janvier 2002 et juillet 2002, documents à ce jour non aboutis définitivement,
- La mise en chantier du SCOT, par un Syndicat Mixte chargé de l'élaboration d'un schéma prenant en compte un périmètre élargi, avec notamment le territoire de la communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaulcuse (document approuvé par le Conseil Syndical du SCOT le 19 décembre 2012 donc aujourd'hui abouti),
- la commune de Cavallion s'est retrouvée dans l'impossibilité de mettre en œuvre un projet de PLU.

Cependant, la ville a procédé à quelques adaptations intermédiaires : révisions simplifiées, modifications n° 1 et n° 2 (création du secteur commercial de la Voguette, prise en compte provisoire des PPRI Coulon et Durance, réglementation concernant le photovoltaïque...).

Certaines de ces modifications sont aujourd'hui inopérantes, puisque elles-mêmes bloquées par des réglementations PPRI évolutives (secteurs Voguette, Camp...)

Aujourd'hui l'état d'avancement des réglementations PPRI Durance et Coulon (phase *conception publique en cours*), ainsi que la nécessité de transformer notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme afin de répondre aux principes généraux des lois et textes en vigueur, nous obligent à mettre en chantier ce document, et donc de réviser la prescription de la révision qui est le point de départ de la procédure de l'élaboration du dit document.

Les principes généraux à mettre en œuvre seront :

- L'équilibre entre :
 - le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains,
 - l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et à la protection des sites, milieux et paysages naturels,
 - la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables,
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville,

- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général, ainsi que d'équipements publics et commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de

développement de communications électroniques, de diminution des obligations de déplacement et le développement des transports collectifs, des réseaux de fibre optique, des réseaux de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et nuisances de toute nature.

Afin de doter la commune d'un document d'urbanisme conforme au contexte législatif en vigueur et compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du bassin de vie de Cavillon - Coustellet - l'Isle sur la Sorgue approuvé en Conseil Syndical du 19 décembre 2012, il s'avère nécessaire de procéder à une révision du P.O.S. en vigueur et à sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Cette révision est également l'occasion de fixer les orientations en matière d'aménagement et de développement durable du territoire (élaboration d'un PADP/Projet d'Aménagement et de développement durable). Les principaux objectifs ont été définis comme suit en termes d'aménagement de l'espace, d'habitat, d'environnement, de déplacements, de développement des activités en adéquation avec l'identité de la commune et de sa qualité de vie :

Aménagement de l'espace

- Favoriser un développement maîtrisé de la zone urbaine en étudiant les possibilités de densification de celle-ci et des zones résidentielles afin de maintenir une croissance démographique raisonnable ne remettant pas en question l'identité de la commune,
- Protéger les « espaces verts » dans la zone agglomérée,
- Protéger et mettre en valeur les sites remarquables et les paysages de la commune,
- Continuer de travailler sur les aménagements extérieurs publics et privés pour améliorer l'impact visuel de certains équipements (signalétique, publicité, enseignes lumineuses, clôtures, entrées de ville...).

Habitat

- Poursuivre la production de logements sociaux conformément aux lois et règlements en vigueur
- Travailler sur le parc existant et recenser les locaux vacants afin d'inventorier les possibilités de réhabilitation et de remise sur le marché de ce parc immobilier,
- Travailler à une redynamisation et une requalification de l'habitat en centre-ville
- Favoriser l'accès à la propriété dans les nouveaux projets d'aménagement.

Déplacements

- Poursuivre la fluidification du trafic routier
- Continuer la réflexion sur les parkings pour améliorer la desserte de proximité
- Créer des axes secondaires afin de relier les axes structurants parallèles entre eux,
- Favoriser les déplacements alternatifs aux véhicules motorisés (cheminements piétons et/ou pistes cyclables) notamment entre le centre-ville, les collèges, les lycées, les groupes scolaires, les équipements sportifs, les quartiers résidentiels,
- Etudier, afin d'améliorer, les déplacements (collectifs, individuels, doux...) entre les 2 pôles suivants : le centre-ville et sa zone agglomérée proche,

Développement des activités

- Confirmer la mise en adéquation du PLU avec les objectifs du SCOT en matière de développement des activités

- Renforcer la vocation touristique de la commune en permettant l'installation d'équipements : type hôtel ou restaurant,
- Continuer la redynamisation du centre-ville,
- Permettre l'installation, le maintien et le développement du commerce de proximité
- Encourager le maintien et le développement des services de santé (pôle médical) sur la commune.

Qualité de vie

- S'assurer du niveau d'équipements et de services publics afin que celui-ci continue d'être en adéquation avec les besoins de la population,
- Développer des espaces publics générateurs de lien social.

Agriculture

- Pérenniser l'activité agricole en autorisant les constructions pour les agriculteurs,
- Travailler à des actions permettant de maintenir un espace agricole cohérent,

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être élargie si de nouveaux objectifs apparaissent au cours de l'étude.

L'élaboration d'un P.L.U. nécessite pendant toute la durée de l'étude, la mise en œuvre d'une concertation avec l'ensemble de la population, des associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole. Cette concertation doit être un moment d'échanges et de débat avec la population.

Il est proposé de choisir les modalités de concertation suivantes :

- Publication d'articles dans le bulletin communal et sur le site internet communal,
- Expositions présentant les orientations majeures du P.L.U.,
- Animation de réunions publiques,
- Elaboration de supports écrits et cartographiques (PAD),
- Permanences d'élus ou de techniciens afin de renseigner le public,
- Ouverture d'un registre en mairie pour recueillir les avis et suggestions des habitants.

Vu l'approbation du Plan d'Occupation des Soils en date du 2/11/1982

Vu l'approbation de la révision n° 1 du POS en date du 12/02/1990

Vu l'approbation de la révision n° 2 du POS en date du 25/02/2002

Vu l'approbation de la révision simplifiée n° 1 du POS en date du 22/09/2005

Vu l'approbation de la modification n° 1 du POS en date du 2/07/2007

Vu l'approbation de la modification n° 2 du POS en date du 27/09/2010

Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 11 septembre 2013,

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **PRESCRIRE** la révision du Plan d'Occupation des Soils et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

- **FIXER**, de manière non exhaustive, les objectifs définis ci-dessus dans les domaines de l'aménagement de l'espace, l'habitat, les déplacements, le développement des activités, la qualité de vie, l'agriculture,

- **PREVOIR**, conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation selon les modalités listées ci-dessus,

Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de 2 mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de 2 mois. Toute personne qui saisit le juge administratif doit s'acquiescer d'une contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis A du code général des impôts, à l'exception des personnes qui bénéficient de l'aide judiciaire et des réformes libérées (art.L521-2 du CJA). A défaut de son paiement, la demande sera déclarée irrecevable.

Nombre d'annexes(s) jointe(s) : 0

A Cavailion, le 27 OCT. 2013
Le Député-maire,
Jean-Claude BOUCHET



Ainsi délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la question à l'unanimité.

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Conseil Régional,
- Monsieur le Président du Conseil Général,
- Présidents de la Chambre d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, de la chambre des métiers,
- Président du Parc Naturel Régional du Luberon,
- Président du Syndicat Mixte du Schéma de Coherence Territoriale du bassin de vie de Cavailion - Coustellet - l'Isle sur la Sorgue,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance,
- Maires des communes limitrophes : Orgon - Plan d'Orgon - Cabannes - Caumont - Le Thor l'Isle sur la Sorgue - Robion - Les Taillasses - Cheval Blanc.

Il est précisé qu'en application des articles L. 121-4 et L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera transmise à :

- > **CHARGER** un atelier d'urbanisme spécialisé par l'élaboration de PLU, lequel sera désigné prochainement au terme de la consultation en cours,
- > **DONNER** délégation à Monsieur le Maire de son représentant pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service concernant la révision du POS, élaboration du PLU, dès lors que les montants ne nécessitent pas le vote du conseil municipal
- > **SOLLICITER** de l'Etat une compensation financière, dans les conditions définies aux articles L. 1614-1 et L. 1614-3 du Code des Collectivités Territoriales, pour réduire la charge financière de la commune correspondante aux frais matériels et aux frais d'étude de la révision du POS, élaboration du PLU,
- > **DIRE** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du POS et à l'élaboration du PLU sont inscrits au budget principal 2014.

00 10 13
WEL 0

Service Urbanisme

JS/EF/14-

Tél. 04 90 71 96 48 Fax : 04 90 71 53 70

Courriel : urba@ville-cavaillon.fr

Affaire suivie par Jacques SCARPELLINI

Autorité compétence en matière
d'organisation des transports
urbains

M. le Député-Maire de Cavaillon

Jean-Claude BOUCHET

Place Joseph Guis

84300 CAVAILLON

Cavaillon, le 12 février 2014

Objet : Prescription du PLU

Monsieur le Député-Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la délibération du conseil municipal prescrivant la révision du PLU.
Conformément à l'article L123-8, je vous informe que vous avez la possibilité d'être associé à l'élaboration du PLU, et il vous appartient de m'indiquer le service de votre collectivité à associer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, mes salutations distinguées.

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le 1^{er} Adjoint

Gérard DAUDET



Pièce-jointe : délibération du conseil municipal du 23/09/13

ORGANISME	Interlocuteur	ADRESSE	TELEPHONE	EMAIL
MONSIEUR LE PREFET		Services de l'Etat en Vaucluse Monsieur le Prefet 84905 AVIGNON CEDEX 9	04 88 17 84 84	
MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL		Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur Hôtel de Région 27 place Jules Guesde 13481 MARSSELLE Cedex 20	04 91 57 50 57	Assistante du Président : branche@regionpaca.fr
MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL		Rue Viaia 84909 AVIGNON Cedex 9 TSA 58432 84912 AVIGNON Cedex 9	04 90 16 15 00 04 90 23 65 65	claudie.haut@g84.fr Assistante du Président : regine.sabater@vaucluse.chambagri.fr
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE		46 Cours Jean Jaures, 84000 Avignon	04 90 14 87 00	avignonvaucluse.ccl.fr
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE		Hôtel de l'Espine, 35 rue Joseph Vernet BP 40208 84009 Avignon Cedex 1	04 90 80 55 65	direction@cm84.fr
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES METIERS		60, place Jean-Jaures BP 122 84404 Apt Cedex	04 90 04 42 00	joseph.jl@wanadoo.fr
MONSIEUR LE PRESIDENT DU PARC NATUREL REGIONNAL DU LUBERON		350 avenue la petite Marne 84800 ISLE SUR LA SORGUE	04 90 21 43 11	contact@scot-cavillon-coustellet-ilesursorsorgue.com
MONSIEUR LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN DE VIE DE CAVAILLON - COUSTELLET - L'ISLE SUR SORGUE		315, chemin St Baldou 84 301 CAVAILLON CEDEX	04 90 78 82 30	Bertrand daudet@ville-cavillon.fr
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE PROVENCE LUBERON DURANCE	Monsieur Guy ROBERT	Place de la liberté 13660 ORGON	04 90 73 00 01	mairie@mairie-orgon.fr
MAIRIE ORGON	M. Lélian Jean-Louis	Place de la Mairie 13750 Plan d'Orgon	04 90 73 26 00	secretariat@dand'orgon.fr
MAIRIE PLAN D'ORGON	M. Christian Chasson	Hôtel de Ville 13440 CABANNES	04 90 90 40 40	cabinet@mairie-cabannes.fr
MAIRIE DE CABANNES	M FOUILLER Joel	84510 Gaumont sur Durance	04 90 01 20 20	secretariat@caumont-sur-durance.fr
MAIRIE DE CAUMONT	Monsieur Jacques OLIVIER	Cours Gambetta - 84250 Le Thor	04 90 33 91 84	mairie@ville-lethor.fr
MAIRIE LE THOR	M. Pierre GONZALVEZ	Hôtel de ville - Rue Carnot 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	04 90 38 06 45	cabinet.mairie@mairie-ilesursorsorgue.fr
MAIRIE L'ISLE SUR SORGUE	M. Robert FRASSI	Place Clément Gros- 84440 Robion	04 90 76 60 44	dfs@mairie-robion.fr
MAIRIE DE ROBION		Place de l'Hôtel de Ville BP 401		
MAIRIE DES TAILLADES	M. Edmond BOUCHET	84308 LES TAILLADES Cedex	04 90 71 09 98	mairie.tailledes@wanadoo.fr
MAIRIE DE CHEVAL BLANC	M. Christian MOUNIER	84460 CHEVAL BLANC	04 90 71 01 17	mairie@ville-chevalblanc.fr



PLU

Cavaillon

PIECES ADMINISTRATIVES

Elaboration du PLU prescrite le 23 septembre 2013
PLU arrêté le 13 mars 2017
PLU approuvé le 4 avril 2019

